VENDREDI 27 JANVIER 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1716
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

abeille ASSURANCES
AGENCE D'AUXERRE
Réunion d'information sur la réforme de l'assurance récolte
le 23 février 2023 à 15h30
au château de Villefargeau.
ASSURANCE RÉCOLTE Interlocuteur Agréé
Inscription et renseignements au **03 86 72 08 38** ou sur **auxerre@abeille-assurances.com**
Scanner pour envoyer vos coordonnées par mail
Vos agents généraux
A. Mongin - P. Vignet - A. Rauxet
N° Orias : 22006891-22006869-22007504 - www.orias.fr

Un FAR pour y voir plus clair



Un Fonds d'assainissement régional (FAR) est instauré partout en France le 1er février. Cette évolution découle d'une initiative des familles professionnelles de la filière bovine fédérées au sein d'Interbev. Elle instaure une solidarité entre éleveurs, groupements de producteurs, négociant en bestiaux, abatteurs, transformateurs et distributeurs. Les éleveurs seront indemnisés si une carcasse est saisie en raison d'une cause sanitaire. C'est aussi le moyen d'améliorer la prévention et d'avoir un suivi plus clair des saisies.

Page 3



Photo : Réussir SA

ACTUALITÉ P.09
Région // MAEC : l'autonomie fourragère



Photo : Réussir SA

PRODUCTIONS P.10
Blé // Lutter contre les maladies avec des variétés résistantes



Photo : Sieplo

DOSSIER P.13
Machinisme // Spécial distribution des aliments

Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Luzy - Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
GAMME RAFAL
Maitrisez votre tonnage / ha
Boitier X Control pour contrôler
- la densité de produit,
- le dosage/ha
- et la largeur d'épandage
SODIMAC MACHINES AGRICOLES
RAFAL 3400R
8 modèles de 10 à 21,5 m³

PHOTOVOLTAÏQUE
Étude - Installation - Autoconsommation
Maintenance - Nettoyage
BFC SOLAIRE 03 80 64 30 34
21210 - Saulieu - www.bfc-solaire.fr

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 JA DE CÔTE D'OR : ENGAGÉS SUR LE LONG TERME

.05 JA DE LA NIÈVRE : UN PROGRAMME ENGAGÉ

.06 ENSEIGNEMENT : COMPRENDRE LES MARCHÉS AGRICOLE, CELA CONCERNE AUSSI LES EXPLOITANTS DE DEMAIN

.07 FDSEA 58: LES AXES DE VIGILANCES

.08 GROUPAMA : LES VŒUX DE PASCAL MAUPOIS, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE L'YONNE

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES : L'AUTONOMIE FOURRAGÈRE

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 BLÉ TENDRE : LUTTER CONTRE LES MALADIES AVEC DES VARIÉTÉS RÉSISTANTES

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 GDS 58 : « NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS »

.12 NOUVEAUTÉ MATÉRIEL : TROIS HOMMES ET UN PARC

DOSSIER // MACHINISME

.13 DISTRIBUTION DES ALIMENTS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.19 LEGTA NEVERS-COSNE-CHALLUY : DES FORMATIONS QUALIFIANTES VIGNE ET VIN

.20 ESPACE VIGNE : UNE JOURNÉE POUR DÉCOUVRIR LES NOUVEAUTÉS

SERVICES

.21 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 **PETITES ANNONCES**

.26 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 HOUBLON : *« CONTINUER À S'AMUSER »*

.31 CE WEEK-END À COUCHEY : 79e SAINT-VINCENT TOURNANTE

.32 ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE : NEVERS SE PRÉPARE



// LE DESSIN

// EN BREF

Engrais La baisse des prix « ne se ressentira pas tout de suite »

Lors d'une conférence de presse à l'issue du conseil spécialisé Grandes cultures du 18 janvier, FranceAgriMer est revenu sur l'apaisement des cours des engrais, observé depuis la fin de l'automne en raison d'une diminution de la demande et d'une baisse du prix du gaz, rapporte Marc Zribi, chef de l'unité Grains et sucre de l'office agricole. Pour expliquer la *« forte baisse des prix du gaz naturel par rapport aux évolutions des derniers mois »*, ce dernier évoque les conditions climatiques douces de l'automne et de l'hiver, l'excédent de production aux États-Unis et l'accumulation des stocks visant à prévenir de possibles coupures. *« Les prix reviennent à des niveaux observables avant la guerre en Ukraine, mais restent à des niveaux extrêmement hauts, trois à quatre fois plus élevés qu'avant la crise sanitaire »*, souligne Marc Zribi. Quant au président du conseil spécialisé Grandes cultures de FranceAgriMer, Benoît Piètrement, il reste néanmoins prudent quant à l'effet *« positif »* de cette baisse sur les cultures à venir. *« Les prix des engrais azotés se tassent un peu, mais enregistrent des niveaux 2,5 fois plus élevés qu'il y a deux ans »*, souligne-t-il. Et d'ajouter que *« 90 % des apports ont d'ores et déjà été achetés à des prix très élevés. Pour la récolte 2023, les baisses ne se ressentiront pas tout de suite »*.

Bovins viande L'accès aux cultures creuse les écarts de revenu entre éleveurs

Les élevages de bovins viande présentant les plus hauts revenus par actif sont ceux qui exploitent également des cultures, selon les chiffres publiés le 18 janvier par l'Idele (Institut de l'élevage), un phénomène qui s'est accentué en 2022, en raison notamment de prix des céréales très élevés. L'étude présentée lors du Grand-angle viande montre des *« écarts croissants entre systèmes »*. Parmi les six systèmes étudiés, les plus hauts revenus sont ceux des naisseurs-engraisseurs avec cultures (72 400 € par an) et des naisseurs avec cultures (55 600 €). Les autres systèmes se situent entre 28 200 € annuels (naisseurs-engraisseurs de jeunes bovins intensifs) et 12 400 € (naisseurs-engraisseurs de veaux sous la mère) ; les éleveurs uniquement naisseurs (extensifs comme intensifs) se situent entre ces deux valeurs. Ces chiffres correspondent au RCAI (résultat courant avant impôts) par actif calculé pour 205 élevages du réseau Inosys, qui sont *« beaucoup plus performants que la moyenne française »*, selon l'Idele. L'année dernière a été marquée par de fortes hausses des prix de la viande bovine et des charges. Mais seule une partie des éleveurs a pu bénéficier de l'augmentation des prix des grandes cultures. Comme le précise l'institut technique, ce calcul prend en compte les acomptes versés fin 2022 dans 12 départements au titre de la sécheresse (calamités).

Sécheresse Le CNGRA indemnise partiellement 27 nouveaux départements

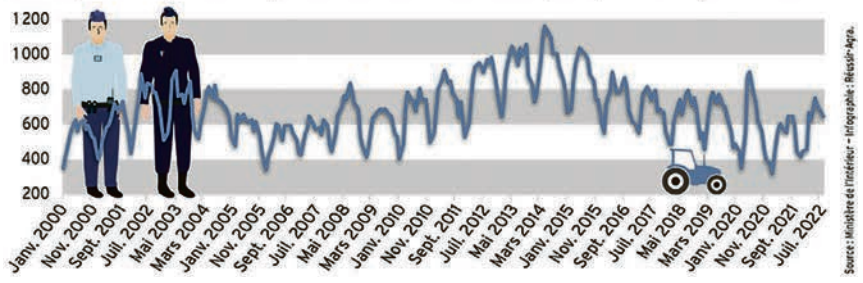
Réuni le 18 janvier, le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) a reconnu l'état de calamité pour la sécheresse sur fourrages dans 27 nouveaux départements. Selon un communiqué du ministère de l'Agriculture le 19 janvier, les zones reconnues sont situées dans les départements suivants : le Jura, l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie, les Hautes-Alpes, le Vaucluse, le Gard, l'Hérault, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées, le Gers, le Lot-et-Garonne, la Dordogne, la Charente, les Deux-Sèvres, la Vienne, le Maine-et-Loire, la Sarthe, le Loir-et-Cher, l'Yonne, la Meuse, les Vosges, le Bas-Rhin, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle. Elles *« pourront bénéficier d'un versement des indemnités début février »*, précise le communiqué. Ces 27 départements s'ajoutent aux 17 ayant obtenu la reconnaissance partielle ou totale (sur tout le territoire, ndlr) lors du CNGRA du 9 décembre. Les dossiers des départements qui n'ont pas encore été traités seront examinés lors d'un nouveau CNGRA prévu *« début février »*.

// EN IMAGE

Délinquance Les vols reculent sur les exploitations agricoles

Selon les statistiques de crimes et délits enregistrés par les services de police et de gendarmerie nationales, les vols simples sur exploitations agricoles ont significativement baissé en France métropolitaine depuis dix ans, après un pic en 2014 (voir graphique). Les forces de l'ordre ont recensé 8 884 vols de ce type en 2011, contre 6 192 en 2021, soit une baisse de 30 %. L'essor des vols dans les exploitations dans les années 2010 avait conduit la gendarmerie et les préfectures à signer des conventions avec des FDSEA, avec notamment la mise en place de référents dans les gendarmeries et la création d'un réseau d'alerte par SMS.

Au-delà de cette baisse, les matériels visés semblent changer. Ces dernières années, les vols de matériel de guidage sont de plus en plus souvent rapportés par la presse locale. *« On a observé que ce genre de matériel repartait rapidement dans les pays de l'Est, sur des marchés parallèles ou chez des concessionnaires qui ont pignon sur rue, pour des matériels allant jusqu'à 10 000 euros qui se revendent facilement »*, **a expliqué le 18 janvier sur France Inter le général Arnaud Giraud, du groupement de gendarmerie de la Vienne.**



Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE — BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// FILIÈRE BOVINE

Mise en place des Fonds d'assainissement régionaux le 1er février

Un nouveau dispositif de solidarité et d'assainissement dénommé Fonds d'assainissement régional (Far) pour les éleveurs bovins sera opérationnel au 1er février. Ces fonds régionaux instaurent une solidarité entre les éleveurs, les groupements de producteurs, les commerçants en bestiaux, les abatteurs, les transformateurs et les distributeurs. Il s'agit d'une caisse de secours.



Réussir

Avec ce nouveau dispositif, il est possible de faire de la prévention et, pour nombre d'éleveurs, c'est le moyen d'assurer un coup dur.

Définis dans le cadre d'accords interprofessionnels régionaux, les Fonds d'assainissement régionaux (Far) instaurent une solidarité entre les éleveurs, les groupements de producteurs, les commerçants en bestiaux, les abatteurs, les transformateurs et les distributeurs. Il s'agit d'une caisse de secours et non d'une assurance. C'est à l'initiative de l'ensemble des familles professionnelles de la filière bovine d'Interbev de plusieurs régions que des Far ont été créés. À compter du 1er février, l'ensemble des régions françaises déploient le même dispositif Far, sur la base de règles partagées et identiques. Il poursuit deux objectifs : d'une part, la solidarité pour couvrir les préjudices financiers liés à des motifs de saisies identifiés et, d'autre part, l'assainissement pour mieux faire face aux problèmes posés par les saisies de carcasses via des actions de prévention et de recherche.

Participation forfaitaire

En cas de saisie, les préjudices affectent non seulement l'éleveur, mais également tous les opérateurs de la filière bovine et deviennent de véritables freins au bon fonctionnement de celle-ci. Ainsi, la solidarité du Far s'exprime en cas de saisies totales ou partielles (saisie supérieure à 5 kg) liées à des causes sanitaires de dépréciation des carcasses dont l'origine est aléatoire, non maîtrisable et identifiée à l'abattoir. Les motifs de saisies couverts sont : myosite éosinophilique, couleur anormale (mélanose), cysticercose musculaire (généralisée, localisée forme vivante et dégénérée), sclérose musculaire d'origine métabolique, processus tumoral généralisé, schwannome, ictère, altération et anomalies (tiquetage musculaire). Le Far intervient moyennant une participation de 0,006 €/kg* de carcasse (net de taxe) par gros bovin abattu âgé de 8 mois ou plus, prélevée par les abattoirs/abatteurs en même temps que les cotisations d'Interbev. Chaque Far vient en solidarité aux bovins abattus par un abattoir ou un abatteur de sa région, dans le cadre des procédures prévues. Sont concernés : les bovins âgés de 8 mois ou plus, abattus en France des catégories A, B, C, D, E, Z destinés à l'abattage et présentés sains, loyaux et marchands au moment de l'abattage. Cette évolution dans toutes les régions permet d'assurer une prise en compte de 100 % de la valeur de saisie définie sur la base des cotations, tout en finançant des recherches et travaux dans un objectif de prévention et d'assainissement. Le montant prélevé par l'abattoir/abatteur est ensuite répercuté à l'ensemble des acheteurs successifs jusqu'à l'éleveur, redevable final, par une ligne de facturation identifiée « Participation Far ». Pour les ventes à la tête, le montant forfaitaire retenu est de 2,25 €*.

Interbev Bourgogne-Franche-Comté

**Cette participation Far est volontaire, l'éleveur qui ne souhaite pas contribuer devra faire la demande de remboursement auprès d'Interbev et ne pourra pas bénéficier de la solidarité du Far durant un an quelle que soit la région d'abattage. Contacter Interbev Bourgogne-Franche-Comté au 03 80 48 43 17 ou mail contact@interbev-bourgognefranchecomte.fr*

Pour Emmanuel Bernard, éleveur nivernais et président de la section Gros bovins d'Interbev, *« Ce nouveau dispositif est né de problématiques récurrentes présentes dans certaines régions qui ont amené la filière à trouver des solutions au niveau local. Avant de déployer ce fond dans toute la France il a fallu harmoniser les pratiques. Ce dispositif va aussi permettre de suivre la question des saisies et d'apporter de nouvelles connaissances pour comprendre leurs origines. L'objectif à terme est de pouvoir faire de la prévention lorsque cela est possible. Pour l'éleveur, un système mutualisé de cette sorte permettra d'assurer un coup dur. Le montant de la cotisation est pratiquement indolore mais assure une indemnisation pour certains motifs de saisies ».*

- **Ce sont les abattoirs ou abatteurs qui débutent l'instruction du dossier via une plateforme web avec le Far de leur région en joignant les certificats de saisie, bons d'achat sous Siqo/enlèvement.**
- **Le Far fixe le montant de la perte financière qui est évalué sur la base des cotations régionales FranceAgriMer de la semaine de l'abattage (ou à défaut des cotations nationales). Le montant du remboursement est déterminé sur la valeur hors taxe. Il est fixé dans ce cas à 100 %, déduction faite des frais d'approche évalués à 0,15 €/kg.**
- **Après validation du dossier, l'abattoir ou l'abatteur est en mesure de payer son apporteur selon le montant remboursé par le Far.**
- **Le montant est ensuite répercuté par les différents opérateurs commerciaux jusqu'à l'éleveur vendeur initial. Ce dernier est informé de l'avancée du dossier en se connectant sur le site de ses données d'abattage : https://interbev-bfc.normabev.fr/.**
- **Les bovins abattus d'urgence ou atteints de tumeurs suspectées du vivant du bovin ou atteints d'un autre motif connu au moment de l'abattage sont exclus.**
- **Si le bovin est confirmé vendu sous Siqo, ou primé sur un concours reconnu par la Fédération nationale des concours d'animaux de boucherie de haute qualité (FNCAB), le montant évalué est revalorisé de 5 %.**
- **En cas de saisie totale pour « cysticercose musculaire généralisée », le Far ne pourra intervenir que pour le premier cas constaté sur l'élevage (premier animal ou premier lot) pour une période de neuf mois, sauf si l'élevage récupère son statut « indemne ».**
- **Pour le motif de congélation pour « cysticercose musculaire localisé », la valeur indemnisée par le Far est limitée à 40 %, le solde étant indemnisé par l'abatteur.**
- **Pour le « tiquetage musculaire », le Far ne couvre que 50 % de la valeur, le reste étant à la charge de l'abattoir/abatteur.**



// JA DE CÔTE-D'OR

21 Engagés sur le long terme

L'assemblée générale des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or aura permis de faire le point sur les sujets d'actualité que sont Egalim 2, les usages de l'eau ou les rapports avec l'administration. Mais elle fut aussi l'occasion de rappeler que l'engagement syndical doit s'appuyer sur des soutiens forts, en termes d'aménagement du travail et d'acquisition de compétences.



Pour Baptiste Colson, cette assemblée générale de Châtillon-sur-Seine était sa première en tant que nouveau président de JA 21.

Des festivités et beaucoup de vigilance: pour sa première assemblée générale en tant que président des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or (JA 21) à Châtillon-sur-Seine, le 20 janvier, Baptiste Colson aura tenu un discours entre ces deux tendances. La vigilance, tout d'abord, doit s'appliquer à la rémunération des agriculteurs : *« nous faisons le constat qu'Egalim 2 ne fonctionne pas*, constatait-il. *Nous devons poursuivre le travail entrepris pour que nous puissions gagner notre vie »*. Selon la sénatrice Anne-Catherine Loisier, présente dans la salle et rapporteur de la loi Egalim au Sénat *« nous avons affaire à des distributeurs et des industriels qui sont des « artistes » du contournement de la loi. L'objectif est que le consommateur y trouve son compte et je rappelle que le fondement d'Egalim reste la contractualisation qui met en évidence les coûts de production des agriculteurs »* .

Plus de jours de remplacement

2023, c'est aussi l'année du passage de la gestion de la Dotation jeune agriculteur (DJA) des services de l'Etat à ceux de la Région. Une évolution pour laquelle les JA 21 veulent *« veiller au grain »*. Et comme l'engagement syndical réclame une implication forte, le président des JA 21 s'est réjoui de l'obtention d'une enveloppe permettant de financer 50 jours supplémentaires de remplacement, en partenariat avec le service de remplacement : un véritable soutien pour celles et ceux qui s'engagent au profit de la défense de la profession. Enfin, le côté festif, c'est l'annonce que les JA de Côte-d'Or héritent de l'organisation des Terres de Jade, la grande fête régionale agricole, programmée les 2 et 3 septembre, qui se tiendra sur le site du lycée agricole de La Barotte, à Châtillon. Dans son rapport moral, Mathieu Faivre, secrétaire général de JA 21, a salué le retour du dialogue et des échanges avec les services préfectoraux. Il a déploré, par ailleurs, des conditions d'exercice de la profession agricole de plus en plus compliquées *« en raison de retraits de matières nécessaires à la conduite agronomique qui découlent de décisions non réfléchies »*. Les pressions administratives et financières sont aussi revenues sur le tapis : pour JA 21, les attentes sont fortes afin de retrouver des échanges constructifs dans ce domaine. Invoquant le fait que la profession agricole reste consciente des défis environnementaux et climatiques, il a appelé à ne pas bloquer les projets agricoles liés aux usages de l'eau.

Effort de communication

Concernant les questions de santé des animaux d'élevage, le secrétaire général a aussi alerté sur les niveaux de compensation financière lorsqu'un animal est atteint de la tuberculose bovine. Sur ce point, Franck Robine, le préfet de Côte-d'Or, s'est voulu rassurant en précisant que *« la réévaluation financière des abattages devait se concrétiser très prochainement »*. Sur la communication, JA 21 a décidé de faire de 2023 une année marquante avec la réalisation de trois vidéos (en collaboration avec l'Agence 24 de Dijon) destinées à faire connaître et promouvoir le métier d'agriculteur. La première est déjà à découvrir sur Youtube. Cet état des lieux a suscité des réactions parmi les invités à cette assemblée générale. Vincent Lavier, le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, s'est inquiété d'un possible *« temps mort et de retard dans les paiements »* pour les Plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) dont la gestion, comme pour la DJA, est transférée aux Régions. Il s'est aussi montré préoccupé par une logique de montée en gamme de l'agriculture française qui risque de la faire passer à côté de l'essentiel : beaucoup de consommateurs qui achètent des produits bon marché, issus dans leur majorité, d'importation... Pour sa part, Fabrice Genin, président de la FDSEA 21 a insisté sur « l'école » que représente à ses yeux l'engagement au sein des JA : *« formez vous sans cesse à être des responsables engagés, apprenez à gérer des échanges, montez en compétences ! »* Il s'est aussi exprimé sur la charge mentale à laquelle sont confrontés les agriculteurs : *« elle est générée par le manque de vision à long terme auquel notre profession est constamment confrontée. Il y a une insécurité permanente liée à des réglementations changeantes, qui peut être difficile à vivre »*.

Bâtir des compromis sur l'eau

Enfin, le préfet Franck Robine est revenu sur trois points : le grand projet de loi d'orientation agricole pour lequel la concertation a commencé et auquel la stratégie 2040 lancée fin novembre par la Chambre régionale d'agriculture va contribuer.
Il s'est dit préoccupé par la grippe aviaire (une zone de protection a été mise en place sur une partie de la Côte-d'Or à la suite de la découverte d'un cas en faune sauvage). *« Mon objectif sur ce sujet*, a-t-il rappelé, *est d'éviter les abattages massifs »*.
En conclusion, sur les usages de l'eau, le préfet a reconnu que la profession agricole savait se positionner de manière cohérente et a souligné qu'il faudra, à terme, bâtir des compromis. L'assemblée générale des JA 21 a aussi été le cadre d'une intervention de l'économiste Thierry Pouch sur laquelle nous reviendrons dans notre prochain numéro.

Berty Robert

L'assemblée générale des JA 21 s'est tenue en présence de Franck Robine, préfet de Côte-d'Or, Anne-Catherine Loisier, sénatrice, Hubert Brigand, député de la 4è circonscription de Côte-d'Or, Marc Frot et Christophe Verdot, conseillers départementaux, Christophe Haas, vice-président de JA national.

// CGA

89 234 échantillons pour la présélection des vins

La présélection des vins pour le concours général agricole a eu lieu le mercredi 18 janvier, à Beine. Pas moins de 234 échantillons provenant de 56 candidats ont été dégustés par la cinquantaine de jurés présents. Les vins sélectionnés seront ensuite à nouveau dégustés lors de la finale nationale, qui aura lieu le dimanche 26 février à Paris.

Pour la présélection des vins pour le concours général agricole, pas moins de 234 échantillons provenant de 56 candidats ont été dégustés par la cinquantaine de jurés présents, le mercredi 18 janvier, à Beine. Chablis, petit Chablis, Chablis premier cru, Chablis grand cru, Irancy, Saint-Bris, Coulanges-la-Vineuse, Aligoté ou encore Bourgogne Épineuil, toutes les appellations du département étaient présentées. Avec une petite particularité cette année. « *Exceptionnellement, suite aux épisodes de gel de 2021, le concours était ouvert aux vins du millésime 2020 non primés l'année passée, ainsi qu'à ceux du millésime 2021, pour les blancs (et uniquement aux vins du millésime 2020 pour les rouges et les grands crus)* », indique Clément Leriche, responsable du service économie agricole de la DDT de l'Yonne et commissaire du concours général agricole (en compagnie de Nadine Thomas, chargée de mission à la Chambre d'agriculture de l'Yonne).
Jusqu'à 60 % des vins présentés lors de cette présélection peuvent être sélectionnés pour la finale, qui aura lieu le dimanche 26 février, lors du salon international de l'agriculture, à Paris.

Valoriser les produits

Comme l'a rappelé Clément Leriche, « *le concours général agricole est un concours qui a été créé en 1870, réalisé et supervisé par le ministère de l'Agriculture. Ce concours a pour objet de valoriser les territoires et les produits français en les distinguant à travers des médailles d'or, d'argent et de bronze. Il a aussi pour objet de pouvoir guider le consommateur dans le choix de ses produits* ». Une belle vitrine pour les vignerons et le vignoble français.

Christopher Levé



234 échantillons provenant de 56 candidats ont été dégustés par la cinquantaine de jurés présents.



Toutes les appellations du département sont présentées aux jurés, qui analysent le vin sous toutes ses coutures.

La présélection des crémants régionalisée

Cette année, le concours innove. Habituellement, les crémants de Bourgogne sont dégustés au niveau départemental, à l'instar des autres vins. Pour la première fois, la présélection des crémants de Bourgogne n'a pas lieu au niveau départemental mais au niveau régional. Le principe reste le même : jusqu'à 60 % des Crémants peuvent être sélectionnés pour aller à la finale à Paris. Ces derniers seront dégustés le vendredi 27 janvier prochain, à Beaune, lors de la présélection des vins de Côte-d'Or.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

// JA 58

Un programme engagé

Simon Gauche et Benjamin Maillault sont les nouveaux co-présidents des JA 58. Ils exposent leur vision de leur mandat ainsi que leurs vœux pour 2023.



JA 58

Simon Gauche, à gauche, et Benjamin Maillault, à droite, sont les nouveaux co-présidents des JA 58.

Si les JA 58 sont restés quelques semaines sans président, ils ont fini par en choisir, non pas un, mais deux ! Ainsi, c'est Simon Gauche et Benjamin Maillault qui ont été élus en prenant la suite de Florian Guyard et Frédéric Allaire. *« Ce fut une surprise pour nous, mais nous sommes ravis d'avoir été sélectionnés par nos pairs et espérons donner toute satisfaction dans nos missions »*.

Missions

Naturellement axés sur les jeunes, les chevaux de bataille de Simon et Benjamin sont : *« l'installation des jeunes notamment via l'établissement d'une commission gérée par les JA 58 pour la CDOA, la présence et l'engagement des JA sur le territoire au travers des jeux inter-JA en avril ou encore le concours de labour départemental en août »*. Pour cette année, une nouveauté est à noter, puisqu'ils souhaitent ouvrir leurs services aux autres organismes professionnels. Benjamin Maillault insiste : *« pour continuer nos actions nous devons aller vers de nouveaux horizons en montrant l'importance des OPA partenaires et leur utilité pour les jeunes »*. Les JA ont d'ailleurs prochainement une réunion avec les OPA pour développer ce point.

Briser les barrières

Dans la même veine d'ouverture, Simon Gauche rebondit : *« Le nombre de départs en retraite ou cessations d'activité est plus important que les installations. De ce fait, il est nécessaire de trouver de nouvelles personnes prêtes à s'engager dans nos métiers, afin qu'ils perdurent - en les accompagnant bien évidemment car ils ne connaissent pas toutes les contraintes »*. Benjamin Maillault poursuit : *« Dans cette optique d'accompagnement, les JA participent à des commissions afin de réglementer l'agrandissement pour faciliter l'accès aux jeunes à des structures qui ne soient pas trop onéreuses à racheter seul ou à plusieurs »*. Simon complète : *« Cela va également se coupler avec la recherche de nouvelles aides pour épauler les installations. En effet, avec la conjoncture actuelle, le milieu agricole est de plus en plus incertain, et par ruissellement l'installation également. Mais, nos métiers sont si passionnants ! Ces barrières doivent se lever pour permettre à un maximum de personnes de s'établir dans de bonnes conditions »* avant d'ajouter : *« l'avenir de l'agriculture sera très probablement marqué par des changements et les exploitants ont montré, par le passé, qu'ils savaient s'adapter et se réinventer. À nous de jouer et de nous battre pour réinventer les systèmes actuels afin d'offrir un avenir à la jeunesse dans notre secteur »*.

Vœux

Pour conclure, les co-présidents présentent leurs vœux aux jeunes agriculteurs mais également à toute la profession en espérant : *« que la nouvelle année ne sera pas marquée par le Covid ou les aléas climatiques. Nous aspirons à une année synonyme de tranquillité d'esprit pour les exploitants. Nous espérons également que les consommateurs répondront aussi présents pour l'achat de nos produits, et que les ventes de tous se dérouleront au mieux afin de pouvoir s'en sortir dignement »*.

Chloé Monget

Renseignements : Margot Richard, animatrice syndicale des JA de la Nièvre, cdja58@orange.fr ou au 07 86 95 37 96.

Nouveau bureau

En plus des nouveaux co-présidents, les JA 58 ont renouvelé leur bureau. Ainsi il se compose de : Benjamin Maillault et Simon Gauche, Co-présidents ; Denis Guillien, Vice-Président ; Cédric Bernier, Secrétaire général ; Frédéric Allaire, Secrétaire général adjoint ; Grégoire Bazot, Trésorier ; Julie Rhoumy, Trésorier adjoint ; Jean-Charles Seutin, Vice-Président grande cultures ; Clément Blandin, Vice-Président élevage ; Benjamin Guyard, Vice-Président installation ; Membres du bureau : Florent Point, Thomas Lemée, Adrien Laporte, Kévin Aulard, Bertrand Larue, Luc Laporte, Yann Denis.

Benjamin Maillault

Engagé auprès des JA de son canton depuis ses 16 ans, Benjamin Maillault, 24 ans, a continué en se positionnant au niveau départemental il y a 2 ans : *« Au début, je me suis inscrit aux JA pour suivre les copains du canton. Puis, de fil en aiguille, je me suis rendu compte que les JA étaient là pour défendre nos intérêts et ceux du monde agricole. Pour moi, c'est un excellent moyen d'enrichir ses connaissances sur les lois qui nous régissent et de participer à leur élaboration ; une manière d'avoir la main sur ce jeu. En sus, les JA sont là pour créer et conserver du lien social entre les jeunes ou les moins jeunes qu'ils soient adhérents ou non »*. En plus de son engagement aux JA 58, Benjamin est installé sur son exploitation de Druy-Parigny, avec ses parents, depuis 4 ans. Il souligne d'ailleurs : *« il est parfois compliqué de se dégager du temps pour nos missions, mais ce que l'on donne en vaut la peine car nous luttons pour le bien commun »*.

Simon Gauche

À 20 ans, Simon Gauche est entré aux JA il y a 4 ans : *« C'est mon frère, Valérian, qui m'a poussé »* sourit-il avant d'ajouter : *« mais je suis très content car j'ai appris énormément de choses ! »*. Que ce soit sur les lois ou l'installation, il insiste : *« on ne se rend pas compte à quel point on peut engranger d'informations en peu de temps grâce aux JA. De plus, c'est un soutien immuable. Nous sommes là les uns pour les autres que ce soit pour donner un coup de main, une oreille attentive ou des conseils. Il n'y a jamais de jugement et cela est très appréciable »*. En parallèle de ses activités aux JA, Simon travaille à mi-temps dans une entreprise de mécanique agricole et pour le reste aide ses parents à la ferme à Chétif Four. Il conclut : *« nous n'avons pas le temps de nous ennuyer entre les JA et nos métiers respectifs, mais ce qui est beau c'est de voir que nous sommes tous animés par la même envie de bien faire »*.

// EN BREF

Le GDS 21 répond à vos questions La régulation par piégeage des blaireaux est autorisée en zone tuberculose en Côte-d'Or. Qui peut piéger ?

Le blaireau intervient dans la transmission de la tuberculose bovine. C'est pour cela que sa régulation, sous la responsabilité des lieutenants de louveterie, est nécessaire dans les zones concernées afin de casser le cycle de la maladie. On ne peut pas se prétendre piégeur du jour au lendemain : un agrément délivré par le Préfet est nécessaire pour exercer. Pour obtenir l'agrément de piégeur, il faut suivre une formation (cours théoriques et pratiques) organisée par la fédération des chasseurs et soutenu techniquement par l'association des piégeurs côte-d'oriens. Cette formation, qui dure a minima 16 heures, s'étale en général sur deux journées. La prochaine formation aura lieu les 6 et 7 avril et les 22 et 23 juin à la Maison de la chasse et de la nature à Norges-la-Ville.

Le Groupement de défense sanitaire encourage vivement les éleveurs à passer l'agrément de piégeur et à constituer des brigades autour des piégeurs les plus aguerris et les plus disponibles. Si vous, éleveur, ne pouvez pas vous investir comme piégeur, vous pouvez appuyer leur action, par exemple en assurant un relevé des pièges ou un recensement des terriers à piéger.

Contacts :

- Association départementale des piégeurs côte-d'oriens : Philippe Martin, 06 11 91 70 85 / 03 80 56 39 11, adpco21@bbox.fr
- Fédération départementale des chasseurs : Julien Sere, j.sere@fdc21.com, www.fdc21.com
- Groupement de défense sanitaire : Françoise Roulleau 03 80 68 67 31, francoise.roulleau.gds21@reseaugds.com, www.gdsbfc.org

// EN BREF

MSA Médaillés du travail et vœux dans la Nièvre et l'Yonne

Dans notre dernier numéro nous avons évoqué les cérémonies des vœux organisées par la MSA de Bourgogne sur ses sites de Dijon, Auxerre, Nevers et Mâcon. La cérémonie de Nevers a notamment permis la remise de médailles du travail (voir photo de gauche) quant à celle d'Auxerre, ils se sont déroulés en présence d'Hèlene Dapvril, (photo de droite) présidente icaunaise de la MSA. Pour chaque cérémonie étaient aussi présents Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne, Armelle Rutkowski, sa directrice, et Jean-Paul Baudin, premier vice-président.





// ENSEIGNEMENT

89 Comprendre les marchés agricoles, cela concerne aussi les exploitants de demain

Dans le cadre d'un projet PIC (projet d'initiative et de communication), quatre jeunes des BTS Acse et APV du lycée La Brosse ont mis en place un événement, qui aura lieu le 30 janvier, sur la thématique de la modernisation des décisions stratégiques. Pour cela, les cofondateurs de l'outil Piloter sa ferme viendront présenter leur application lors d'une conférence-débat.

Ils ont 19 ans et sont étudiants en 2e année des BTS Acse (analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole) et APV (agronomie, productions végétales) au lycée agricole d'Auxerre La Brosse. Leur point commun ? Ils font partie d'un même projet PIC (projet d'initiative et de communication) où le but est de créer un événement et de communiquer autour. « *Pour cela, on a choisi l'application Piloter sa ferme car les marchés agricoles sont très instables en ce moment. Les agriculteurs ne savent pas toujours comment commercialiser* », commence Romain Prévost, en BTS Acse. « *L'outil Piloter sa ferme permet aux agriculteurs de reprendre la main sur la commercialisation et l'achat de GNR, de carburant, d'engrais et de concentré. L'objectif est de redonner la main aux exploitations et qu'elles soient moins dépendantes des marchés* », ajoute Adrien Tavoillot, également en BTS Acse.

Depuis novembre dernier, les quatre étudiants travaillent sur leur projet. « *On a créé un site internet, des flyers, des affiches. Et on a mis en place un événement* », explique Pauline Faillot, en BTS APV.

Cet événement, c'est une conférence-débat qui aura lieu le lundi 30 janvier, à l'amphithéâtre du lycée agricole d'Auxerre La Brosse, à Venoy, sur la thématique : un moyen de moderniser ses décisions stratégiques. Lors de ce moment, Sylvain Jessionesse et de Roland Zimmermann, agriculteurs et cofondateurs de l'outil Piloter sa ferme interviendront pour présenter leur outil. « *On devait aussi trouver des partenaires pour nous aider à financer ce projet et l'organisation de l'événement (le Service de remplacement, D2S Agro, GLHD, le Crédit Mutuel, Basset, Gan assurances et l'EPL des Terres de l'Yonne)* », poursuit-elle. Des partenaires qui seront présents lors de cette journée.



Rémi Roy, Adrien Tavoillot, Pauline Faillot et Romain Prévost (de gauche à droite).

Le 30 janvier, les jeunes du lycée introduiront la conférence-débat « *en demandant aux agriculteurs (les créateurs ainsi que des utilisateurs seront présents) comment est-ce qu'ils voient la situation des marchés actuellement. Avant que les cofondateurs de l'application expliquent leur outil et son fonctionnement* », indique Rémi Roy, en BTS Acse.

Aussi, « *à travers cet événement, on veut pointer cette problématique des marchés agricoles et de la commercialisation à laquelle sont confrontés aujourd'hui tous les agriculteurs. Et on leur propose une solution pour les aider à mieux gérer cela avec l'application Piloter sa ferme* », continue Romain Prévost.

Une solution pour mieux gérer sa commercialisation

Une application qui ne leur était pas inconnue avant de mener à bien leur projet. « *Mon père l'utilise. Je connaissais donc un peu l'outil, sans avoir les détails. On s'est dit qu'il pourrait être intéressant de pouvoir approfondir le sujet qui nous concernera tous dans quelques années* », assure Pauline Faillot.

Car outre leur projet, les quatre jeunes ont un objectif commun : celui de reprendre chacun les exploitations familiales. « *L'autre objectif de notre projet c'est nous-mêmes de comprendre les marchés car cela nous concernera plus tard* », confie Adrien Tavoillot.

À l'issue de la conférence-débat, l'un des partenaires présents, GLHD, présentera un projet agrivoltaïque du département. « *Pour nous, cela rentre dans la thématique de notre projet car l'agrivoltaïsme permet de multiplier les sources de revenu* », conclut Adrien Tavoillot.

Christopher Levé

// BOVINS

58 Le mois du reproducteur revient

Face au succès de la 1re édition, le mois du reproducteur est reconduit à la Sicafome (Moulins-Engilbert), au cadran Boischaut (Chateaumeillant) et aux Grivelles (Sancoins).

« *Nous renouvelons le mois du reproducteur, car il y a eu un grand contentement l'an passé que ce soit des apporteurs ou des acheteurs* » souligne Julien Bonnet, responsable commercial pour la vente à Moulins-Engilbert qui aura lieu le 2 février prochain (présentation des animaux à partir de 10 h 30 et vente à 14 heures) au marché au cadran.



Julien Bonnet / Sicafome

Revers (propriétaire : Alexis Gauthey) 1er de la section des taureaux de 30 mois au dernier concours de Charolles (71) et acquis lors d'une vente dans le cadre de la 1re édition du mois du reproducteur.

Pour rappel, le mois du reproducteur est organisé conjointement entre la Sicafome, le cadran Boischaut et Les Grivelles mais aussi en partenariat avec le HBC et Alsoni Conseil Élevage. Il regroupe 3 dates : 25 janvier pour le cadran de Boischaut, le 15 février pour Les Grivelles et le 2 février pour la Sicafome. Pour cette dernière, les JA du canton de Moulins-Engilbert s'associent à l'événement et se chargent de l'organisation du repas du midi (17 euros – réservation fortement conseillée) avec au menu un pavé de bœuf. Pour la vente, des taureaux de 18 mois à 5 ans seront proposés aux enchères. Pour la Sicafome, Julien Bonnet précise : « *nous risquons d'avoir un peu moins d'animaux que l'an dernier, car la conjoncture a été favorable pour les vendeurs cet automne. Cela étant, nous constatons que la demande pour ce type de catégorie est bien présente* », avant d'ajouter : « *les mises à prix sont fixées par les apporteurs et une enchère engendre une vente assurée* ».

Renommée

Il poursuit : « *ce mois du reproducteur est un gage d'une certaine qualité puisque l'an passé un taureau – Revers – acheté au marché de Sancoins par un client de Moulins-Engilbert est sorti du concours de Charolles 1er de section des 30 mois. Nous espérons que l'offre de cette année ravira les potentiels acheteurs ou les visiteurs venus juste regarder les animaux* ».

Chloé Monget

Renseignements auprès de Julien Bonnet au 06 48 17 03 17 ou auprès de la Sicafome au 03 86 84 28 75.



Sicafome

Environ 30 taureaux seront proposés à la vente de Moulins-Engilbert le 2 février.

// FDSEA 58

58 Les axes de vigilances

Pour la nouvelle année, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, fait un bilan de 2022 pour cibler les points d'attention à avoir pour 2023.

« Je suis persuadé que les années passées doivent nous faire prendre conscience que le travail n'est pas terminé, qu'il continue toujours, avec autant d'engagement. Nous devons cibler les grands thèmes, tout en s'attachant à ne pas oublier les situations particulières » indique Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, pour cette nouvelle année.

De l'individu au collectif

Il détaille : *« Dans la Nièvre, en 2022, nous avons vécu une année marquée par les aléas climatiques, mais nous avons, je pense, échappé à la catastrophe au vu de ce qui s'est passé en Région. Toute la profession a été déstabilisée par de grandes secousses économiques, sanitaires et sociales. 2023 pourrait être dans la même veine car on ne sait jamais ce qui nous attend. En cela, je pense que l'objectif de la FDSEA 58 est de faire face à ces sujets en gardant une posture d'échanges pour trouver des solutions, au niveau individuel, mais aussi pour toute la profession – comme ce que nous avons pu faire pour les personnes victimes de la grêle, très ciblée sur certains cantons, ou encore pour les calamités. En 2022, je remarque aussi que les inégalités se creusent de plus en plus d'un canton à l'autre, et nous devons rester vigilants pour maintenir un dialogue entre tous »*. Pour la mise en application prochaine de la nouvelle PAC, il insiste *« Nous ne sommes jamais en rupture, mais toujours sur du tendanciel. La PAC s'est progressivement complexifiée, car elle s'est adaptée à l'évolution de la réglementation, de la volonté politique et des attentes sociétales. Si aujourd'hui la nouvelle PAC n'est pas tout à fait actée, c'est qu'elle est extrêmement complexe et que, nous, professionnels demandons une application réaliste ».*



Emmanuel Bernard stipule que la consommation de viande bovine a augmenté de 1 % selon un bilan établit au 31 octobre 2022, par rapport au 31 octobre 2021.

Les trois axes

Face à ces constats, il dessine trois axes de vigilance pour 2023. *« le premier est de tout faire pour que les revenus de tous les exploitants soient assurés (conventionnels, Bio, filières longues, etc.). Pour ce faire, je pense que la proximité avec les consommateurs est importante pour expliquer l'application du coût de production aux produits ; indispensable pour continuer nos activités commerciales. Dans cette optique, la loi Égalim est un outil nécessaire car il y a une non-négociabilité de la matière agricole. Il faut donc continuer à le déployer tout en réfléchissant à l'autonomie de nos filières afin de chercher, partout, de la valeur. Le second axe, est d'espérer une mise en place sereine de la PAC pour la Nièvre. Comme expliqué plus haut, nous ne lâchons rien sur des points inapplicables, d'où un petit flou sur quelques mesures. Ensuite, pour les nouvelles mesures agri-environnementales (MAE), je conseille à chaque exploitant de bien lire les cahiers des charges avant de s'engager. J'émets d'ailleurs une énorme alerte sur ces mesures qui sont parfois très contraignantes, ce qui m'amène à mon troisième point : les relations entre le monde agricole, le pouvoir politique et l'administration. Il est nécessaire, collectivement, de se donner les moyens de pouvoir évaluer les politiques publiques sur le volet environnemental afin de voir si ces mesures maintiennent l'activité du territoire (donc préservent nos modèles de production) tout en déterminant les possibles points de blocage ; tout cela dans un souci de transparence. Pour le moment, l'administration n'est pas réfractaire à l'idée d'un tel procédé ».* Emmanuel Bernard conclut : *« Ces trois points seront nos grandes lignes de travail, mais nous n'en oublions pas les autres comme l'emploi, le mal-être ou encore les relations avec les autres instances qui régissent le département. Dans tous les cas, c'est l'échange qui doit être au cœur de nos missions ; sans cela, rien n'est possible ».*

Chloé Monget

// JPO LEGTA DU MORVAN

58 BTS : une insertion professionnelle ciblée

Le 28 janvier de 9 h à 13 h, le Legta du Morvan (Château-Chinon) organise des portes ouvertes pour découvrir ses BTS Aquacole, ACSE, DATR, LTP.

« Ces portes ouvertes dédiées aux BTS sont une manière pour les jeunes de s'approprier et de construire leurs projets de formation, sans se tromper » détaille Michèle Leblanc-Albarel, proviseure du Legta du Morvan à l'occasion des portes ouvertes (le 28 janvier de 9 h à 13 h) ciblées sur les BTS Aquacole, BTS Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole (ACSE), BTS Animation des Territoires (DATR) avec BPJEPS Loisirs Tous Publics (LTP) en double diplomation.

Chacun sa spécificité

Elle ajoute : *« chaque établissement à sa propre manière d'accompagner les élèves, il est donc important de venir voir sur place comment cela se passe ».* Jean-Noël Bernard, coordinateur du BTS aquacole et responsable des expérimentations, rebondit : *« c'est l'occasion de montrer les installations mises à disposition (hébergement, salles de cours, installations sportives, etc.), tout en échangeant sur les débouchés et les attentes d'une telle formation. Notre enseignement est basé sur un fort encadrement et une certaine proximité avec les étudiants notamment dans la recherche de stage… autant d'éléments à mettre en avant auprès des futurs apprenants ».*

Quels intérêts ?

Pour les coordonnateurs desdits BTS, ces formations ont des atouts indéniables : *« Le BTS Aquacole offre diverses possibilités d'insertion professionnelle suivant les envies et desiderata des étudiants dans le monde de l'aquaculture et de la pêche (pisciculteur, technicien en aquariophilie, technicien en fédération de pêche…) avec des offres d'emploi en France et à l'étranger »* insiste Jean-Noël Bernard, coordonateur du BTS aquacole et responsable des expérimentations. Pour Olivier Ribaillier, coordonnateur BTSA Développement, Animation des Territoires Ruraux : *« Le BTS DATR permet une insertion professionnelle dans tous les territoires, allant au-delà de 80 % à moins d'un an, y compris en territoire urbain contrairement à sa dénomination, et concerne tous les services : à la personne, aux entreprises, aux administrations et collectivités territoriales. De plus, il est le seul BTS généraliste offert par l'enseignement français et à ce titre permet de devenir un spécialiste du projet dans tous les services ».* Il stipule également : *« Le Legta du Morvan offre cette formation depuis plus de quinze ans, en partenariat avec le CFPPA du Morvan (sous la responsabilité de Pascal Roussel), il a été développé une offre de double diplomation avec un BPJEPS Loisirs Tout Public. Les étudiants peuvent suivre après sélection le BTSA et le BPJEPS pour obtenir au terme de deux ans les deux diplômes. L'insertion professionnelle atteint alors 100 % à moins d'un an tant la polyvalence des diplômés est reconnue ! ».* Enfin, pour le BTS ACSE, Philippe Liénard, formateur/coordinateur BTS ACSE, explique : *« L'intérêt de ce BTS réside dans le fait qu'il soit en alternance (deux semaines au centre et deux semaines en entreprise) : les apprentis auront, au cours de leur formation professionnelle, acquis une expérience sans équivalence comme l'atteste le résultat des visites d'entreprises au cours desquelles nombre de chefs d'entreprise se disent prêts à embaucher leurs apprentis. Ce BTS dispense également une formation théorique au centre de bonne facture qui permet à certains des apprentis de poursuivre leurs études en Licence pro ou en école d'ingénieur ».*

Chloé Monget

Renseignements : Lycée Agricole du Morvan (rue Pierre Mendès-France, Château-Chinon) sur www.morvanformations.com ou au 03 86 79 49 80.



Legta du Morvan

Les élèves de BTS Aqua durant un cours.

// GROUPAMA

Les vœux de Pascal Maupois, président de la fédération de l'Yonne et vice-président de Groupama Paris-Val-de-Loire

« Dans un contexte pourtant difficile, l'année 2022 confirme la très bonne dynamique de développement de notre caisse régionale, avec une progression significative de notre chiffre d'affaires et un solde net positif sur l'ensemble de nos marchés.

Dans l'Yonne également, on observe cette tendance favorable qui se traduit par une progression du nombre de nos sociétaires, en particulier sur le marché des professionnels et le marché agricole.

Le point noir de cette année 2022, c'est le niveau de la sinistralité en raison notamment de l'inflation qui renchérit mécaniquement les coûts des réparations et de nos interventions. Avec la sécheresse estivale, nous constatons également la multiplication des sinistres sur bâtiments dus au phénomène de retrait et gonflement des argiles.

Fort de notre culture de la prévention, nous avons lancé en 2022, une vaste campagne de sensibilisation aux « gestes qui sauvent », qui s'adresse à tous les publics et pas uniquement à nos sociétaires. Dans l'Yonne, ce sont plus de 700 personnes qui ont été formées.

Nous sommes également fiers d'avoir accompagné, en tant que partenaire, la remontée en Ligue 1 de l'AJ Auxerre, qui est pour nous un acteur incontournable du territoire icaunais et de son économie locale.

Après l'épisode de la covid, nous sommes engagés dans la relance de la dynamique mutualiste de nos caisses locales, qui repose sur la mobilisation des administrateurs et sur la synergie avec le réseau commercial, au service de nos sociétaires.

Pour 2023, il est important de réussir la mise en œuvre de la nouvelle multi-risques climatique récoltes (MRC) pour laquelle nous nous sommes fortement investis avec la profession agricole. En tant que premier assureur de l'agriculture, nous allons accompagner les agriculteurs, en lien avec les organisations professionnelles agricoles de l'Yonne.

Nous avons aussi le plaisir d'être partenaire majeur des premiers « Trophées de l'agriculture de l'Yonne », dont les prix seront décernés le 30 mars prochain.

Nos prochaines assemblées générales de caisses locales, qui se tiendront en présentiel à partir du mois de mars, seront l'occasion de nous retrouver avec les sociétaires pour faire le point sur nos activités et partager un moment de convivialité. Elles seront suivies par nos opérations de vérification des extincteurs.

Pour les actions conduites en 2022 et celles que nous prévoyons pour 2023, je veux remercier les élus et les collaborateurs de Groupama dans l'Yonne, ainsi que nos partenaires, pour leur engagement, et souhaiter une très bonne et heureuse année 2023 à l'ensemble de nos sociétaires ».



Pascal Maupois, président de la fédération de l'Yonne et vice-président de Groupama Paris-Val-de-Loire.

Christopher Levé

// 110 BOURGOGNE

Les vœux de Walter Huré, le président

« Une nouvelle année vient de débuter, c'est donc l'occasion pour le conseil d'administration de 110 Bourgogne d'adresser tous ses meilleurs vœux à ses adhérents, ses partenaires et au monde agricole.

2022 aura été marquée par le retour de la guerre en Europe, malheureusement encore présente aujourd'hui. Espérons qu'elle prenne fin dans les mois à venir afin de ramener la paix et un apaisement à tout niveau.

Engendrant une crise économique sans précédent, ce confit a mis en évidence la dépendance de l'Union Européenne et de la France en matière énergétique. L'agriculture, comme évoqué dans nos assemblées, a et aura un rôle majeur à jouer dans ce domaine. Pour notre coopérative, cela se traduira par une première phase de construction de bâtiments photovoltaïques sur plusieurs de nos sites majeurs.

La souveraineté alimentaire est un autre sujet à l'ordre du jour et nous espérons que nos élus politiques soutiendront ce défi majeur pour l'agriculture. Notre service agronomique SeineYonne (Ynovae et 110 Bourgogne) travaille pleinement dans ce sens afin de ramener l'agronomie et la productivité au cœur de nos exploitations.

Notre groupe 110 Bourgogne va continuer à travailler la proximité avec nos agriculteurs, viticulteurs (110 Vigne) et avec tous nos clients de nos magasins Gamm Vert (Nativert).

De nombreux défis nous attendent pour cette année et les prochaines, qu'ils soient d'ordres économiques ou climatiques et c'est tous ensemble que nous les relèverons. Bonne année à tous ».



110 Bourgogne

Walter Huré, président de 110 Bourgogne

// STRATÉGIE 2040

Répondez aux questionnaires !

Le projet lancé par la Chambre régionale d'agriculture en novembre a besoin des contributions d'un maximum d'acteurs du monde agricole. Des questionnaires sont disponibles en ligne. Vous pouvez y répondre jusqu'au 15 février.

La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) a lancé le 28 novembre le projet « Imaginer demain, Agir maintenant. Ensemble vers 2040 : des territoires dynamiques, des agriculteurs épanouis », avec le soutien du Conseil régional et de l'État. Ces travaux fédéreront l'énergie de la Chambre régionale ce premier semestre avec celles et ceux qui le veulent bien, dans le cadre d'une démarche constructive, ambitieuse, réaliste et pragmatique. Elle s'inscrit aussi dans le cadre de la réflexion nationale lancée par le ministre de l'Agriculture pour un projet de loi d'orientation agricole. Chacun est maintenant appelé à apporter sa contribution au travers d'un questionnaire en ligne. L'objectif est d'élaborer des propositions concrètes en consultant l'ensemble des acteurs des territoires de BFC pour des travaux qui se concluront cet été. Une synthèse des positions et propositions exprimées sera faite et mise à disposition de chacun. Elle sera le support d'une discussion collective pour élaborer le projet à porter pour la ferme de BFC à l'horizon 2040, et pour les actions opérationnelles à mener. Elle permettra d'identifier et faire remonter les actions relevant du national, dans le cadre des travaux de concertation portés par le ministère de l'Agriculture. Dirigeant d'une structure professionnelle agricole ou économique, apportez votre contribution via le questionnaire qui vous concerne, d'ici le 15 février :

-Pour les agriculteurs : un questionnaire vient d'être adressé par les MSA Franche-Comté et Bourgogne, par mail, à l'attention des 23 600 agriculteurs de BFC. Il est aussi accessible via ce lien : https://fr.surveymonkey.com/r/TCB8GRX

-Pour les structures professionnelles (organisation professionnelle, structure de prestation, …) : https://fr.surveymonkey.com/r/T9W5NDC

-Pour les opérateurs économiques (structure économique d'une filière agricole ou agro-alimentaire, collecte - transformation amont / aval) : https://fr.surveymonkey.com/r/637SW8W

Un questionnaire a aussi été élaboré à l'attention des conseillers en contact avec les agriculteurs. Il est accessible via ce lien : https://fr.surveymonkey.com/r/NBDZYVQ

Berty Robert, avec communiqué

// EN SAVOIR +

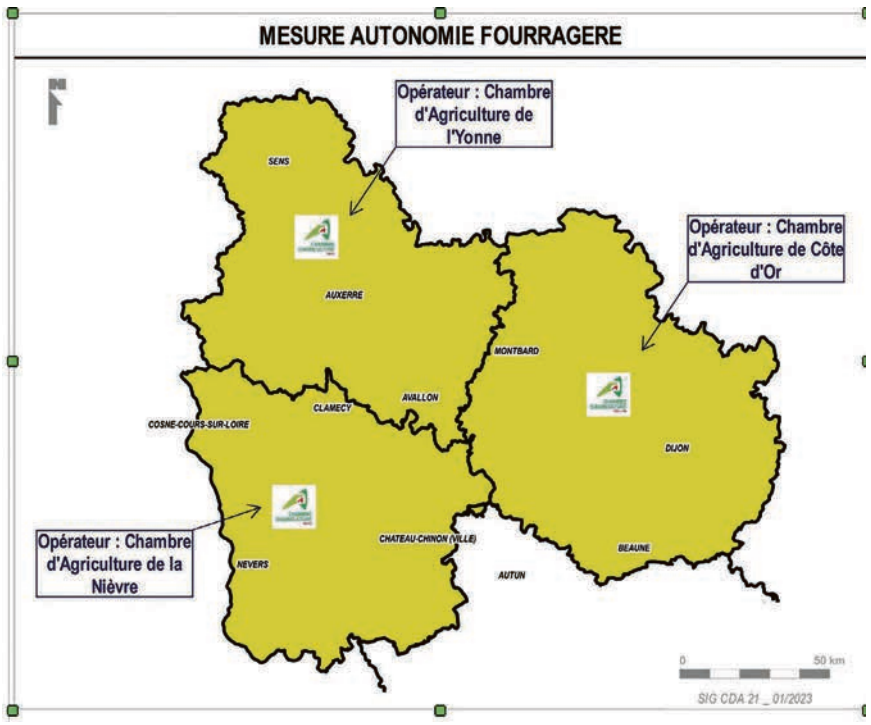
Toutes les informations autour de ce projet sont disponibles ici : https://www.bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/bourgogne-franche-comte/imaginer-demain-agir-maintenant/imaginer-demain-agir-maintenant-contribuez/.

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// NOUVEAUTÉS 2023

Mesures agro-environnementales et climatiques : l'autonomie fourragère

Nous terminons notre série d'articles consacrée aux cahiers des charges élaborés pour bénéficier des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) avec la mesure dédiée à l'autonomie fourragère.



La mesure « Autonomie fourragère » s'applique sur la Côte-d'Or, la Nièvre et l'Yonne. Les opérateurs sont, à chaque fois, les Chambres d'agriculture.

La nouvelle PAC, entrée en vigueur le 1er janvier, s'accompagne de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui connaissent des évolutions sur plusieurs aspects. Après avoir fait le point dans nos deux derniers numéros sur les cahiers des charges se rapportant à la MAEC « Systèmes herbagers et pastoraux » et à la MAEC « Zones intermédiaires », nous clôturons ce cycle avec la MAEC orientée sur l'autonomie fourragère. Elle s'adresse essentiellement aux éleveurs. L'un des éléments principaux sur cette mesure est lié à la diminution des Indicateurs de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT).

Rappelons que pour ces trois MAEC les mêmes critères transversaux s'appliquent :
- engager au moins 90 % des surfaces éligibles de l'exploitation

- avoir au moins une parcelle dans le Programme agro-environnemental et climatique (PAEC)
- faire réaliser par un opérateur agréé un diagnostic agroécologique de l'exploitation, à transmettre à la DDT au plus tard le 15 septembre de la première année d'engagement

- réaliser une formation au cours des deux premières années d'engagement.
Dans cet article nous allons nous intéresser au cahier des charges spécifique se rapportant à la MAEC « Autonomie fourragère ». Les surfaces éligibles sont ici les terres arables et les prairies permanentes.

Trois niveaux ont été prédéfinis pour cette MAEC. Pour ces trois niveaux, il existe des critères communs :
- un chargement moyen annuel maximum de 1,2 UGB/hectare de Surface fourragère principale (SFP)
- l'absence de produits phytosanitaires sur au moins 90 % des prairies permanentes
- à partir de la troisième année d'engagement, les achats de concentrés devront, au maximum, être de 800 kg/UGB bovin ou équine, de 1 000 kg/UGB ovine et de 1 600 kg/UGB caprine

- il faudra réaliser un bilan IFT chaque année et il devra être accompagné au moins trois années sur cinq

- à partir de la seconde année d'engagement, il ne faudra pas dépasser le percentile de l'IFT herbicides et hors herbicides de référence de l'année :
- Sur les parcelles engagées, en herbicides : année 2 (60e). Année 3 (50e). Année 4 (40e). Année 5 (30e).
- Sur les parcelles non-engagées, en herbicides : 70e de l'année 2 à 5.
- Sur les parcelles engagées, hors herbicides : année 2 (50e). Année 3 (40e). Année 4 (30e). Année 5 (20e).
- Sur les parcelles non-engagées, hors herbicides : 70e de l'année 2 à 5.

Voyons maintenant les critères différenciés entre les trois niveaux :

Niveau 1 :
- il faut une part minimale de surface en herbe dans la SAU, à partir de la 3é année, de 40 %
- une part maximale de maïs ensilage dans la SFP, à partir de la 3è année, de 10 %
- le montant unitaire de l'aide est de 121 euros/ha avec un plafond de 8 000 euros/exploitation/an

Niveau 2 :
- il faut une part minimale de surface en herbe dans la SAU, à partir de la 3è année, de 50 %
- une part maximale de maïs ensilage dans la SFP, à partir de la 3è année, de 5 %
- une absence de produits phytosanitaires sur au moins 90 % des prairies temporaires
- avoir au moins 20 % de la SAU en prairies permanentes
- respecter l'équilibre de fertilisation azotée sur au moins 90 % des parcelles de terres arables et prairies permanentes
- le montant unitaire de l'aide est de 177 euros/ha avec un plafond de 10 000 euros/exploitation/an

Niveau 3 :
- il faut une part minimale de surface en herbe dans la SAU, à partir de la 3é année, de 60 %
- une part maximale de maïs ensilage dans la SFP, à partir de la 3è année, de 0 %
- une absence de produits phytosanitaires sur au moins 90 % des prairies temporaires
- avoir au moins 20 % de la SAU en prairies permanentes
- respecter l'équilibre de fertilisation azotée sur au moins 90 % des parcelles de terres arables et prairies permanentes
- sur au moins 90 % des prairies permanentes et prairies temporaires, un maximum de 50 kg/ha/an d'azote minéral
- le montant unitaire de l'aide est de 233 euros/ha avec un plafond de 12 000 euros/exploitation/an

Par ailleurs, des critères de priorisation pour cette MAEC autonomie fourragère ont été définis par les Chambres d'agriculture pour leur PAEC :

En Côte-d'Or :
- exploitation s'engageant en niveau 3
- exploitation s'engageant en niveau 2
- exploitation s'engageant en niveau 1

Pour chaque critère, des sous-critères sont également établis :
- exploitation ayant 70 % d'herbe au maximum
- exploitation dont le calcul IFT est supérieur à 0 en 2022
- jeunes agriculteurs
- surfaces en zone Natura 2000, Parc du Morvan et Parc de Forêts (classement par ordre décroissant de surface)
- surfaces en zone de captage (classement par ordre décroissant de surface)

Dans la Nièvre, critères de priorisation pour chaque niveau :
- jeunes agriculteurs (définition PAC)
- exploitants hors zonage ICHN
- exploitants présentant des surfaces engagées sur des secteurs à fort enjeu (Zone agricole protégée-ZAP) : Natura 2000, zones humides, corridors écologiques
- pour les autres dossiers, en fonction du pourcentage de surface dans le PAEC CAN2 porté par la Chambre d'agriculture

Dans l'Yonne :
- exploitation s'engageant en niveau 3
- exploitation s'engageant en niveau 2
- exploitation s'engageant en niveau 1

Pour chaque critère, des sous-critères sont également établis :
- exploitations s'engageant dans la zone prioritaire (toute l'Yonne, à l'exception de certains captages du Parc du Morvan
- exploitations ayant un atelier grandes cultures significatif (classement par ordre décroissant de surfaces en grandes cultures)
- exploitations dont le calcul IFT est supérieur à 0 en 2022
- exploitations dont le taux de chargement est supérieur à 0,2 UGB/ha de SFP
- jeunes agriculteurs
- surfaces en zone Natura 2000 ou aires d'alimentation de captage (classement par ordre décroissant de surface)

Note de bas de page :

Berty Robert

BOURGOGNE		
NIVEAU 1		
Année d'engagement	HERBICIDES **Parcelles engagées** - Percentile* utilisé pour le calcul de l'IFT de référence	**Parcelles non engagées** - Percentile* utilisé pour le calcul de l'IFT de référence
Année 1	-	-
Année 2	1	1,2
Année 3 OU moyenne années 2 et 3	0,9	1,2
Année 4 OU moyenne années 2,3,4	0,8	1,2
Année 5 OU moyenne années 2,3,4,5	0,7	1,2
Année d'engagement	HORS-HERBICIDES **Parcelles engagées** - Percentile* utilisé pour le calcul de l'IFT de référence	**Parcelles non engagées** - Percentile* utilisé pour le calcul de l'IFT de référence
Année 1	-	-
Année 2	1,5	2
Année 3 OU moyenne années 2 et 3	1,4	2
Année 4 OU moyenne années 2,3,4	1,2	2
Année 5 OU moyenne années 2,3,4,5	1,1	2
NIVEAU 2		
Année d'engagement	HERBICIDES **Parcelles engagées** - Percentile* utilisé pour le calcul de l'IFT de référence	**Parcelles non engagées** - Percentile* utilisé pour le calcul de l'IFT de référence
Année 1	-	-
Année 2	0,9	1
Année 3 OU moyenne années 2 et 3	0,8	1
Année 4 OU moyenne années 2,3,4	0,7	1
Année 5 OU moyenne années 2,3,4,5	0,6	1
Année d'engagement	HORS-HERBICIDES **Parcelles engagées** - Percentile* utilisé pour le calcul de l'IFT de référence	**Parcelles non engagées** - Percentile* utilisé pour le calcul de l'IFT de référence
Année 1	-	-
Année 2	1,3	1,6
Année 3 OU moyenne années 2 et 3	1,1	1,6
Année 4 OU moyenne années 2,3,4	1	1,6
Année 5 OU moyenne années 2,3,4,5	0,9	1,6
NIVEAU 3		
Année d'engagement	HERBICIDES **Parcelles engagées** - Percentile* utilisé pour le calcul de l'IFT de référence	**Parcelles non engagées** - Percentile* utilisé pour le calcul de l'IFT de référence
Année 1	-	-
Année 2	0,7	0,8
Année 3 OU moyenne années 2 et 3	0,6	0,8
Année 4 OU moyenne années 2,3,4	0,6	0,8
Année 5 OU moyenne années 2,3,4,5	0,5	0,8
Année d'engagement	HORS-HERBICIDES **Parcelles engagées** - Percentile* utilisé pour le calcul de l'IFT de référence	**Parcelles non engagées** - Percentile* utilisé pour le calcul de l'IFT de référence
Année 1	-	-
Année 2	1	1,3
Année 3 OU moyenne années 2 et 3	0,9	1,3
Année 4 OU moyenne années 2,3,4	0,8	1,3

Ce tableau est un rappel des IFT pour les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne.

Contacts utiles :
- Chambre d'agriculture de Côte-d'Or :
Cléane Hernandez 06 33 50 84 47
cleane.hernandez@cote-dor.chambagri.fr

Laetitia Morge 07 50 67 45 70 -
laetitia.morge@cote-dor.chambagri.fr

- Chambre d'agriculture de la Nièvre :
Laurence Evers 03 86 93 40 36
laurence.evers@nievre.chambagri.fr

- Chambre d'agriculture de l'Yonne :
Marianne Ranque 03 86 51 74 08
m.ranque@yonne.chambagri.fr

// BLÉ TENDRE

Lutter contre les maladies avec des variétés résistantes

Le Contrat de solutions est une association lancée en 2017. Elle fédère 44 partenaires du secteur agricole qui s'engagent pour des solutions concrètes, efficaces, durables pour la protection de toutes les cultures. Plus de 100 fiches détaillent les leviers pour réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires. Nous publions aujourd'hui la fiche consacrée aux maladies du blé tendre.



Réussir

Les variétés de blé tendre résistantes aux maladies sont de plus en plus présentes en France.

Pour réduire sa consommation d'intrants de manière raisonnée, il est essentiel de réfléchir à l'ensemble de ses pratiques, et ce dès le choix de la variété cultivée. La précocité ou encore le niveau de résistance aux maladies sont déterminants pour la manière dont va être conduite la culture par la suite. En France, sur blé tendre, les attaques de pathogènes (la septoriose, la rouille brune, la rouille jaune, l'oïdium, le piétin-verse, la fusariose…) engendrent des pertes de rendement pouvant aller jusqu'à 40 %. Certaines maladies fongiques sont par ailleurs productrices de toxines et dégradent la qualité de la récolte. La gestion de ces maladies est donc un enjeu primordial de l'itinéraire technique de la culture. Une variété résistante n'est pas un « bon » hôte pour les champignons ou les virus pathogènes. La variété peut être résistante à une ou plusieurs maladies. Cultiver des variétés résistantes permet donc de réduire la pression des maladies dans la parcelle, mais aussi le potentiel de multiplication des bioagresseurs et leur nuisibilité. Ainsi, une réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques peut être envisagée. Attention cependant : les variétés ne cumulent pas des résistances à toutes les maladies et la virulence des pathogènes peut évoluer dans le temps. Il importe donc de se renseigner régulièrement pour éviter les contournements de résistances.

Comment choisir sa variété ?

Chaque variété est évaluée sur une échelle allant de 1 (très sensible) à 9 (résistante). Afin de choisir la variété la plus adaptée au contexte pédoclimatique de l'exploitation et aux débouchés (ex : panification), Arvalis a développé un outil d'aide à la décision gratuit (https://choix-des-varietes.arvalis-infos.fr/bletendre/). Fournisseurs ou conseillers sont aussi des sources d'information pour connaître les notes de résistances actualisées des différentes maladies. Aujourd'hui, il existe une offre conséquente de variétés résistantes aux maladies avec environ 350 variétés de blé tendre inscrites au catalogue français, dont 115 classées Am, présentent un bon niveau de résistance aux maladies fongiques, soit environ 30 %. Le Contrat de solutions (Fiche 6) propose de généraliser l'usage de variétés résistantes aux maladies, avec une baisse estimée d'indice de fréquence de traitement (IFT) fongicide d'environ 0,24 (pour un IFT de 1,6 pour le blé en moyenne sur la France). Un large choix de ces variétés est aujourd'hui accessible. Pour renforcer de façon pérenne l'efficacité de ces variétés résistantes, il est important de favoriser l'alternance des sources de résistance dans le temps et dans l'espace sur un même territoire. En 2021, les variétés résistantes aux maladies fongiques (variétés classées Am) couvraient 61 % des surfaces cultivées de blé tendre (hors mélanges variétaux), contre 30 % sur la période 2011-2015. Ce déploiement reste à conforter dans le temps en poursuivant la recherche génétique et la réflexion à l'échelle de l'itinéraire technique pour combiner ces variétés avec d'autres leviers (ex : pratiques agronomiques, OAD).

Contrat de solutions

www.contratsolutions.fr

Gamme fenaison KRONE



Profitez de nos offres mortes-saisons !

EASYCUT
50 modèles de faucheuses frontales, arrière ou groupe de fauche.



VENDRO / KWT
25 modèles de faneuses de quatre à dix-huit rotors.



SWADRO
27 modèles d'andaineurs monorotor, centraux ou latéraux.



COMPRIMA / VARIPACK
28 modèles de presse balles rondes :
Chambre fixe, fixe à diamètre variable ou variable.
Système à sangles et barrettes ou à courroies.



Retrouvez dès maintenant votre spécialiste local des techniques de récolte des fourrages de haute qualité :

- 58 Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
- **58 St. Hilaire 03 86 76 16 87**
- 18 Crézancy 02 48 79 02 30
- 89 Ligny le Chatel 03 86 47 43 62

Nos agents font notre force:
Ets Bourgeat 58 Varzy
Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup 03 86 26 24 49

// NÉONICOTINOÏDES

Pas de troisième dérogation pour les betteraves

Suite à la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) de refuser toute dérogation à l'interdiction des néonicotinoïdes, le ministre de l'Agriculture a rencontré le 23 janvier les représentants de la filière betteravière. Il leur a indiqué qu'il n'y aurait pas de troisième dérogation.

S'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion avec la filière betteravière, Marc Fesneau a annoncé qu'il n'y aura pas de troisième demande de dérogation, de façon à éviter les incertitudes des débats juridiques. *« Il fallait donc prendre des décisions en toute lucidité »* a-t-il affirmé, *« car les semis doivent se faire d'ici quatre à six semaines »*.

Cette annonce est un coup dur car la filière avait une stratégie de trois ans pour sortir des néonicotinoïdes en 2024, avec un plan qui permettait de réduire de 30 % les surfaces couvertes par des produits enrobés en néonicotinoïdes dès la prochaine campagne.

Surtout, cette décision vient déstabiliser toute la stratégie de transition entamée par la filière depuis 2020, alors qu'elle s'apprêtait aujourd'hui à demander une troisième et dernière dérogation. Le ministre a fait part aux planteurs et aux industriels de *« la volonté de l'État de maintenir la souveraineté, le potentiel et la puissance en termes de production de sucre et d'éthanol »*.

Clauses de sauvegarde

Cependant, *« il manque une année de travail de recherche »*, a souligné Marc Fesneau, en faisant référence au Plan national de recherche et d'innovation (PNRI), doté d'un budget de 20 millions d'euros et mis en place par son prédécesseur. Les premiers résultats étaient prometteurs. Les recherches sur la sélection de semences ou les plantes compagnes se poursuivront mais en attendant, toute la filière s'inquiète. Le ministre s'est lui-même ému des *« grands risques que cette décision fait porter sur les outils industriels s'ils n'ont pas la matière première à transformer »*. Pour tenter d'apaiser les tensions qui sont légitimes, le ministre s'est engagé à *« activer au niveau européen les clauses de sauvegarde pour empêcher les distorsions de concurrence, éviter que cette décision n'aboutisse à l'importation de sucre et d'éthanol en provenance de pays qui ne respectent pas nos normes, ce qui constituerait une concurrence déloyale avec les producteurs, non seulement français mais européens »*.

« Abasourdie »

Du côté des producteurs, *« on se retrouve au pied du mur »*, s'est ému la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB) dans un communiqué. Ils ont toujours en tête la catastrophe de 2020 qui, en raison de la jaunisse, avait causé une perte moyenne de rendement de 30 % sur le plan national, avec des pointes à 70 % de pertes dans certaines régions. S'estimant en *« plein désarroi »*, les producteurs conservent toutefois une lueur d'espoir, car le ministre s'est engagé à étudier un dispositif d'indemnisation des pertes dues à la jaunisse. *« C'est une nécessité absolue pour rassurer les planteurs, à condition que ces pertes soient totalement prises en charge et de n'avoir ni franchise, ni plafonnement des aides »*, estime la CGB, *« abasourdie par autant d'inconséquence »* de la part de la CJUE qui ouvre ainsi la porte au sucre des pays tiers qui utilisent toujours des produits phytosanitaires interdits depuis des années en France et en Europe.

Source : Actuagri

ÉLEVAGE

// GDS 58

« Nous sommes là pour vous »

À l'issue de l'assemblée générale du GDS du 24 novembre dernier, Bertrand Léger a succédé à Francis Taupin à la présidence du GDS. Depuis, le nouveau président prend ses marques.



Bertrand Léger est polyculteur-éleveur à Lucenay-les-Aix à la tête de l'EARL Léger, un salarié et qui compte 350 ha dont ¾ en herbe et ¼ en culture, troupeau de 200 vaches allaitantes, broutards alourdis, vaches engraissées et génisse de 18 mois ; le tout en Charolais.

« Je m'attendais un peu à cette nomination puisque Francis Taupin avait évoqué son départ en retraite depuis un moment au sein du GDS 58 » détaille Bertrand Léger, nouveau président du GDS 58. Pour ce début de mandat, il fait un point sur les missions, les points de travail et la vision qu'il a du GDS pour sa mandature, avant d'insister : *« le mandat est reconductible chaque année mais c'est bien un travail de fond qui est à engager ».*

Continuité

« Le GDS 58 ne démarre pas avec moi, nous allons donc poursuivre les dossiers en cours, sans rupture. Parmi ceux-ci : l'éradication de l'IBR d'ici 2027. C'est un chantier complexe qui doit s'achever. Nous sommes dans la phase de fin de prophylaxie et il reste quelques cheptels non assainis. Nous devons donc, avec nos partenaires, accompagner au mieux ces exploitations. Parallèlement, nous devons poursuivre la prophylaxie de la BVD. J'en profite pour saluer l'engagement des éleveurs qui ont su répondre rapidement et avec efficacité à la pose de la nouvelle boucle. Concernant les élevages infectés, je les encourage vivement à envisager la vaccination et à éliminer les animaux positifs dans les meilleurs délais ». Si ces dossiers sont importants, d'autres points sont indispensables pour Bertrand Léger.

Renforcer le dialogue

« Nous souhaitons revenir sur le terrain, si nos effectifs nous le permettent, afin d'être au plus près de ce qui se passe dans les fermes au quotidien et offrir des réponses ciblées à l'image des problèmes de pieds – pour ne donner qu'un exemple – car nous sommes là pour vous [les éleveurs] ! En effet, nous voudrions que les éleveurs fassent remonter leurs problématiques pour ensuite les partager au niveau régional, puis national et que toutes les strates de notre organisme puissent les prendre en compte. Sans ce partage, l'entraide collective, valeur phare du GDS 58, ne peut être pertinente. Pour mettre en place ces échanges, nous espérons pouvoir réorganiser nos réunions de secteur dès que possible – interrompues pour cause des restrictions sanitaires. Ensuite, ce dialogue est aussi à mettre en action avec nos partenaires, afin de renforcer nos relations pour accompagner au mieux la profession sur les questions sanitaires, car cela est l'affaire de tous. Je suis persuadé que nous arriverons à mettre tout ceci en place avec Rodolphe Morizot, directeur, car nous sommes sur la même longueur d'onde, avec un engagement sans faille ». Bertrand Léger conclut : *« pour rappel, le GDS 58 est une association faite par et pour les éleveurs. Notre métier n'est pas fait que de réglementation mais nous sommes aussi présents pour mettre en place des solutions efficaces et pérennes et répondre à toutes les questions de nos adhérents. J'en profite également pour présenter, ainsi qu'au nom du GDS 58, mes meilleurs vœux, pour la nouvelle année, de réussite dans leurs exploitations et de bonheur dans leur foyer ».*

Chloé Monget

Pour contacter le GDS 58 : gds58@reseaugds.com ou 03 86 90 18 90.

Les astres s'alignent

Bertrand Léger, exploitant à Lucenay-les-Aix, ne se dirigeait pas vers une carrière d'agriculteur et encore moins de président d'OPA. *« Je ne suis pas devenu président car c'était un but dans ma vie mais plutôt car c'était le bon moment ».* **En effet, après un bac général, une année de prépa commerce, il amorce un retour à l'agriculture en postulant pour une faculté vétérinaire (Belgique). Alors, après deux mois en faculté de médecine, il fait ses valises pour suivre un BTS ACSE à Challuy.** *« Je ne suis pas devenu exploitant par défaut. J'ai simplement exploré d'autres pistes avant de trouver ma voie ».* **Après son diplôme, il reprend la ferme familiale et s'y associe avec son père en 1996. Une fois la roue lancée, il commence à participer à des réunions du GDS 58 et est élu administrateur :** *« Ce qui m'a plu c'est que le GDS 58 est une association collective et aussi car elle est apolitique ».* **Après de nombreuses années comme administrateur, il devient membre du bureau, puis président :** *« Aujourd'hui, marié et père de deux grands enfants, j'arrive à un âge de responsabilité ou l'envie de m'engager était importante. La décision a été mûrement réfléchie, aussi pour l'avenir de ma ferme, car il n'était en aucun cas question de l'abandonner. Je dois simplement m'organiser et étoffer la main-d'œuvre présente. J'espère de tout cœur que mon expérience sera bénéfique pour le GDS 58 ».*

// VISITES BÂTIMENTS

Ça commence lundi

Huit exploitations agricoles ouvrent leurs portes du 30 janvier au 3 février en Côte-d'Or.

C'est reparti pour un tour ! La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et Alysé proposent une nouvelle édition de leurs journées bâtiments. Un projet en tête, un besoin de se renseigner ou tout simplement l'envie de voir et d'échanger avec d'autres professionnels ? Ces rencontres gratuites et libres d'accès sont faites pour vous. Des rendez-vous ont lieu un peu partout dans le département en productions bovines et ovines, aussi bien dans les systèmes allaitants que laitiers. *« Plusieurs thématiques seront abordées, elles seront toutes d'actualité »*, indique Cloé Bligny, conseillère à la Chambre d'agriculture, qui cite notamment l'engraissement et le logement des jeunes animaux, en lien avec la nouvelle Pac qui se profile. La « problématique » paille sera aussi au programme, notamment chez Éric Bize, éleveur à Châtellenot, qui a fait le choix d'installer une aire raclée dans sa nouvelle stabulation remplaçant une étable entravée. L'ancien bâtiment, vétuste et avec un problème de couverture, avait le mérite d'être très économe en paille : passer en aire paillée aurait été *« beaucoup trop problématique »* pour cet éleveur situé sur les plateaux à faibles potentiels. *« Ce dispositif d'aire raclée est plus couramment utilisé chez les éleveurs laitiers, elle permet d'économiser jusqu'à un tiers des volumes de paille, par rapport à une stabulation en aire paillée »*, fait remarquer Cloé Bligny. Les huit visites de la semaine prochaine permettront d'aborder un tas d'autres sujets. Éric Bize parlera notamment de l'installation de ses panneaux solaires en compagnie de Sylvie Lemaire, en charge du dossier énergie à la Chambre d'agriculture.



Éric Bize, éleveur à Châtellenot, présentera son aire raclée pour ses charolais, mercredi 1er février à partir de 14 h 30.

AG

Les rendez-vous

- Lundi, journée ovine : Gaec Poillot Benoît et fils (10 h 30 à Thoisy-la-Berchère).
- Mardi, journée bovins allaitants : Gaec Jacotot (10 h 30 à Mavilly-Mandelot), Gaec des trois Chênes (14 h 30 à Bessey-la-Cour).
- Mercredi, journée bovins allaitants : Thomas Lémée (10 h 30 à Crépy, La-Roche-en-Brenil), Gaec de Pergeot (14 h 30 à Dionne, Chatellenot).
- Jeudi, journée production laitière : Gaec Bruey (10 h 30 à Bellenod-sur-Seine, bovins), le Gaec des petits Prés (14 h 30 à Ladoix-Serrigny, ovins).
- Vendredi, journée bovins allaitants : Gaec Geoffroy (14 h 30 à Bure-les-Templiers).

ÉLEVAGE

// NOUVEAUTÉ MATÉRIEL

Trois hommes et un parc

Christophe et Thierry Gitton, exploitants à Cernoy-sur-Berry (45) avaient une idée. Accompagnés par Dominique Vermunt, nivernais retraité, ils ont pu faire de cette idée une réalité.



Crédit © DR

Martial et Thomas Begin prenaient leur mal en patience, la semaine dernière dans le val de Saône.



Le parc de contention hydraulique en gabarit routier mesure 2,72 m pour 9 m et peut être tracté par un tracteur de 50 CV minimum.



Une fois le dépliage terminé, au bout de 3 min maximum seul, le parc mesure 7,20 sur 6 m.

C'est en cherchant une solution que Christophe et Thierry Gitton (respectivement 54 et 42 ans) ont pensé à créer un parc de contention mobile et hydraulique : *« Nous perdions un temps infini à courir après nos animaux, cela devenait épuisant physiquement et moralement »*. Installés à Cernoy-sur-Berry (Gaec les Bondonnières - 45), ils commencent à discuter avec une connaissance de lycée qui leur présente son père : Dominique, 63 ans. Cet ancien chaudronnier nivernais à la retraite est emballé par le projet… le travail commence alors.

Bien faire

« Au total, il aura fallu 8 mois entre les premières discussions avec Thierry et Christophe et l'arrivée du matériel dans la cour de la ferme » souligne Dominique. Ainsi, le parc de contention mobile hydraulique était né. La plus grosse contrainte rencontrée lors de la conception fut le dépliage : *« il fallait que tout s'aligne parfaitement. J'ai passé de longues nuits blanches ! »* détaille-t-il. Thierry et Christophe rebondissent : *« au fur et à mesure des idées ont émergé, comme pour l'installation des cornadis, et donc, par ruissellement des auges »*. Si au départ ils étaient partis pour créer un outil à base de matériaux de seconde main, ils changent leur fusil d'épaule : *« si nous faisions quelque chose autant allez jusqu'au bout en le faisant bien »*. Ainsi, pour le prototype – utilisable – ils ont simplement récupéré un ancien essieu de camion et achetés le reste. Christophe détaille : *« Nous avions un budget d'environ 10 000 à 12 000 euros, et au final l'investissement a dû être doublé pour mener le projet à bien »*. Arrivés au terme de la création, ils soulignent : *« finalement la version que l'on voit aujourd'hui est le premier jet de notre idée de base. Il est déjà complètement satisfaisant puisque nous avons gagné plus de 50 % de temps de travail pour la manipulation des troupeaux dans les champs avec cet appareil »*.

Allez plus loin

Si à l'origine l'outil était censé être utilisé uniquement par Thierry et de Christophe, les trois concepteurs ont changé d'avis : « nous sommes persuadés que ce parc peut rendre service à d'autres, d'autant plus qu'il se manipule seul sans problème ; parfait quand on sait que les exploitants ont de moins en moins de mains d'œuvre. Après avoir acté cela, ils créent une société dépositaire d'un brevet de conception, déposé en 2021, nommé TDC Technic et se mettent en quête de constructeurs. Même s'ils en ont trouvé un, à Briare, la date d'entrée en production n'est pas encore connue mais Dominique, Thierry et Christophe indiquent : « pour les premiers modèles, il serait préférable d'avoir des précommandes afin de regrouper les achats de matériels et donc faire baisser un peu le prix de vente (non arrêté pour le moment). De plus, si les clients ont des demandes particulières, comme des modifications de la taille des cornadis, nous sommes prêts à les faire sans problème ! L'important est que ce parc de contention mobile soit le plus efficace possible pour son propriétaire. Nous espérons grandement que les premières commandes soient livrées en 2023 ». Dominique, Thierry et Christophe sont toujours à la recherche de nouveaux partenaires pour construire et diffuser leur outil.

Chloé Monget

Renseignements : TDC Technic à tdc.technic2021@gmail.com ou Thierry Gitton (06 22 99 66 06) ou Dominique Vermunt (06 15 31 97 41).

// EN SAVOIR +

Pour voir le parc de contention mobile hydraulique en vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=MjWPeCcV30A

// CHRONIQUE OVINE

De la dolomie en guise de litière

Utiliser une roche en alternative ou en complément à la paille peut s'avérer intéressant. Exemple avec la dolomie.

La dolomie est une roche sédimentaire calcaire, riche en calcium et en magnésium. Elle se présente sous forme de sable et est utilisée comme amendement. Elle peut également l'être en litière. Huit essais comparant les performances et le bien-être de brebis, agneaux et agnelles ont été conduits de 2019 à 2022 par le Ciirpo. Dans sept d'entre eux, la dolomie constituait le seul composant de la litière. Dans un des essais, de la paille a été ajoutée à la sous-couche de dolomie. Les quatre essais réalisés avec des brebis et des agnelles indiquent la même tendance : l'évolution de la note d'état corporel des femelles n'est pas influencée par la nature de la litière, paille ou dolomie. Les conclusions sont les mêmes pour les performances des 250 agneaux supports du même type de comparaison.

Meilleure valeur fertilisante

Avec des poids de carcasse moyens équivalents, la durée de finition du sevrage à la vente est peu différente que les agneaux soient sur paille ou dolomie : 44 jours contre 41 jours. Les indices de consommation des agneaux sont également indifférents à la nature de la litière. Par ailleurs, la dolomie semble moins favorable aux boiteries que la paille. En effet, à l'issue des six semaines de comparaison, 15 % des brebis sur fumier pailleux présentaient une boiterie contre 7 % sur dolomie. La dolomie coûte entre 25 et 55 € la tonne, livraison comprise. La valeur fertilisante de son fumier est 36 % plus élevée que celle du fumier de paille. Les résultats de ces essais seront développés lors d'une journée technique organisée le 10 février à Saint-Priest-Ligoure en Haute-Vienne, au sud de Limoge. L'entrée et le repas sont gratuits. Retrouvez le bulletin d'inscription sur ciirpo.idele.fr : *« Innovations et nouvelles pratiques agroécologiques »*.

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'élevage/Ciirpo)



Ciirpo

Les brebis sur dolomie présentent deux fois moins de boiteries que sur la paille.

// ALIMENTATION

Les critères de choix d'un godet mélangeur

Outil de distribution économique, le godet mélangeur se choisit en fonction du nombre de têtes à alimenter, de la proportion de fourrages à fibres longues dans la ration, de la conception des bâtiments et de la taille de l'engin de manutention.



Robert

La fraise de désilage laisse un front d'attaque propre.



Emily

Les godets mélangeurs n'ont pas tous la même capacité à préparer des rations à base d'herbe.

Le godet mélangeur constitue une solution économique pour préparer des rations complètes, même si son prix peut vite grimper : compter au moins 22 000 euros pour un modèle de 3,5 m³ bien équipé. Cet équipement, pourvu d'une vis horizontale de grand diamètre (Desvoys, Emily et Robert) ou de vis verticales (Juraccessoire, Robert et Sieplo), est aussi apprécié pour sa faculté à préparer de petites quantités, afin de personnaliser la composition du mélange en fonction des lots d'animaux. Il sert souvent à valoriser le chariot télescopique et permet d'alimenter le troupeau avec un seul équipement, contrairement à la remorque mélangeuse qui mobilise un tracteur pour son animation et un engin de manutention pour son chargement.

La capacité utile différemment calculée

Comme cet équipement de distribution présente une capacité limitée, il est important que les silos soient proches de la table d'affourragement, afin d'éviter le temps perdu à circuler dans la cour de ferme. Les volumes commercialisés varient de 0,8 à 7,5 m³, mais attention car ces valeurs ne correspondent pas toujours à la capacité utile. Certains constructeurs donnent une contenance en eau, sans décompter l'espace occupé par les organes de mélange, comme c'est le cas chez Robert pour ses modèles BMV à une ou deux vis verticales. De plus, le godet ne doit pas être rempli à ras bord pour réaliser le mélange sans risque de débordement. Par exemple, le modèle Emily commercialisé pour 3,5 m³ affiche environ 3 m³ utiles. *« Un mètre cube d'un godet mélangeur permet de nourrir 8 à 9 vaches hautes productrices (8 000 à 9 000 l de lait). En revanche, une version uniquement distributrice s'exploite à pleine capacité et alimente 10 à 12 VL/m³ »*, précise Christian Savary, conseiller machinisme à la Chambre d'agriculture de Normandie.

Les modèles à vis verticales plus lourds

Les godets mélangeurs sont assez lourds à vide. Cœur de marché, le modèle de 3,5 m³ à vis horizontale pèse, par exemple, de 1 100 à 1 700 kg en fonction de ses équipements de désilage (fraise ou griffe) et de distribution (une ou deux trappes). Les modèles à vis verticales peuvent être plus lourds, à l'instar de la variante de Robert de 3,3 m3, qui affiche 1 800 kg sans équipement de désilage (rajouter 500 kg pour la mâchoire coupante). À ce poids, il faut ajouter 1 500 à 1 600 kg de fourrage. Par conséquent, l'engin de manutention recevant le godet doit être suffisamment puissant et, dans le cas d'un 3,5 m³, présenter une capacité de levage d'au moins 3 500 à 4 000 kg. Les modèles de plus grande contenance, jusqu'à 7,5 m³ chez Emily, obligent à utiliser des automoteurs de manutention encore plus imposants, comme des grosses chargeuses.

La pesée peu développée

Il existe aussi des godets mélangeurs portés sur le relevage trois points des tracteurs, mais cette configuration reste peu retenue par les agriculteurs et se révèle peu confortable à l'utilisation, obligeant le chauffeur à se retourner. Par ailleurs, pour préparer les rations avec précision, de nombreux éleveurs équipent leur engin de manutention d'un système de pesée. Le pesage intégré est peu développé sur les godets, en raison des contraintes mécaniques auxquelles sont soumises les jauges de mesure. Seuls les constructeurs Robert et Sieplo proposent cette solution. Le débit hydraulique de l'engin porteur est un critère important. Il faut au minimum 60 l/min disponibles en tête de flèche pour alimenter les moteurs du système de mélange et de l'éventuelle fraise de désilage.

La double trappe mieux pour la revente

L'encombrement du godet est à intégrer, car les tables d'affourragement se trouvent parfois dans des espaces



Devoys

Plus économique que la fraise de désilage, la griffe sert aussi à la manutention de balles rondes ou cubiques.



DISTRIBUTION ALIMENTS



Sieplo

Le Néerlandais Sieplo propose des godets mélangeurs en Inox.



Juraccessoir

Les godets à simple ou double vis verticale acceptent mieux les fourrages à brins longs.

exigus. Le dégagement sous la charpente est aussi un critère à prendre en compte dans le dimensionnement. Pour répondre au mieux aux exigences, certains constructeurs déclinent ces équipements en différentes largeurs pour des volumes équivalents. Par exemple, chez Emily, l'offre en Melodis 50 ne compte pas moins de 38 modèles mesurant de 1,30 à 3,20 m de large et contenant de 0,9 à 7,5 m^3. Autre point, le nombre de trappes de distribution dépend de l'architecture des bâtiments et de la possibilité de sortir ou de faire demi-tour à chaque extrémité de la table d'affouragement. Le déversement à gauche reste toutefois privilégié avec les chargeurs télescopiques, car il procure une bonne visibilité sur le travail. Le choix d'un godet mélangeur à double trappe constitue un réel avantage pour la revente.

Des versions adaptées à l'ensilage d'herbe

Tous les godets mélangeurs sont capables de réaliser des rations complètes à base de maïs, herbe, foin ou paille broyée et aliments concentrés. Les modèles à vis horizontale n'acceptent généralement pas l'ensilage d'herbe récolté à la remorque autochargeuse ou l'enrubanné, car les risques d'enroulement autour de l'axe sont grands. Ils admettent une proportion d'ensilage d'herbe coupe fine (maxi 5 cm) variable selon leur conception. Ainsi, Robert la limite à 20 %. Emily a, de son côté, développé deux familles de godets mélangeurs Melodis. La première autorise la préparation de rations composées au maximum de 50 % d'herbe, tandis que la seconde, dénommée Melodis 100, est capable de gérer des rations en comptant jusqu'à 100 %. Desvoys précise qu'il est possible de mélanger leur godet rempli d'herbe si le fourrage est ensilé ou récolté à l'autochargeuse, avec des brins de 10 cm maxi et bien détassés avant le chargement. Les godets à une ou deux vis verticales de Robert et de Sieplo donnent la possibilité d'intégrer des brins longs. Chez Robert, les modèles BMV acceptent jusqu'à 50 % d'ensilage d'herbe, ainsi que les balles enrubannées.

La griffe de désilage plus polyvalente

Le désilage s'opère soit à l'aide d'une griffe ou d'une fraise. La griffe est la solution la plus économique et elle apporte de la polyvalence au godet, qui peut, par exemple, être utilisé pour manipuler des balles de foin ou de paille. La fraise assure une découpe propre du front d'attaque et réduit le temps de mélange, mais son animation demande un débit hydraulique minimal de 50 à 60 l/min. *« La puissance de la fraise est désormais assez importante chez tous les constructeurs,* indique Christian Savary. *Si l'ensemble est bien dimensionné, la fraise descend vite et respecte l'ensilage. En revanche, s'il y a un manque de débit hydraulique, elle reste trop longtemps au contact du fourrage et le défibre. Elle a, par ailleurs, tendance à faire prendre du volume au produit et réduit ainsi la quantité réellement préparée. »* Moins courante, la mâchoire coupante désile en tranchant l'ensilage et permet de sectionner les balles rondes de foin ou d'enrubanné.

Des solutions pour accroître la longévité

Les godets mélangeurs passent quotidiennement de grandes quantités de fourrages et sont exposés aux attaques acides des ensilages. Pour garantir leur longévité, certaines marques retiennent de l'acier spécial plus robuste, tel que l'Hardox, qui présente en plus l'avantage d'abaisser le poids à vide, grâce à l'utilisation de tôles de plus faible épaisseur. Plus onéreuse, la construction intégrale en Inox proposée par Sieplo garantit une plus longue durée de vie. Il existe aussi différentes conceptions de fond, la partie la plus exposée à l'usure. Par exemple, Emily équipe en option ses modèles d'une plaque de doublage en inox de 2 mm soudée par-dessus le fond. Desvoys retient une tôle boulonnée et interchangeable, dont le renouvellement intervient tous les 5 à 7 ans. Le remplacement de cette pièce augmente la durée de vie du godet et réduit le coût d'utilisation en espaçant les renouvellements.

David Laisney



D.Laisney

La trappe de distribution à gauche facilite la conduite avec les chargeurs télescopiques, car elle procure une vue directe sur la sortie de la ration.

OFFRE EXCEPTIONNELLE

C'EST LE BON MOMENT POUR CONCRÉTISER VOTRE PROJET

PROFITEZ DE L'OFFRE AVANT SAISON

PAILLEUSES & DÉSILEUSES PAILLEUSES

MÉLANGEUSES DISTRIBUTRICES

MÉLANGEUSES AUTOMOTRICES

VOTRE PARTENAIRE AGRÉÉ

MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup **03 86 26 24 49**

- 58 Varennes Vauzelles **03 86 71 62 90**
- 58 St. Hilaire **03 86 76 16 87**
- 18 Crézancy **02 48 79 02 30**
- 89 Ligny le Chatel **03 86 47 43 62**

be strong, be KUHN
www.kuhn.fr

KUHN

// LES NOUVEAUTÉS

Bélair La remorque distributrice armée pour l'affouragement en vert

La remorque distributrice Corsaire de Bélair peut désormais recevoir une interface d'attelage conçue pour accrocher une petite ensileuse traînée, afin de réaliser de l'affouragement en vert. Cet équipement autorise le montage d'une récolteuse à fléaux fournie par le constructeur breton ou une machine d'une autre marque. Il se compose d'un bras déporté à l'avant pour atteler le timon de l'ensileuse et d'une transmission sur le flanc droit de la remorque pour animer le rotor à fléaux. La remorque distributrice reçoit un tapis de distribution frontale déversant à gauche ou à droite. Elle est disponible en capacité de 12,8 ; 17,6 et 22,5 m³.



Bélair

Emily Pas de bourrage avec la pailleuse Vortex

Paillant jusqu'à 24 m, la pailleuse traînée Vortex d'Emily accepte tous les types de fourrages en balles rondes et rectangulaires. Elle se distingue par son système breveté Ijinius pilotant automatiquement le régime du tapis et l'embrayage/débrayage du démêleur, afin d'éviter la casse mécanique et les bourrages. Le dispositif utilise des capteurs de vitesse mesurant les rapports de patinage et les chutes de vitesse du démêleur et/ou de la turbine. En cas de contrainte importante sur le démêleur, le système informatique gère automatiquement le ralentissement de la vitesse du tapis de fond, voire l'arrête. Il peut également débrayer le démêleur et sortir le peigne de retenue. La solution Ijinius permet ainsi de préserver les organes mécaniques. Machine semi-portée d'une capacité de 4,1 m3, la Vortex emporte jusqu'à deux balles rondes de 1,80 m de diamètre ou une cubique. Elle demande pour son animation un tracteur d'au moins 60 ch affichant un débit hydraulique minimum de 45 l/min.



Emily

Jeulin La remorque distributrice Dmeter de 12 à 22 m³

Déclinée en trois capacités de 12 à 22 m3, la remorque distributrice Dmeter proposée par Jeulin peut recevoir différents types de démêleur adaptés au foin, à l'ensilage et à l'enrubannage. La caisse, de forme évasée pour faciliter le chargement, accueille un fond mouvant à barrettes renforcées (5 mm d'épaisseur). La distribution est confiée à un tapis transversal.
Volume : 12 ; 16/22 m³
Nombre de démêleurs : 2/3



Jeuli,

ASSURANCES CLIMATIQUES

PROTÉGER LE FRUIT DE VOTRE TRAVAIL



C'EST DANS NOTRE CULTURE.

Choisissez le Crédit Agricole pour bénéficier du nouveau dispositif de gestion des risques climatiques.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

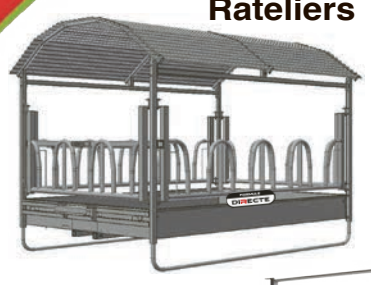
Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, la filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15 – 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent aux contrats. Sous réserve de disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale. Ce contrat est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.
01/2023 – 4396 – Édité par Crédit Agricole S.A, agréé en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 340 726 775 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images.

Promodis
Pro, Proche, Promodis

LES OFFRES SPÉCIAL ÉLEVAGE
jusqu'au 28/02/2023

FORMULE DIRECTE

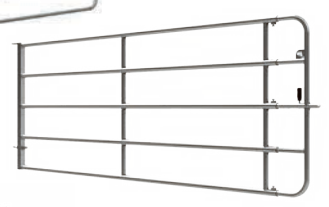
Rateliers



Modèle RRA
Galvanisé à chaud
Pieds réglables
Attelage 3 points
2m10 x 2m10 à partir de
975,00€
Prix HT Règlement comptant

BHA3-4 / 3-4 m
139,00€
Prix HT Règlement comptant

Barrière de prés
Gamme de 6 modèles:
1-2, 2-3, 3-4 m, 4-5 m,
5-6 m, 6-7 m



BHA5-6 / 5-6 m
195,00€
Prix HT Règlement comptant



Ratelier circulaire
Râtelier rond 12 places Ø 2,30 m
Galvanisé à chaud
Attelage 3 points renforcé
475,00€
Prix HT Règlement comptant



Bac ROTOTEC
BP1100 / 1 100 l.
145,00€
Prix HT Règlement comptant

YAgri YONNE
Groupe Méthivier

3, bis rue des Entrepreneurs
89300 Joigny 03 86 91 79 09
yonneagri.fr

Agence de Toucy 03 86 44 01 08

DISTRIBUTION ALIMENTS

Jeulin Un moteur arrière pour l'automotrice Actimix



Jeulin

Toujours construites par l'Italien Italmix, les mélangeuses automotrices Actimix de Jeulin disposent désormais d'un moteur 4 ou 6 cylindres de 175 à 206 ch implanté à l'arrière de la cuve. Ces machines monovis de 13 à 21 m³ bénéficient d'une fraise de 2 m de large à la puissance accrue, alimentant un convoyeur de 700 mm de large. Un broyeur peut être installé en option au-dessus du convoyeur de manière à couper les fibres longues avant le mélange dans la cuve. Les Actimix reposent sur un essieu avant directeur équipé d'une suspension hydraulique. L'essieu arrière moteur peut également être directeur en option, pour gagner en maniabilité. La transmission hydrostatique commandée à la pédale offre une vitesse d'avancement de 12 km/h, portée en option à 24 ou 40 km/h. Le tapis de déchargement transversal implanté à l'avant de la cuve autorise une distribution des deux côtés de la machine. La nouvelle cabine gagne en surface vitrée pour une meilleure visibilité. Elle accueille un joystick multifonction solidaire du siège. Le boîtier de pesée reçoit la mesure issue de quatre pesons.

Kuhn Des bols de largeur intermédiaire



Kuhn

L'offre en mélangeuses traînées à deux vis verticales Kuhn s'enrichit de 5 nouveaux modèles Profile 2.M. Ces machines de taille intermédiaire (16 à 25 m³), se positionnent entre les Profile 2.S à cuve étroite (12 à 20 m3) et les Profile 2.L à cuve large (18 à 34 m3). En termes de gabarit, le modèle de 20 m³ affiche une hauteur de 3 m. Ces bols se déclinent en version DM à déchargement par goulotte ou tapis latéral inclinable et CM à distribution par tapis transversal (avant ou arrière). Les machines équipées d'une turbine de paillage adoptent le suffixe Plus. Profitant d'un châssis intégré, ces mélangeuses accueillent un système de pesée à 5 pesons. Kuhn utilise un profil évasé des flancs de la cuve et une vis de mélange à pas double de faible diamètre. La trappe de déchargement de 1,10 m de large facilite la distribution des rations fibreuses. En option, le tapis transversal inclinable Flexilift autorise une hauteur de distribution de 1,20 m, sans ajout de tapis supplémentaire.



M. Portier

Lely Le robot Repousse-fourrage Juno se bonifie

Lely fait évoluer son robot repousse-fourrage Juno qui se voit doté de roues plus solides et offrant une meilleure adhérence. Les moteurs entraînant les roues sont plus puissants et économes en énergie. La jupe métallique a été renforcée et devient plus facile à démonter pour la maintenance. Les capteurs qui suivent la bande métallique au sol sont mieux protégés des salissures par un carénage. Le Juno est désormais connecté au logiciel Horizon et profite d'une intelligence artificielle améliorant la reprise de son trajet après détour d'un obstacle.

Robert Une pailleuse frontale pour les valets de ferme



Robert

La gamme de pailleuses frontales Robert s'étoffe avec le modèle Hydropail 1 conçu pour les minichargeuses et les chargeurs frontaux affichant une capacité de levage minimale de 1 500 kg. Mesurant au maximum 1,20 m de haut et 1,40 m de large, cette machine accepte des balles rondes jusqu'à 1,40 m de diamètre et des bottes carrées d'une dimension maximale de 0,7 x 0,9 x 1,4 m. Elle dispose d'une turbine de 1 m de diamètre animée hydrauliquement associée à un démêleur en forme de spire, également entraîné par un moteur hydraulique. Cette pailleuse se décline en version GL équipée d'une goulotte latérale côté droit projetant la paille jusqu'à 12 m. Elle existe également avec une goulotte pivotant à 300° (modèle GT) et paillant jusqu'à environ 10 m.

Silofarmer Des bols mélangeurs sans superflu



D.Laisney

La finition Essentielle lancée par Silofarmer pour ses remorques mélangeuses Tambora s'adresse aux éleveurs recherchant une machine simple, sans superflu. L'offre se compose de trois modèles de 17, 20 et 22 m³, disponibles avec une trappe à l'avant droit pour un déchargement direct ou un tapis frontal de 900 mm de large déversant à gauche ou à droite. Ces bols bénéficient d'un boîtier d'entraînement à deux vitesses (16 et 32 tr/min) pour l'animation des deux vis de mélange. Ils reçoivent un système de pesée à quatre pesons piloté par un boîtier mémorisant 5 programmes, des contre-couteaux manuels et une caméra d'inspection de cuve plutôt qu'une passerelle. Les Tambora Essentielle reposent sur un simple essieu et se contentent d'une béquille manuelle. Elles sont disponibles sur demande avec le châssis galvanisé.

TRIOLIET
FEEDING TECHNOLOGY



SPÉCIALISTE DE L'ALIMENTATION

- *Concept de mélange "Dual Flow"; vitesse et qualité de mélange inégalée.*
- *Vis verticales 'Twin-Stream'; recoupe optimale de la fibre.*
- *Distribution à très haut débit*
- *Mélangeuse pailleuse avec option d'un pulvérisateur d'eau*

Solomix 2 mélangeuses

Scannez le QR code avec l'appareil photo de votre smartphone

Trioliet. Le meilleur mélange.

TRIOLIET.FR

VOTRE CONCESSIONNAIRE

SAS MANIÈRE
21690 Verrey-sous-Salmaise
Tél. : 03 80 35 80 66

TRIOLIET
FEEDING TECHNOLOGY

www.trioliet.eu

Trioliet - le meilleur mélange

Lucas G La mélangeuse automotrice Autospire en version Compact



M. Portier

Avec sa nouvelle désileuse mélangeuse automotrice Autospire Compact, Lucas G s'adresse aux éleveurs souhaitant investir en individuel, sa gamme Autospire actuelle étant davantage orientée Cuma. Plus accessible financièrement, cette automotrice inaugure une nouvelle architecture avec un moteur implanté désormais à l'arrière de la cuve et un châssis incurvé autorisant une implantation très basse du bol. Le premier modèle de 12 m³ affiche ainsi une hauteur de seulement 2,52 m. L'essieu avant moteur est équipé d'une suspension à lames ressorts. L'essieu arrière directeur, implanté sous le moteur, s'illustre par son angle de braquage de 54 degrés et sa voie étroite (1,65 m à l'extérieur des roues) procurant une bonne maniabilité et évitant de rouler sur le fourrage distribué. Cet essieu monté sur pivot, spécialement développé par Lucas G, pourra être moteur en option, grâce à un arbre de transmission dont le passage est prévu dans le châssis.

Le moteur Deutz 4 cylindres 4,1 l (Stage V avec DOC + FAP + SCR) de 156 ch entraîne trois pompes hydrauliques alimentant les moteurs de la fraise, de la vis et de la transmission. Son bloc de radiateurs peut recevoir en option un ventilateur à pales orientables. La transmission hydrostatique offre deux plages de vitesses : 0 à 8 et 0 à 25 km/h.

L'Autospire Compact reprend la fraise de 2 m de large de ses grandes sœurs avec quelques aménagements. Ne disposant que d'un seul moteur hydraulique, celle-ci dispose d'une puissance de 116 ch. Le convoyeur est décentré et moins haut, de manière à favoriser la visibilité. Il intègre un système de tension par ressorts.

La cuve, dont le volume passe de 12 à 16 m³ par un jeu de rehausses, est dotée d'une vis, dont le régime de rotation est réglable selon trois niveaux : 14 et 28 tr/min pour le mélange et 55 tr/min pour vidanger la cuve en fin de distribution. Cette dernière est assurée par une trappe latérale à gauche, une seconde trappe à l'avant gauche ou une trappe à droite étant proposées en option. Les contre-couteaux hydrauliques sont également accessibles en option.

Lucas G change de fournisseur pour la cabine de sa nouvelle automotrice. L'habitacle plus spacieux profite d'une grande surface vitrée, dégageant une visibilité sur toute la course de la fraise, grâce notamment à l'absence de barre transversale séparant le pare-brise et le toit vitré. Le désembuage est assuré par de nombreuses bouches d'aération (climatisation en option) et par un pare-brise chauffant. Équipée d'une colonne de direction étroite réglable selon trois niveaux, cette cabine inaugure un nouvel accoudoir solidaire du siège regroupant les commandes et notamment le joystick multifonction. Ce dernier pilote la montée/descente de la fraise, l'ouverture/fermeture de la trappe et la vitesse de la vis. En bout d'accoudoir, trône un petit écran couleur affichant les paramètres du moteur et des circuits hydrauliques. Sur le montant droit, figurent le boîtier de pesée programmable et au-dessus, un écran affichant les images d'une caméra de recul et en option, de 2 ou 4 caméras pour filmer la marche arrière, l'intérieur de la cuve et le côté de distribution. L'avancement est géré à la pédale, l'inverseur au volant assurant également la sélection des deux gammes.

Volume : 12, 14, 16 m³ - Puissance : 156 ch - Longueur/largeur : 7,60/2,40 m - Garde au sol : 26 cm

Suire Une dérouleuse polyvalente

La gamme de dérouleuses Suire s'enrichit avec le modèle Polyroll acceptant les produits difficiles (denses ou collés) en balles rondes ou cubiques (jusqu'à 2,50 m de long avec une extension). Utilisable sur chargeur frontal ou télescopique, ce matériel dispose d'un attelage sur un pic-botte qui vient se glisser sous le châssis de la dérouleuse, avec une connexion mécanique automatique pour l'entraînement. Le pic-botte intègre deux moteurs hydrauliques autorisant une utilisation des deux côtés de la dérouleuse. Cette machine demande un débit hydraulique de 30 l/min avec deux distributeurs (ou un seul associé à une sélection électrique). La Polyroll accueille une table qui bascule hydrauliquement pour pousser la balle sur deux rotors, le premier assurant la fonction de démêlage et le second l'éjection du produit.



Suire

Storti Une fraise haute performance pour l'automotrice Dobermann

L'italien Storti améliore les performances de sa gamme de mélangeuses automotrices Dobermann Evo2 en lui greffant une nouvelle fraise de chargement. Offrant désormais une largeur de désilage de 2,03 m (+ 13 cm), celle-ci profite d'un nouvel entraînement avec un moteur hydraulique haute pression, ainsi qu'un réducteur et des roulements redimensionnés. Le moteur est alimenté par une pompe de 71 cm³, délivrant une pression de 425 bars, 30 % supérieure à la précédente. La fraise s'accompagne d'une vis de recentrage améliorant le flux vers le convoyeur et donnant la possibilité de valoriser ses deux sens de rotation. Le tapis convoyeur s'élargit pour atteindre 82 cm et un broyeur peut être installé pour hacher les fibres longues au chargement, de façon à réduire le temps de mélange. De nouveaux panneaux démontables sur le convoyeur facilitent l'entretien, un revêtement en Inox de l'intérieur de la fraise et du convoyeur étant proposé en option.

Modèle : Dobermann Evo2 SV/SW/SW GP

Nombre de vis : 1/2/2 - Volume : 13 à 20/16 à 25/27 à 33 m³

Puissance : 170 ou 206/170 ou 206/260 ch - Vitesse maxi : 15 ; 25 ou 40 km/h



Storti







Strautmann La batterie de la mélangeuse automotrice électrique alimente le tank ou le robot de traite



Strautmann

La mélangeuse automotrice Sherpa 140 de Strautmann se décline dans une version prototype 100 % électrique. Cette machine équipée d'une seule vis verticale, affiche un volume utile de 14 m³. Elle loge une batterie haute tension à refroidissement liquide, lui procurant, en une seule charge, la capacité de préparer jusqu'à 16 t de ration, soit l'équivalent de trois à quatre mélanges, afin d'alimenter jusqu'à 300 vaches laitières. L'automotrice dispose de quatre moteurs électriques, dont les trois principaux entraînent la transmission, la fraise de désilage et la vis de mélange. Pour remplir la batterie, elle embarque un chargeur compatible avec un système de charge rapide. Son système de gestion innovant permet d'utiliser la batterie comme réservoir d'énergie dans une exploitation autoconsommant l'électricité produite par des panneaux photovoltaïques. Ainsi, il est possible, en l'absence d'énergie solaire, d'utiliser, le soir ou la nuit, le courant stocké dans la mélangeuse pour alimenter un robot de traite ou le tank à lait. Le dispositif limite le prélèvement, afin que la batterie soit suffisamment chargée pour réaliser l'affouragement le lendemain. Le développement de cette machine électrique va se poursuivre en 2023 avec la réalisation de tests intensifs avec le prototype e-Primus à une seule vis verticale. L'objectif du constructeur allemand est de lancer la production en série des variantes électriques des Sherpa et Primus monovis (11 à 15 m³) à partir de 2024.

Tuchel L'automoteur FarmXpert nettoie et paille les logettes



M. Portier

Tuchel présente un nouveau modèle dans sa gamme d'automoteurs Tuchel-Trac pour l'entretien des logettes. Motorisé par un deux cylindres de 14 ch, le FarmXpert est doté de deux roues arrière motrices et d'une roue avant directrice. Il intègre une brosse de 850 mm à repliage hydraulique pour le balayage des logettes et une trémie de paillage inclinable pour le chargement, pouvant contenir 600 à 900 l de paille broyée ou en farine. Un racleur de caillebotis de 1,20 m peut s'intégrer en option à l'avant des roues arrière.

Trioliet Deux vitesses powershift sur les petits bols pour économiser du GNR

Après avoir équipé ses plus grosses mélangeuses à vis verticales Solomix 2 et 3 (16 à 52 m3) avec les boîtiers Shifttronic 2-speed et Shifttronic 3-speed, Trioliet propose désormais la transmission powershift à deux vitesses Shifttronic 2-speed Compact pour les plus petits bols Solomix 1 et 2 de 8 à 24 m3. Ce boîtier réducteur offre un passage sous charge des deux vitesses, permettant une adaptation du régime de rotation de la (ou des) vis en fonction du chargement des différents ingrédients de la ration. Le changement automatique de rapport est basé sur le poids du chargement, l'utilisateur paramétrant le système depuis une appli sur son smartphone connecté au système de pesée. En optimisant la vitesse des vis et en autorisant l'utilisation d'un tracteur de puissance plus modeste, Trioliet annonce jusqu'à 30 % d'économie de GNR.



Trioliet

Tatoma Une pailleuse portée renouvelée



M. Portier

Tatoma donne un coup de jeune à sa pailleuse portée de 3 m3 avec le modèle EM-310-S. Conservant une turbine de 1,60 m de diamètre à 8 pales boulonnées, elle profite d'un nouveau démêleur à entraînement mécanique offrant davantage de polyvalence (paille, foin, enrubanné) et d'un fond mouvant à chaînes plates. L'entretien est facilité par des points de graissage regroupés et des accès aux organes mécaniques plus aisés. En revoyant la conception de sa pailleuse, Tatoma a également réduit son poids, de manière à limiter le gabarit du tracteur utilisé.

Sieplo Des godets d'alimentation tout inox

Connu dans l'Hexagone pour sa gamme Greenline (chariots mélangeurs-distributeurs et robot d'alimentation FeedR) destinée principalement aux élevages de veaux ou de petits ruminants, le constructeur hollandais Sieplo commercialise désormais sa gamme Redline, par l'intermédiaire de la société Ernest Roth, importateur des valets de fermes et chargeuses articulées Schäffer. Celle-ci se compose exclusivement de godets attelés à un engin de manutention. Leur principale originalité se situe dans leur construction entièrement réalisée en acier inoxydable. Cinq modèles constituent la gamme : un godet désileur à fraise (600 à 2 000 l), un godet distributeur à vis (2 000 l), un godet distributeur de fourrage (1 900 l) en balle ronde doté de deux démêleurs et d'un tapis de distribution transversal, un godet pailleur de logettes (1 000 à 1 800 l) disposant de deux démêleurs et d'un tapis transversal, et enfin, un modèle désileur-mélangeur à une ou deux vis verticales (675 à 4 075 l) équipé de deux trappes latérales de distribution. Ce dernier est piloté par l'intermédiaire d'une télécommande, dotée d'un écran affichant les informations issues du système de pesée et les rations programmées.



Sieplo

PLUS D'INFOS SUR

// LEGTA NEVERS-COSNE-CHALLUY

58 Des formations qualifiantes vigne et vin

Pour cette nouvelle année, l'antenne de Cosne du Legta Nevers-Cosne-Challuy et le CFFPA proposent des formations qualifiantes tout en réfléchissant à de nouveaux projets.

« Nous sommes à un tournant et nous devons le prendre – tout en continuant à travailler de concert avec tous les autres établissements agricoles de la Nièvre » insiste Philippe De Brito, nouveau responsable de site Legta Nevers-Cosne depuis peu (portrait complet à venir dans les pages de TDB). Lucille Martin, coordonnatrice pédagogique rebondit : *« Les métiers de la vigne et du vin sont en tension, il est donc logique de mettre l'accent sur nos formations qualifiantes tout en réfléchissant à de nouvelles pistes »*. Dans cette optique, deux formations sont proposées, l'une débutant le 13 février, la seconde le 6 mars.



Lucille Martin

Le Brevet Professionnel Agricole travaux de la vigne et du vin se déroulera du 13 février au 3 novembre et l'Action Courte Qualifiante Conduite et Maintenance de l'Enjambeur du 6 mars au 26 mai.

Formation longue

La première est donc un Brevet Professionnel Agricole travaux de la vigne et du vin, pour une durée de 9 mois (du 13 février au 3 novembre). Lucille Martin indique : *« La formation suit toute une saison dans les vignes et à la cave. Les apprenants démarrent par la taille de la vigne, puis tous les travaux d'accompagnement du vignoble, complantation, palissage, travaux en vert. Ils sont également formés à la conduite et à la maintenance de l'enjambeur afin d'être autonomes dans les travaux mécanisés du vignoble y compris les traitements avec le passage du Certiphyto (certificat réglementaire obligatoire). Le curetage et la connaissance des moyens de luttes biologiques sont également au programme. Enfin les travaux de cave depuis la réception de la vendange au conditionnement font partie intégrante de la formation ainsi que la connaissance des vins, du terroir, le vocabulaire autour de la dégustation des vins et la commercialisation »*. Par ailleurs, pour répondre au mieux aux besoins de nos partenaires et suite au retour de la profession, nous avons fait évoluer nos formations en proposant la conduite de la mini-pelle et du chariot élévateur et en délivrant les valant CACES de ces engins. Outre cela, la formation est également rythmée par trois périodes de stage en entreprise. Lucille Martin stipule : *« Ces dernières années, nombreux sont les maîtres de stage qui ont embauché leur stagiaire à l'issue de la formation. (taux d'insertion : 91 %, réussite : 100 %, satisfaction : 97 %) »*. Pour y prétendre, aucun prérequis n'est obligatoire, seuls le projet professionnel et la motivation sont pris en compte.

Formation courte

La seconde formation est l'Action Courte Qualifiante Conduite et Maintenance de l'Enjambeur, pour une durée de 3 mois (du 6 mars au 26 mai). Lucille Martin spécifie : *« Elle s'adresse plutôt à des personnes qui connaissent le travail de la vigne (à pied) et souhaitent monter en compétences. Le métier d'agent tractoriste est de plus en plus en tension, notamment avec le passage en agriculture bio ou biodynamie, besoin de plus de passages de tracteur »*. Les apprenants auront donc des cours dédiés à la sécurité, la prise en main des engins, la prise de rang sur parcelle pédagogique, la conduite, puis l'attelage des outils, la soudure, les réglages, le travail du sol, le rognage, le pulvérisateur, le Certiphyto, etc. Lucille Martin souligne que : *« le taux d'insertion est de 78 % et celui de réussite de 89 % »*. Pour cette formation, avoir déjà une expérience dans les vignes est un prérequis pour y accéder, en sus du projet professionnel et de la motivation. En plus de tout cela, un renouvellement Certiphyto (7 h) est prévu le 7 février. Philippe De Brito conclut : *« Nous avons aussi en tête de redynamiser le BTS viticulture-œnologie par la voie de l'apprentissage et de la formation continue, ou encore d'un nouvel événement ; rien n'est encore officialisé, mais nous nous engageons à offrir de nouveaux débouchés à nos élèves et apprenants. Une nouvelle année commence chargée de projets ! »*.

Chloé Monget et Lucille Martin

Renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 26 67 67.

// CHAMBRE ÉCONOMIQUE

89 Les vœux consulaires ont eu lieu en présence de Marc Lièvremont



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Marc Lièvremont (au centre) au côté des présidents des Chambres du département.

La Chambre économique de l'Yonne, représentée par Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture, Thierry Cadeville, président de la Chambre de commerce et d'industrie, et Jean-Pierre Richard, président de la Chambre des métiers et de l'artisanat, a organisé ses vœux interconsulaires, le lundi 16 janvier, à Auxerre. Un événement fait en partenariat avec le Conseil départemental de l'Yonne et son président Patrick Gendraud. Avec un invité de prestige : Marc Lièvremont, ancien sélectionneur du XV de France.

Tous les protagonistes sont intervenus lors d'une table ronde portant sur les leviers de l'attractivité dans le département, que l'on retrouve par exemple à travers l'emploi et la formation. Pour la partie agricole, les sujets de l'installation, de la transmission et du maintien des jeunes ont notamment été abordés.

Christopher Levé

// EMPLOI

89 Retour sur les forums de janvier pour l'Anefa

En ce début d'année, l'Anefa Yonne était présente sur deux forums de l'emploi : celui des MFR de Bourgogne-Franche-Comté et celui du carrefour des carrières au féminin.

En janvier, deux forums des métiers ont eu lieu dans le département. Le premier, le samedi 14 janvier à Appoigny, avec celui des MFR de Bourgogne-Franche-Comté. Le second, le samedi 21 janvier, toujours à Appoigny, avec celui du carrefour des carrières au féminin.

Deux événements où était présente l'Anefa Yonne. *« Sur le forum des MFR, on a eu beaucoup de familles. Le but général de ce forum était de montrer une large palette des formations qu'il est possible de faire en apprentissage »*, explique France Lahutte, l'animatrice du réseau.

Déconstruire les idées reçues

« Le forum du carrefour des carrières au féminin est un peu différent. Il présente des métiers dits « masculins » où il y a moins de 30 % de femmes : boucher, électricien, coach sportif, armée, pénitencier… », liste-t-elle. *« L'objectif est de déconstruire les idées reçues en disant aux jeunes femmes et aux femmes en reconversion qu'il n'y a pas d'interdit, que ce n'est pas parce qu'il y a beaucoup d'hommes dans une profession qu'une femme ne peut pas y aller. Il ne faut rien s'interdire, ne pas se fixer de limite, car aujourd'hui, c'est la volonté d'exercer qui prime »*.

À travers ces différents forums, la volonté de l'Anefa est d'orienter les publics *« vers les formations et les métiers de l'agriculture et de la viticulture, mais aussi de rassurer les parents qui ne sont pas issus de ces milieux »*, confie France Lahutte. *« On entend souvent des idées reçues sur des métiers trop durs, aux horaires compliqués… Mon rôle est donc de rassurer les parents en expliquant ce que sont ces métiers et en insistant sur la formation. Les jeunes qui sortent des structures scolaires agricoles ont reçu une réelle qualité d'enseignement et un vrai accompagnement. Avec derrière des débouchés sur des métiers qui les attendent »*, conclut-elle.

Christopher Levé

Dans le cadre de la semaine de l'agriculture, l'Anefa a mis en place des actions sur tout le territoire. Dans l'Yonne, un webinaire de présentation de l'Anefa aux conseillers Pôle emploi est prévu le mardi 7 février.
Le lendemain, l'Anefa Yonne sera au Pôle emploi de Tonnerre pour rencontrer des demandeurs d'emploi et présenter les métiers et formations de l'agriculture et de la viticulture.



France Lahutte, animatrice de l'Anefa Yonne, lors du forum des MFR BFC, à Appoigny.

// ESPACE VIGNE

89 Une journée pour découvrir les nouveautés

Le jeudi 19 janvier a eu lieu une présentation des nouveaux outils viticoles et vinicoles, au magasin Espace Vigne, à Chablis. Avec pour objectif de mettre en avant les matériels innovants destinés aux professionnels de la vigne et du vin.



Le GSE, dernier enjambeur de la marque Grégoire, fait partie des nouveautés mises en avant lors de l'événement.

« *La thématique de la journée était de faire une présentation des nouveautés destinées à la viticulture comme à la viniculture* », introduit Germain Tissot-Dupont, responsable du site de Chablis d'Espace Vigne.

Pour la partie viticole, deux principaux enjambeurs ont été présentés. Le premier, un tracteur autonome électrique, le Bakus (et ses inter-ceps électriques), de l'entreprise VitiBot basée à Reims, dont le modèle S est adapté pour les vignes étroites comme on trouve dans le Chablisien.

Le second, le GSE, dernier enjambeur de la marque Grégoire. « *C'est un enjambeur thermique de 160 chevaux, à voie variable* », précise Germain Tissot-Dupont.

Dans les nouveautés, l'enjambeur Vermande (modèle LP) était également mis en avant. « *On l'utilise pour le travail du sol, en voie variable, avec une cabine post-arrière* », explique-t-il. « *Avoir une cabine post arrière change la visibilité. On a vraiment une grosse visibilité sur les portes outils, ce qui procure un vrai confort au niveau du travail du sol. On voit tous les outils sans avoir à pencher la tête* ».



Le tracteur autonome électrique Bakus était présenté lors de cette journée.

Des outils viticoles… et vinicoles

D'autres outils, destinés à la partie vinicole cette fois, ont aussi été présentés. « *Il y avait des pompes PMH, un pressoir Willmess (modèle Merlin 4300, pneumatique avec drains verticaux). Mais aussi un filtre tangentiel Della Toffola modèle Omnia qui peut filtrer vin et bourbe* », liste le responsable.

Lors de cette journée, la concession Cichy Manutention était invitée afin de « *donner une solution globale aux vignerons présents. Cette concession permet tout ce qui est magasinage et déplacement de charges, c'est-à-dire des télescopiques (de la marque Manitou), des gerbeurs et des chariots élévateurs (de la marque Toyota) et des mini-pelles (de la marque Yanmar)* », ajoute Germain Tissot-Dupont.

À travers cette journée, l'idée était claire : faire découvrir aux professionnels les technologies d'aujourd'hui. « *Les constructeurs étaient également sur place pour présenter leurs matériels aux vignerons, avec l'appui des techniciens et commerciaux d'Espace Vigne. Car pour cet événement, toute l'équipe d'Espace Vigne était impliquée* ».

Christopher Levé

// BREVET « GRAND GIBIER »

58 Une acquisition de connaissances

Les inscriptions pour le brevet grand gibier sont possibles dès aujourd'hui ; une formation ouverte à tous : chasseurs et non chasseurs.

L'association départementale des chasseurs de grand gibier de la Nièvre (ADCGGN) organise son 11e Brevet grand gibier – inscriptions ouvertes. Cette formation, regroupant divers thèmes, « *constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique* » selon Robert Lemoine, président de l'association et également président de la société de chasse de Parigny-les-Vaux.

Pour quoi faire ?

Le but de cette formation est simple, toujours selon Monsieur Lemoine : « *Aujourd'hui, tous les candidats s'investissent pour acquérir des connaissances sur la biologie des espèces, la sylviculture, la balistique, la pathologie du gibier, la sécurité, la responsabilité des chasseurs ou l'organisateur de chasse, les accroissements de populations, les insectes, etc. En somme, ces connaissances leur permettront de mieux cerner l'équilibre agro-sylvo-cynégétique futur dans un environnement de plus en plus exigeant* ». Rassurant, il poursuit : « *le brevet grand gibier ne doit pas faire peur, c'est un outil formidable au service de la chasse et des amoureux de la nature afin de mieux comprendre la faune et la flore* ». Il rappelle également que ce brevet n'est pas obligatoire mais qu'il est bien ouvert à tous, chasseurs et non chasseurs, avant de préciser : « *Nous sommes ravis que les candidats soient d'horizons différents, d'ailleurs en 2022 près de 20 % des candidats n'étaient pas chasseurs. De plus, nous avons un taux de réussite dans la Nièvre de 92 % contre 65 % au national sur les dix dernières années ; preuve est faite de la qualité de la formation et aussi que les Nivernais ont de bonnes connaissances de leur milieu !* ».

En détail

Ainsi pour cette 11e édition, le brevet grand gibier est divisé en diverses formations : la petite faune sauvage, le gibier de montage, les optiques, les chiens, la vénerie, les prédateurs naturels, la réglementation, la recherche au sang, etc. Certains chasseurs pourront suivre en plus des modules spécifiques sur le chevreuil, le sanglier ou encore le cerf afin de parfaire leurs connaissances dans ces domaines. Retrouvez le programme complet sur le catalogue des formations (p. 19) : https://www.chasse-nature-58.com/uploads/Catalogue%20des%20Formations%202023%20web%20planches.pdf

Les formations sont animées par 12 administrateurs de l'ADCGGN et seront dispensées à la Maison de la Nature et de la Faune Sauvage à Forges, les candidats ne pouvant s'y rendre auront la possibilité d'y assister à distance en vidéoconférence sur internet. Le montant des inscriptions pour le brevet grand gibier est de 50 euros (incluant l'inscription au Brevet national, le diplôme et la médaille), le manuel de révision est disponible à 25 euros, et l'adhésion à l'association pour l'accès internet – pour les vidéoconférences – est de 15 euros. Pour les malchanceux ayant raté les épreuves, un rattrapage sera fait à l'issue de la remise des médailles le 18 juin, pour un montant de 10 euros.

Chloé Monget

Renseignements et inscriptions : Robert Lemoine à robert.lemoine915@orange.fr ou au 06 15 96 06 86 ou auprès de Jean-Louis Montgaudon à montgaudon.jl@gmail.com ou au 06 10 49 23 58.



Grande Faune / Stephan Levoye

Les inscriptions pour le brevet grand gibier sont ouvertes à tous.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Sauveteur Secouriste du Travail - Recyclage

• Jeudi 9 février

À Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Apprendre à rédiger son Document unique d'évaluation des risques (Duer)

• Mardi 7 février

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une formation pour bien rédiger son Duer à Bretenière.

Renseignements : Corine Garnier-Penning
03 80 68 66 28 ou par mail :
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Engrais de ferme et fertilisation

• Mardi 7 février

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une formation sur le thème « Intégrer les engrais de ferme dans mes pratiques de fertilisation », à Créancey.

Renseignements : Céline Faubladier
03 80 90 68 76 ou par mail :
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Optimiser la fertilisation azotée des céréales à paille

• Jeudi 23 février

À Créancey

Hector Mussillon, CA21 - 03 80 91 06 76
hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

// Initiation à l'utilisation du calendrier lunaire

• 22 et 23 février

À Créancey

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// L'Agriculture Biologique vous intéresse ?

• 8 février

Vous vous interrogez sur les pratiques en agriculture biologique. Vous souhaitez acquérir des repères économiques et aborder les grands principes techniques. Cette formation est pour vous. A Prémery

Renseignements et inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Centre de formation - 03 86 93 40 37

YONNE

// Génisse : l'avenir du troupeau laitier

• 31 janvier et 2 février

À Leugny.

Contact : Marianne Ranque au 06 30 62 99 58.

// Parage : soigner les pieds de mes bovins

• Mercredi 1er février

À Auxerre.

Contact : Marianne Ranque au 06 30 62 99 58.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Réunion cantonale FDSEA 21

• Lundi 30 janvier

Réunion pour le canton Dijon-Sud et Gevrey à 14 heures à Bretenière, Maison de l'Agriculture, salle 1 du rez-de-chaussée.

• Mardi 31 janvier

Réunion pour le canton de Genlis à 9 h 30 à Genlis, salle des Glorieux.

• Mercredi 1er février

Réunion pour le canton d'Auxonne-Pontailler à 14 heures à Auxonne, salle des halles.

• Jeudi 2 février

Réunion pour le canton de Fontaine-Mirebeau à 9 h 30 à Mirebeau, salle de la coopérative.

• Jeudi 2 février

Réunion pour le canton de Laignes à 14 heures à Marcenay, salle de la mairie.

// Journée bâtiment

• Lundi 30 janvier

Dans le cadre des portes-ouvertes bâtiments d'élevage organisées par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, visite du Gaec Poillot Benoît et fils en élevage ovins allaitants à Thoisy-la-Berchère, 2, rue du Seuvot, à 10 h 30.

Contact : Aurore Gérard 06 87 85 06 99

• Mardi 31 janvier

Dans le cadre des portes-ouvertes bâtiments d'élevage organisées par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, visite du Gaec Jacotot en bovins allaitants à Mavilly-Mandelot, ferme de Laucy, à 10 h 30. Visite du Gaec des Trois Chênes en bovins allaitants à Bessey-la-Cour, 1, rue de Fontenaille, à 14 h 30.

Contact : Cloé Bligny 06 80 92 89 65

• Mercredi 1er février

Dans le cadre des portes-ouvertes bâtiments d'élevage organisées par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, visite chez Thomas Lemée en bovins allaitants à La Roche-en-Brénil, Crépy, à 10 h 30. Visite du Gaec de Pergeot en bovins allaitants à Chatellenot, Dionne, à 14 h 30.

Contact : Cloé Bligny 06 80 92 89 65

• Jeudi 2 février

Dans le cadre des portes-ouvertes bâtiments d'élevage organisées par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, visite du Gaec Bruey en production laitière à Bellenod-sur-Seine à 10 h 30. Visite du Gaec des Petits Prés en production laitière à Ladoix-Serrigny, 19 bis route de Ruffey-lès-Beaune, à 14 h 30.

Contact : Siméon Bernard 06 34 61 80 35

• Vendredi 3 février

Dans le cadre des portes-ouvertes bâtiments d'élevage organisées par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, visite du Gaec Geoffroy en bovins allaitants à Bure-les-Templiers à 14 h 30.

Contact : Cloé Bligny 06 80 92 89 65

NIÈVRE

// Réunion d'information MAEC

• Le 27 janvier

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre organise sa dernière réunion d'information concernant les MAEC, le vendredi 27 janvier 2023 : de 14 h à 16 h à Bona, salle de la mairie. Voici, pour rappel, les exploitations potentiellement concernées : MAEC SHP (système herbager) Zonage : Nièvre hors PNRM et zones Natura 2000 bords de Loire et d'Allier pour les exploitations ayant + de 70 % d'herbe. MAEC Autonomie fourragère pour les polyculteurs éleveurs - Zonage : Nièvre, 3 niveaux d'engagement possibles pour les exploitations ayant un minimum 40 % d'herbe et maximum 10 % de maïs ensilage en 3e année. MAEC Zones Intermédiaires à enjeu Eau, Système Grandes Cultures (minimum 80 % de terres arables dans la SAU) ou Système Polyculture Élevage (maximum 80 % de terres arables) – Zonage : Nièvre. Pour rappel, à l'issue de la présentation des différents cahiers des charges et du public prioritaire, les exploitations intéressées par l'une de ces mesures pourront se manifester auprès des conseillers présents afin de demander à établir un diagnostic agro-écologique de leur exploitation qui sera à fournir à la DDT avant le 15 septembre 2023. Toute demande de diagnostic devra être faite auprès de la Chambre d'agriculture avant le 1er mars 2023 afin de pouvoir prioriser les exploitations.

Renseignements Laurence Evers (CA 58) au 03 86 93 40 36.

// Le mois du reproducteur sur les marchés

• 2 février

La Sicafome (en partenariat avec le HBC, Alsoni Conseil Elevage et les JA de Moulins-Engilbert) vous convie à sa vente aux enchères de taureaux de 18 mois à 5 ans, le 2 février prochain. Exposition des animaux à partir de 10 h 30 et vente à 14 h. Comme l'an dernier, cette vente s'inscrit dans « le Mois du reproducteur » regroupant deux autres ventes : le 25 janvier au Cadran Boischaut (Chateaumeillant) et le 15 février à la SA des Grivelles (Sancoins).

Renseignements auprès de la Sicafome :
03 86 84 28 75 ou 06 48 17 03 17.

YONNE

// Assemblée cantonale FDSEA (Villeneuve-l'Archevêque)

• Mardi 31 janvier

À 9 h 30.

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

24/01/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 407 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.63	3.73	3.70	0.08
		300-350	3.63	3.78	3.70	
		350-400	3.50	3.68	3.60	0.00
		400-450	3.45	3.63	3.53	0.06
		450-500	3.39	3.49	3.44	0.00
F	U	300-350	3.32	3.35	3.34	0.09
		350-400	3.23	3.32	3.27	-0.03

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 84 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	450 et +	2.90	3.06	3.03	0.12

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 210 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	R	> 500 kg	2.52	2.59	2.56	-0.04
F	E	24 à 36 mois	3.15	3.47	3.29	-0.06
		- 5 ans	3.09	3.32	3.21	-0.08
	U	24 à 36 mois	3.06	3.09	3.07	0.16
		- 5 ans	2.91	3.07	2.97	-0.02
		5 à 10 ans	2.83	2.91	2.88	-0.06
		+ 10 ans	2.63	2.66	2.65	-0.12
	R	24 à 36 mois	2.61	2.82	2.70	-0.20
		- 5 ans	2.55	3.00	2.76	-0.02
		5 à 10 ans	2.46	2.86	2.72	-0.05
		+ 10 ans	2.34	2.65	2.51	-0.06

OBSERVATIONS

Effectif global : 701 - Taux de vente : 96 %

Broutards : la modestie de l'offre dope les transactions. Les cours enregistrent un nouvelle hausse sous l'impulsion des besoins exprimés notamment pour la France et l'Italie, mais également pour certains pays tiers.

Laitonnes : l'animation commerciale reste soutenue par une demande italienne régulière et supèrieure à l'offre.

Génisses 24 mois : quelques bons lots sont mis en vente et se négocient rapidement à des tarifs intéressants.

Vaches, génisses 36 mois : la consommation de viande est un peu en berne et freine le commerce des vaches âgées. Les tarifs des jeunes herbagères sont facilement reconduits.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

23/01/2023

Effectif : 222

Broutards	(285 - 400 kg)	900 - 1360	3,08 - 3,49
Broutards	(415 - 490 kg)	1380 - 1630	3,24 - 3,40
Laitonnes	(285 - 415 kg)	930 - 1210	2,94 - 3,37
Génisses 24 - 36 mois	(555 - 655 kg)	1650 - 1930	2,81 - 2,94
Taureaux	(835 - 1105 kg)	2100 - 2670	2,41 - 2,51
Vaches légères		1290 - 1450	
Vaches entre deux		1570 - 1800	
Vaches lourdes		1860 - 2420	

Vente globale en broutards à des cours stables.
Vente plus active en laitonnes à des tarifs plus fermes.
Peu d'apports en génisses et vaches, vente quasi globale (2 invendus) à des tarifs soutenus.

Bovins gras : 16

Vaches de viande — **5,06 à 5,32 € kg de viande.**

Vente globale à des tarifs facilement reconduits.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

09/01/2023

Effectif : 70

Agneaux gras	133 - 175	(3,33 - 3,72)
Brebis	65 - 100	(1,18 - 1,27)

Commerce plus calme en agneaux avec quelques invendus.
Stabilité des tarifs en brebis.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

23/01/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 199 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.32	4.46	4.43	0.66
		de 38 à 44 kg	4.15	4.51	4.34	0.43
		de 44 à 50 kg	4.08	4.28	4.16	0.43
		> 50 kg	2.77	3.77	3.41	-0.12
	R	de 32 à 38 kg	3.73	4.18	4.03	0.49

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 28 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.40	1.67	1.52	0.32
F	U	+ de 60 kg	1.30	1.49	1.43	0.08
	R	+ de 60 kg	1.21	1.34	1.26	0.15

AGNEAUX LAITONS (€/kg vif) — *Effectif : 53 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4.36	4.45	4.39	0.18

OBSERVATIONS

Effectif global : 288 - Taux de vente : 100 %

Agneaux de boucherie : la faiblesse de l'offre ne suffit pas à couvrir les besoins exprimés par une consommation pourtant peu dynamique. Les cours sont donc repartis à la hausse.

Brebis/béliers : le déséquilibre offre/demande est à l'avantage des vendeurs. Les tarifs progressent.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

18/01/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 124 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3.29	3.41	3.38	-0.06
		400-450	2.92	3.43	3.39	0.05

OBSERVATIONS

Effectif global : 153 - Taux de vente : 98 %

Broutards : l'offre est de bonne qualité la vente est très rapide et les cours connaissent cette semaine une légère augmentation.

Laitonnes : cours reconduits mais pas assez de volumes pour établir une cotation. Un lot de 14 laitonne en vidéo pour 3.10 €/kg base 460 kg payable.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

18/01/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 199 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg			4.06	
		de 38 à 44 kg			4.08	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 93 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg			1.29	0.00

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 56 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité				58	

OBSERVATIONS

Effectif global : 373 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : cours reconduits.

Brebis : cours reconduits.

Caprins : cours reconduits.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

23 Janvier 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Tensions sur le marché! Incompréhension totale des éleveurs au vu des signaux du marché!

Bovins maigres : Les cours sont facilement reconduits, avec quelques hausses sur les catégories les plus recherchées.

POLITIQUES

L'accord interprofessionnel en date de mars 2022, sur la mesure du persillé des viandes, a été étendu au Journal Officiel le 17 janvier. Cette extension est un vrai gage pour la FNB, qu'une seule grille de persillé sera utilisée par les opérateurs de la filière! Grille qui a été construite par les familles interprofessionnelles, garantissant homogénéité et reproductibilité par les classificateurs en abattoirs! La FNB souhaite aujourd'hui que les abatteurs se saisissent du sujet (à date, un seul site utilisateur!)

ENERGIE

Les dispositifs d'aides énergie sont ouverts pour les TPE/PME! Outre la baisse de TICFE et le maintien des tarifs Arenh, 3 niveaux d'aide sont accessibles selon les caractéristiques des exploitations: : (1) Un bouclier tarifaire sur l'électricité (2) Un amortisseur tarifaire qui plafonnera la moitié du prix payé à 180 €/MWh (3) Un guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz qui prendra en charge une partie du surcoût. Certaines aides sont cumulables. Pour plus de précisions, le Gouvernement a publié une **foire aux questions**.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 18 janvier, la proposition de loi (PPL) nommée EGALIM2+, visant à sécuriser l'approvisionnement des Français en produits de grande consommation» du député Frédéric Descrozaille en première lecture. L'article 3 portant sur les modalités applicables en cas de non-accord au 1er mars entre un fournisseur et un distributeur est modifié par un amendement déposé par le rapporteur. Dans cette nouvelle version, les dispositions prévues — période de médiation d'un mois sous l'égide du médiateur et libération des deux parties de leurs obligations contractuelles si échec de la médiation — feraient l'objet d'une expérimentation de deux ans.

FOCUS

La section veau de la FNB a organisé une journée d'étude R&D pour s'approprier les résultats des différents projets Interbev en cours. La production de veau de boucherie est aujourd'hui remise en question par les révisions des règlementations européennes et notamment en termes de BEA! Il faut donc montrer que les pratiques mises en place par les éleveurs ont grandement évoluées et répondent aujourd'hui aux attentes sociétales tout en garantissant une sécurité sanitaire et des conditions de travail optimisées!

REGION

Idele a tenu sa conférence « Grand Angle Viande » la semaine passée. La matinée fut notamment consacrée à la conjoncture et à la production française, avec un temps ciblé sur l'engraissement, de jeunes bovins, y compris issus du troupeau laitier. Les interventions des experts et des représentants de la filière ont montré qu'il y a une place pour ces animaux dans le marché français et européen, sans concurrence avec les produits existants, mais que les signaux, notamment économiques, vers les éleveurs ne sont pas suffisamment clairs !

FAIT DE LA SEMAINE

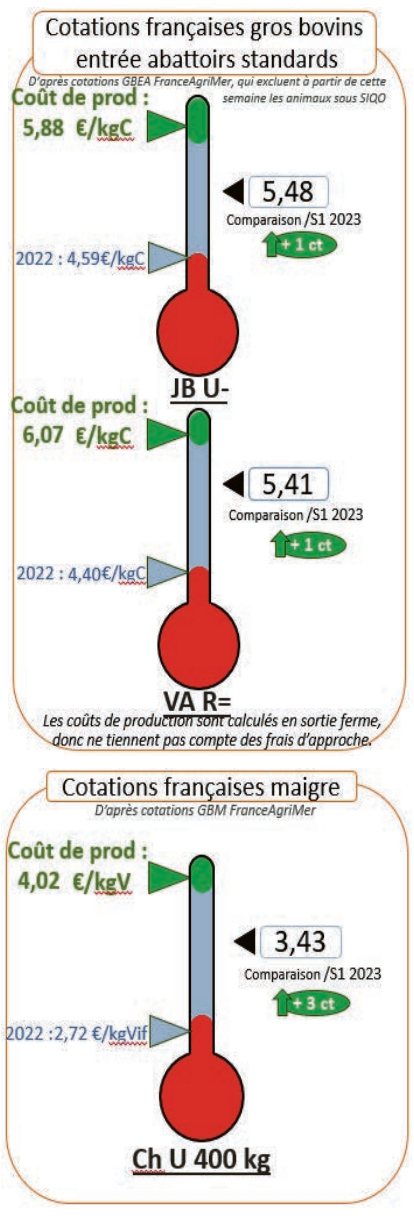
L'Institut de l'élevage a communiqué ses prévisions de production de viande bovine pour l'année 2023. Avec la décapitalisation, les experts s'attendent à une baisse de la production de -1,6% par rapport à 2022, déjà en baisse. Également dans la poursuite de la tendance de 2022, les importations de viande bovine devraient continuer leur hausse (estimée à +22%) afin de répondre à la consommation attendue stable. Et pourtant, toujours pas d'actes dans la filière pour maintenir notre potentiel de production...

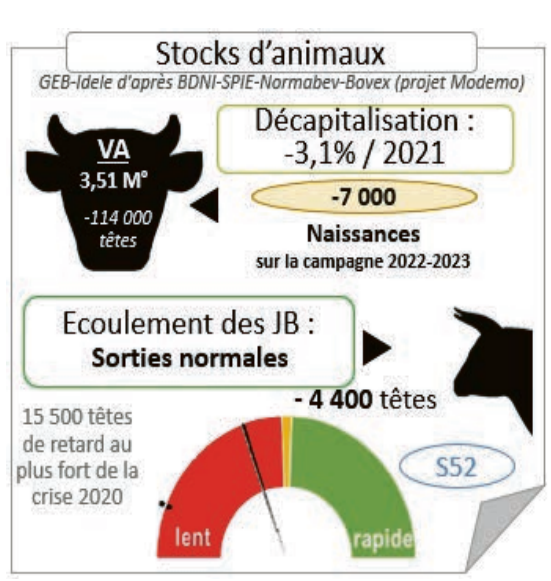
CHIFFRE DE LA SEMAINE

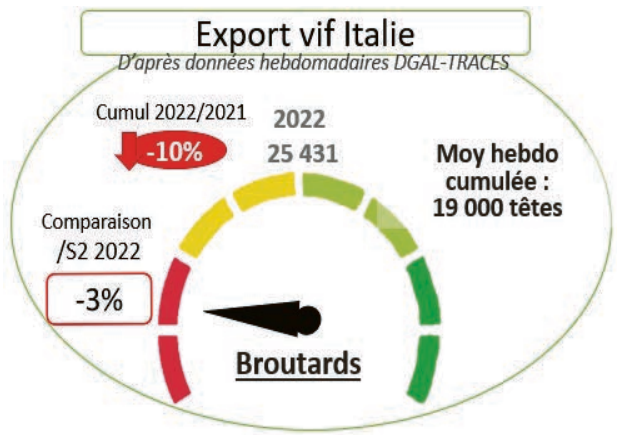
- 190 000

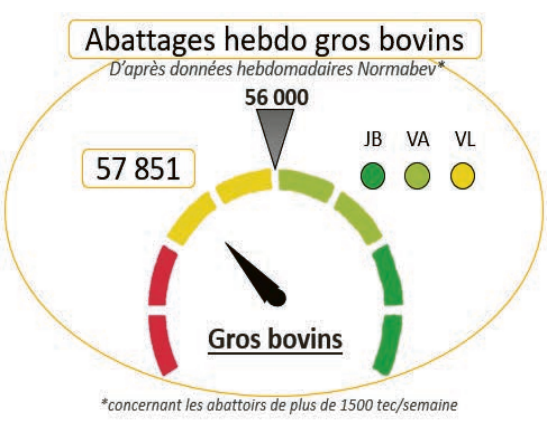
C'est la baisse du nombre de vaches laitières et allaitantes en France entre fin 2021 et fin 2022 (-2,7% /2021). D'un côté le cheptel laitier a perdu 80 000 vaches à 3,44 millions de vaches (-2,3% /2021) et le cheptel allaitant 110 000 à 3,54 millions de vaches (-3,0% /2021) ! Encore un chiffre montrant la décapitalisation galopante, qui a eu lieu sur l'année 2022 ! A quand une réaction à la hauteur, de la part des acteurs de la filière?

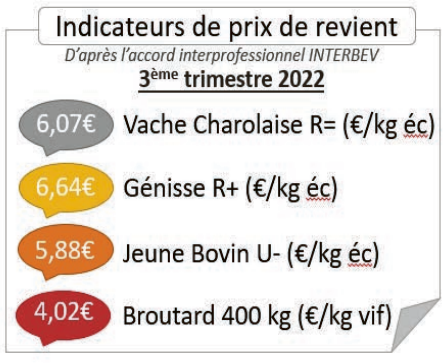
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

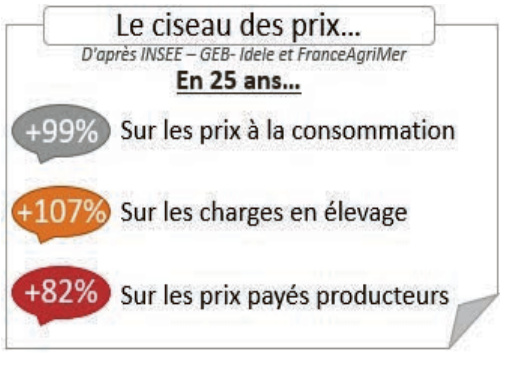












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 04
du 23 au 29 janvier 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Le commerce garde son dynamisme tant sur l'export Italie que pour l'engraissement en France. Quelques achats pour les pays-tiers dopent également la demande. Les volumes en face sont toujours modérés, voire restreints sur le Massif Central compte tenu des conditions météo. Cette modestie des apports accélère les transactions. Les cours sont fermes à haussiers sur des ventes rapides, notamment en sujets lourds comme ces dernières semaines.

Gros bovins maigres : L'offre demeure limitée et de qualité plus hétérogène. Les achats se portent prioritairement sur les génisses et vaches jeunes déjà bien démarrées. Les cours sont facilement reconduits dans ces catégories. En sujets plus âgés, le placement est plus discuté.

Boucherie : Le commerce reste morose cette semaine sur des besoins qui demeurent limités. Les volumes en face sont de nouveau limités ce qui garantit une bonne fluidité des transactions. Les cours sont globalement reconduits en toutes races et catégories, le plafonnement se confirme.

Veaux : Les apports sont encore limités ce qui facilite toujours le placement. La hausse des cours constatée depuis deux semaines se poursuit, avec une demande plus active en veaux supérieurs. En veaux gras, l'ambiance se détend, avec une bonne reprise des cours dans l'ensemble.

Ovins : En agneaux, les ventes restent actives à la faveur d'apports modestes, malgré une consommation a priori peu dynamique. Les volumes présentés sont insuffisants pour couvrir la demande. Les cours sont donc fermes à haussiers. En agnelets, la présentation est beaucoup moins étoffée, face à des acheteurs moins mobilisés. Les tarifs se replient mais se maintiennent au-delà des 4€. En brebis, la dynamique est toujours bonne.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vends moteur Perkins 3 cylindres complet avec radiateur TBE ; Tracteur Renault super 7 avec scie 1300 euros.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vends tracteur Valtra N101 Hi-Tech année 2008 7050 heures relevage avant 4 pneus neufs.
✆ 06 72 15 40 26

74 - Recherche tracteur Man, Deutz, Vendeuvre, Allgaier, Mc Cormick, M.H, Vierzon...avant 1950.
✆ 06 07 88 81 09

Travail du sol

69 - Cherche porte à court herse Amazone 3 m. KE302 (0406)
✆ 06 10 43 35 81

71 - Vends herse de prairie Douet et Galva, nourrisseur à veaux Galva, cause retraite.
✆ 03 85 25 83 76 HR

Récolte

01 - Achète moiss. bat. Claas Dominator, NH 1530, 8030, 8040 et 8050, télesco., tracteur 4x4, épandeur à fumier, cueilleur à maïs, presse à foin RB MD, semoir à maïs pn, semoir à blé.
✆ 06 12 32 84 83

01 - Vends round baller JD 590 ; ensileuse JD 6850, 4x4, bec Kemper 6 rangs.
✆ 06 10 28 86 25

18 - Recherche tracteurs, télescopiques, r. Baller, épandeurs hérisson vertical, matériel TP toutes marques tout état, moissonneuse Soméca Laverda N. Holland 8060,8070,8080, Presses Cubiques Massey.
✆ 06 99 54 31 41
ou 06 61 49 19 77

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland type 8070 ou éventuellement une 8060, 8080. Peut importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Epandage

26 - Vends épandeur engrais Agram 1200L, ouverture hydraulique, épandage 18M, 1700 euros.
✆ 06.31.55.75.45

Divers

01 - Vends container maritime 40 pieds avec plancher dernier voyage prix 3200 euros HT.
✆ 06 07 51 46 11

01 - Vends cuve à gasoil + pompe ; 150 bastaings en chêne D22 pour pièces.
✆ 03 85 31 67 62

07 - Vends piquets de clôture fendus en châtaigner. 1.6m-1.8 euros, 1.8m-2 euros et 2m-2.2 euros.
✆ 07 87 05 20 20

GRAND VOYANT MEDIUM - MONSIEUR DIA
Capable de résoudre tous vos problèmes.
Amour, fidélité, chance, travail, santé, désenvoûtement, mariage, impuissance sexuelle, permis de conduire. Réussite dans tous les domaines de protection 100 %, il n'y a pas de problème sans solution.
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ
Résultats garantis dans la semaine.
PAIEMENT APRÈS RÉSULTAT
Tél. 06 20 08 49 70

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (0207)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (0410)
✆ 06 71 10 93 35

25 - Cherche alambic à bain marie contenance environ 100 l. Faire offre au
✆ 06 30 88 23 26

38 - Vends semoir engrais Kuhn 1200 kg ; semoir engrais Accord 600 kg.
✆ 06 30 97 21 60

38 - Vends presse balles rondes New Holland RB150 7800 bottes très bon état 18900 euros.
✆ 06 99 02 28 23

38 - Vends remorque 4 roues bois prix 150 euros.
✆ 06 73 13 88 80

38 - Vends cause cessation : Arceaux serre 5 mètres ; Équipement petite irrigation ; Caisses plastiques emboitables ; Plateaux bois 60X40 et 50X30.
✆ 06 73 98 91 99

38 - Vends bétaillère 6 bov très bon état cause double emploi ; Semoir maïs 6 rangs poutre fixe Nodet.
✆ 06 87 13 50 77

42 - Vends charrue Huard bisocs BRE65 NSH, tank à lait Japy, 1 700 L.
✆ 06 20 36 15 66

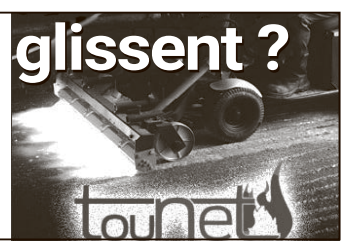
58 - Vends toles neuves bac acier laquées beige 4 et 5.50 m, 0.63mm, 200 m2, 5 euros m2. Perroy (0201)
✆ 03 86 39 31 69

69 - Vend Nettoyeur haute pression FT Power 200 Tri XR, eau froide triphasé en très bon état avec roto-buse pour nettoyage de sol. Prix 800 euros HT.
✆ 06 13 52 27 12

69 - Recherche ancien Alambic 2 ou 3 vases vapeur.
✆ 06 83 49 43 94

74 - Vends presse BR Krone KR 125, liage ficelle BE, bétonnière 3 points 340 L.
✆ 06 04 17 31 46

89 - Vends cause cessation : - semoir à grains Gaspardo PE 400, 4 m., - 2 moulins à farine Law, - atomiseur compact 1000 pour pièces, - affuteuse à section, - moteur avec transmissions, - cellules céréales (0409)
✆ 03 86 48 00 07

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


Elevage

01 - Vends cause cessation plusieurs silos aliment polyester récents 5T - 8T - 12T + vis de reprise + radiants gaz avicole.
✆ 06 78 99 45 99

74 - Vends 2 motoréducteurs Miro 3 CV.
✆ 07 70 97 87 94

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

38 - Vends part vent bois de chauffage en 50cm hêtre et frêne 70 euros la stère.
✆ 06 72 38 54 50

39 - Vente de paille foin luzerne de qualité rendues livrées.
✆ 06 73 92 81 55

58 - Vends avoine noire contenant 10% orge, région Corbigny (0403)
✆ 06 74 86 48 57

58 - Vends foin balles rondes et carrées récolté en bonne condition. Luzy (0402)
✆ 06 25 79 02 16

71 - Vends foin 2021 bio, B. rondes, qualité moyenne, 80 € ht prix de départ, région Cluny, enrubanné luz bio, B. rondes, 50 € ht la botte, région Beynost.
✆ 07 86 99 63 15

Fourrage

39 - Cends foin balles rondes 60 tonnes.
✆ 06 15 26 60 79

58 - Cause cessation vend foin récolte 2022, très bonne qualité et enrubannage, 100 euros la tonne, départ ferme. Vincent Maenhout - Chevenon (0209)
✆ 06 62 11 09 65

21 - VENDS PAILLE DE QUALITÉ EN BOURGOGNE
Transport en plus suivant km
Nous faire parvenir adresse de livraison par SMS
Tel. 06 85 73 22 68

69 - Vends foin 2021 et 2022 balles rondes ou rectangulaire de 300 ou 500 kg, bonne qualité et paille d'orge. Livraison par 10 tonnes minimum.
✆ 04 74 00 30 70

89 - Vends foin bottes rondes et rectangulaires 2021 - 2022 (0408)
✆ 06 70 37 79 54

Propriété

38 - Cause retraite vend magnifique noyeraie de 15 ans composée de 80 arbres hybrides greffes Franquette (A.O.P.) située dans la plaine de Tullins. information aux heures de repas.
✆ 04 76 75 72 35 HR

73 - Recherche exploitation min. 60 HA, location, vente. Etudie toute proposition.
✆ 06 29 66 04 32

Terrain

15 - Vends 2 parcelles à Bassignac le haut ld le Mas (19) 8 ha avec bat 300 m2 mécanisable eau / 11,5 ha avec bat 100 m2 mécanisable eau. + St Cernin (15) 1 parcelle 10 ha dont 2,5 herbe + 7,5 bois énergie + eau.
✆ 06 71 19 21 18

Immobilier

21 - Recherche habitation même à rénover avec terrain minimum 5 ha achat, location-achat. b.w.nature@outlook.com (0105)
✆ 06 23 52 64 75

26 - Recherche ferme avec terrain avec ou sans rénovation secteur DROME ARDECHE ISERE
✆ 06 74 47 20 20

Location

Immobilier

18 - Vends fonds de commerce et réparation et vente de matériel agricole et motoculture, situé sud du Cher – limite Allier et Nièvre.
✆ Contacter le 0248 80 00 56
oudidierjouhanneau@orange.fr

Divers

18 - Achète blouses, gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ; vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs, dentelles anciennes, mercerie, torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements.
✆ 06 08 84 27 75

Emploi

Offre

01 - Secteur Vonnas exploit. lait. céréales recherche salarié (H/F) polyvalent CDI tps plein.
✆ 06 81 12 48 56

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer: traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...), Poste en CDD (du 19/12/2022 au 28/06/2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité – Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher cherche un AGENT DE REMPLACEMENT en polyculture élevage pour un Groupe d'Emploi Partagé sur le canton de Baugy. Travaux liés à la production animale (bovins, caprins, volailles) et à la conduite de différentes cultures.
✆ Renseignements et candidature par mail : marion.vanneron@agricvl.f

38 - Cherche vacher polyvalent pour traite suivi du troupeau bovins caprins, nourri logé.
✆ 06 24 18 00 10

42 - Expl. laitière secteur plaine du Forez (Trelins), recherche salarié temps plein CDI.
✆ 07 60 34 86 93

58 - Vous voulez travailler pour vous, capitaliser, exploitation polyculture élevage Nièvre cherche associé (0301)
✆ 06 75 08 89 59

69 - Expl. Bovins lait+transfo Monts du Lyonnais recrute ouvrier agricole H/F sérieux motivé CDI temps plein salaire selon compétences.
✆ 06 63 46 10 27

Suivez-nos publications sur Instagram

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

2M CAMPUS MÉTIERS MARZY

FORMATEUR (RICE) EN MÉCANIQUE AGRICOLE

Marzy (58) - Poste en contrat CDI Temps plein, dès que possible



MISSION PRINCIPALE

Enseigner la mécanique agricole et la maintenance des matériels d'espaces verts.

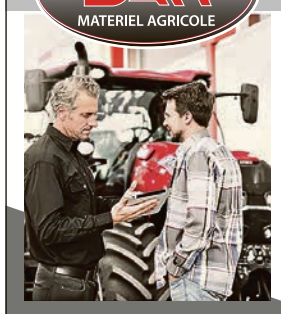
PROFIL RECHERCHÉ

BTS TSMA ou BTMA MMA
Expérience dans le secteur de la mécanique agricole.

Merci de faire parvenir votre candidature (CV+LM) à j.coulon@campusmetiersmarzy.com

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



SUR SA BASE DE VENOY (89)

- **2 commerciaux (H/F)** motivés, débutants acceptés, véhicule, PC, tel portable fournis
- **1 technicien (H/F)** connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées. Formation assurée
- **1 ouvrier polyvalent (H/F)** débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4 à partir de 5 575 €HT

Pour TGB : garantie 5 ans pièces / 2 ans M.O.

SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS

51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque

BECKER Frères *Le PRO de la tôle*



58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR — Horma Nat

Gamm vert

RESPONSABLE RAYON VÉGÉTAL (H/F)
CDI – BEAUNE (21)

Missions principales :
- Accueil et conseil auprès des clients
- Vente, rangement des produits, gestion des stocks
- Tenue de la caisse

Profil recherché :
- Formation végétale type **BTA, BTS Horticole**
- Maitrise des techniques de vente
- Idéalement **expérience de 1 à 2 ans** sur un poste similaire

Poste en contrat **CDI temps plein** à pourvoir dès que possible.

Merci de faire parvenir votre candidature via notre site carrière : alliancebfc.softy.pro

Domaine viticole situé entre Ivry-en-Montagne, Saint-Romain et Beaune recherche :

UN COUPLE DE GARDIENS DE CONFIANCE

Vous disposez d'un joli logement de fonction sur le domaine où vous résidez impérativement. Vous aurez plusieurs activités :
- entretien de l'intérieur de la maison soignés, nettoyage du linge, repassage et rangement,
- chauffeur trajets locaux et longue distance,
- travaux d'entretien et de bricolage.

Discrétion, souplesse et capacité d'adaptation sont les éléments indispensables de votre personnalité.
Expérience d'un minimum de 3 années sur le même type de poste et extrait de casier judiciaire vierge exigés.

Contrat à durée indéterminée.
Salaire 2400,00 euros brut par personne.
35 heures par semaine.

Merci d'adresser impérativement une lettre de motivation et les deux CV au journal qui transmettra :
Par mail : contact@terres-de-bourgogne.net
Par courrier : Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Suivez-nous sur notre page Facebook

VOUS CHERCHEZ un complément de revenus ?

Terres de Bourgogne recrute

UN TÉLÉVENDEUR (H/F)
POUR LA COMMERCIALISATION DE L'HEBDOMADAIRE

VOS QUALITÉS
- Connaissance du milieu agricole
- Aisance au téléphone
- Autonome et rigoureux

NOUS VOUS PROPOSONS
- CDD - Volume horaire selon vos disponibilités
- Formation et accompagnement - Poste basé à Bretenière (21)
- Télétravail envisageable - Rémunération à négocier

Renseignements 03 80 78 90 40
ou par mail : sgautier@terres-de-bourgogne.net

Offre de service

74 - La tête dans le guidon ? Pour bien vivre son travail ou son projet collectif, pensez Coaching Médiation. Accompagnement avec terre de potentiels.
✆ 06 45 51 36 92

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 16 à 18 mois HBL, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, fils de Lundi PP (0208)
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends reproducteurs charolais inscrits HBC 12/18 mois, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier), Garigny.
✆ 06 23 16 10 19

18 - EARL BRETON vend un taureau charolais HBC de 4ans né sur l'exploitation type mixte viande.
✆ 06 82 25 17 13

18 - Vends reproducteurs Limousins HBL 15 MS Homo/Hétérozygotes, SC, origine IA.
✆ 06 65 68 06 68 ou 02 48 96 09 80

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois apte à la saillie, vêlages facile, ind. IBR BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (0203)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage HBC en IA depuis plus de 40 ans vous propose à la vente 15 taureaux de 16 mois hivernés au pré dont 6 taureaux pour génisses tous génotypés, - Index FN de 101 à 109, - Index Alait de 100 à 112, - Avel de 100 à 111, - IVEMAT de 107 à 127. Parisot Bruno et Vincent - 21210 La Motte Ternant (0304)
✆ 06 15 28 77 63

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 20 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (0303)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends taureaux 2 ans père IFN 117, - veaux 15 à 16 mois. Le tout HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (0302)
✆ 06 98 38 19 62

38 - Vends taureaux reproducteurs blonde d'aquitaine 12-15 mois issus père station élevage Reymond 38210 Tullins.
✆ 06 83 38 50 63

38 - Recherche génisses terme février/mars bio laitière.
✆ 06 75 79 35 50

42 - Vends taureaux Charolais, HBC, vêlage facile, élevage et viande, livraison assurée. Gaec Cuisset, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59

54 - Gaec des Hirondelles à Lalœuf vends taureaux reproducteur Holstein, bonne génétique.
✆ 07 87 86 70 63

55 - Elevage Salers ends taureaux 18 mois, origines IA ; taureaux de station, troupeau inscrit HBS.
✆ 06 07 38 58 87

58 - Cause cessation vend 2 bons taureaux HBC 6 ans. Maenhout Vincent - Chevenon (0210)
✆ 06 62 11 09 65

Ventes aux enchères des stations d'évaluation

+ de 100 reproducteurs Charolais



CÔTE-D'OR
Vend. 10 février 2023
14 h à Créancey
et en direct sur Internet
visite sur RDV
07 88 94 47 16

SAÔNE-ET-LOIRE
Vend. 17 février 2023
13 h à Charolles
et en direct sur Internet
visite sur RDV
du 6 au 11 février
07 86 70 37 55

Toutes les infos, vidéos et photos sur le site www.stationevaluation71.com

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

58 - Vends taureaux 2 ans au pré, - veaux de l'année. Le tout HBC. Pigoury Guillaume (0209)
✆ 06 20 19 70 43

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (0401)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (0404)
✆ 06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66



agri-video-system.com — Romain Chabert 06 80 41 11 04

58 - Vends grand choix de veaux reproducteurs HBC, SC, hétérozygotes et homozygotes + 1 reproducteur HBC SC 3 ans, bonnes valeurs génétiques, origines diverses, livraison assurée. EARL Colmont (0407)
✆ 06 08 78 05 01 - 06 99 25 33 53

69 - Vends jeunes reproducteurs limousins HBL,laitonnes et vaches pleines limousines.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends taureaux 1 et 2 ans, HBC dont 3 SC. Toutes garanties sanitaires. Gaec Pierre Didier et Evelyne, 71 Gueugnon.
✆ 06 80 44 08 26

71 - Vends taureaux 12 et 18 mois, HBC, Gaec Dufraigne MCV, 71190 La Tagnière.
✆ 06 07 69 80 55 ou 06 07 31 03 42

71 - Vends taureaux charolais 2 ans, type viande.
✆ 06 81 24 85 64

71 - Éleveur limousin vend pour la repro. taureaux 14-15 mois dont 1 sans corne, HBL ou non.
✆ 06 20 55 81 02

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0210)
✆ Mandron Laurent : 06 87 16 54 66 - Maxime : 06 42 67 44 29

Caprin

07 - Vends toute l'année boucs saanen, nés en 2020 et 2021, écornés; Elevage indemne de CAEV, vacciné fièvre Q, gestion sanitaire par GDS.160 euros le bouc.
✆ 06 82 14 98 01

42 - Vends 15 chevrettes et 25 jeunes chèvres Alpines et croisées ss cornes M.B. 15/01 au 15/02. Livr. assurée.
✆ 06 86 57 38 41

Ovin

58 - Vends 8 brebis de cheptel charollaises présumées pleines + 1 bélier formé (0305)
✆ 03 86 84 21 18 - 06 74 37 07 11 HR

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

69 - Vends porc fermiers truie réforme.
✆ 04 74 70 94 03

71 - Vends truies certifiées pleines, landrace, large white, piétrain, 40 truies disponibles, 300 euros pièce.
✆ 07 86 30 51 58

71 - Vends porcs bio 120 kg, porcelets de 25 à 60 kg, cause surnombre, région Cluny 71.
✆ 06 07 97 77 29

Chien

38 - Vends chiots Berger d'Anatolie 6 mâles 1 femelle nés le 25/11/2022 parents LOF n° mère 250268732426698
✆ 06 77 65 12 25

58 - Vends 2 chiots mâle 6 mois Berger des Abruzzes, pucés, vaccinés, mère 250269811854318, prix raisonnable (0405)
✆ 06 50 18 40 77

69 - Vends chiot Bouvier Bernois né le 28/11/2022 portée de 1 M. 250269802625097 non lof n° Siret 751459868
✆ 06 76 36 17 76

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

Divers

26 - Vends 3 billes peuplier longueur 8 m environ, tombés depuis 15 décembre, visible près de la Galaure à coté usine Bartel à St Barthélémy de Vals.
✆ 04.75.03.24.28

PLUS D'INFOS SUR

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCM SAUVAGE-SEGUIN
Société Civile de Moyens
au capital de 15 750 euros
Siège social : 2 rue Prosper de Barante
21000 DIJON
RCS DIJON 788 694 693

Suite à la cession de parts intervenue en date du 07/12/2022 à effet du 01/01/2023 entre Madame Alexandra SAUVAGE et Madame Marie SEGUIN, la Société prend la dénomination de «SOCIETE CIVILE DE MOYENS DOCTEUR SEGUIN».
Madame Alexandra SAUVAGE démissionne de ses fonctions de cogérante à compter du 01/01/2023. Madame Marie SEGUIN, demeurant 8, rue du Lycée à Dijon reste seule gérante de la société.
Les statuts ainsi modifiés seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.
Pour avis, la Gérante

AL23006197

AVIS

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Société Anonyme coopérative de
Banque Populaire à capital variable
Siège social : 14 boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
542 820 352 RCS DIJON

Le Président du Conseil d'administration a pris acte, par courrier reçu en date du 6 janvier 2023, de la démission de Monsieur LÉTONDOR Jean-Marie, né le 26 février 1962 à HERICOURT (70), de sa fonction d'Administrateur à effet du 6 janvier 2023, date à laquelle sa démission est effective.
Pour avis,
Le Président du Conseil d'administration

AL23006244

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

BEAUNE SERVICES
Société par actions simplifiée
Au capital de 20 000 euros
11, Avenue du 8 septembre 1944 –
21200 BEAUNE
791 601 917 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 30/12/2022, l'associée unique :
- a pris acte de la démission de M. Patrice DARDEAU de ses fonctions de Président et a nommé en remplacement à compter du même jour, pour une durée illimitée, la société BEAUTIFUL LIFE SERVICES, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 11, Boulevard de Sévigné – 35700 RENNES, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 844 906 362 ;
- a nommé la société FAMILLE SERVICES 21, société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros, dont le siège social est situé 4, Rue Paquier – 21600 LONGVIC, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 488 453 093, en qualité de Directeur Général, à compter du même jour, pour une durée illimitée.
Pour avis, le Président.

AL23006240

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

BEAUNE SERVICES PRO
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
11, Avenue du 8 septembre 1944 –
21200 BEAUNE
824 792 030 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 30/12/2022, l'associée unique :
- a pris acte de la démission de M. Patrice DARDEAU de ses fonctions de Président et a nommé en remplacement à compter du même jour, pour une durée illimitée, la société BEAUTIFUL LIFE SERVICES, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 11, Boulevard de Sévigné – 35700 RENNES, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 844 906 362 ;
- a nommé la société FAMILLE SERVICES 21, société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros, dont le siège social est situé 4, Rue Paquier – 21600 LONGVIC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 488 453 093, en qualité de Directeur Général, à compter du même jour, pour une durée illimitée.
Pour avis, le Président.

AL23006241

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

FAMILLE SERVICES 21
Société par actions simplifiée
Au capital de 15 000 euros
4, Rue Paquier – 21600 LONGVIC
488 453 093 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 30/12/2022, l'associée unique a pris acte de la démission de M. Patrice DARDEAU de ses fonctions de Président et a nommé en remplacement à compter du même jour, pour une durée illimitée, la société BEAUTIFUL LIFE SERVICES, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 11, Boulevard de Sévigné – 35700 RENNES, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 844 906 362.
Pour avis, le Président.

AL23006243

NON DISSOLUTION

NSK
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 8, rue des Champs Francs
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
814 060 307 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 23/12/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL23006247

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEV JEAN-CHARLES RION
SCEV JEAN-CHARLES RION
Société civile d'exploitation agricole
Capital social : 1 350 000 €
Siège social : 17 Route Départementale 974,
21700 PREMEAUX PRISSEY
314 991 225 RCS DIJON
Selon décisions unanimes des associés en date du 2 janvier 2023, il a été pris acte de la réduction du capital de la société à compter du 2 janvier 2023. Le capital est désormais de 570.000 euros, divisé en 2850 parts sociales d'une valeur nominale de 200 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention RCS DIJON

AL23006251

MODIFICATION DE LA DURÉE

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU DOMAINE HENRI GOUGES
Groupement foncier agricole
au capital de 431 000,00 euros
Siège social : 7, Rue du Moulin -
21700 NUITS ST GEORGES
778 239 228 RCS DIJON

PROROGATION DUREE GFA
La collectivité des membres associés du Groupement Foncier Agricole dénommé «GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU DOMAINE HENRI GOUGES» réunis en assemblée générale mixte le 23 décembre 2022, et suite à une décision en date du 03 juillet 2022 et ratifiée le 23 décembre 2022 a décidé de : de proroger la durée de la Société, soit jusqu'au 30 novembre 2088, elle pourra être prorogée d'une durée égale à celles des renouvellements de bail sauf opposition de l'un de ses membres. Et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Pour avis. La gérance.

AL23006253

AUGMENTATION DU CAPITAL

DELL'ANIMA BY LA JEANNE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
Porté à 290.000 euros
SIEGE SOCIAL :
150 RUE DE LA PIECE LEGER,
21160 MARSANNAY LA COTE
899 054 084 RCS DIJON

Du PV des décisions de l'associée unique en date du 29/06/2022 et du certificat délivré le 26/06/2022 par le Commissaire aux Comptes désigné à cet effet, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 280.000 euros par émission de 280.000 actions nouvelles de numéraire, et porté à 290.000 euros.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à DEUX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE euros (290.000 euros).

AL23006254

AVIS

Par acte des décisions unanimes du 19/12/2022, les associés ont décidé la transformation de la Société en Groupement Foncier Forestier à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Son siège, sa durée et la durée de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 4.573,47 euros.
La dénomination devient « GROUPEMENT FORESTIER DE LA MANCHE ».
L'objet social devient La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière, ainsi que leurs accessoires et dépendances indissociables qui seront compris dans son patrimoine ou dont il aura la jouissance par suite d'apport, d'acquisition ou de prise à bail et pour lesquels le groupement souscrira un engagement d'exploitation normale pendant trente ans conforme aux dispositions de l'article 848 bis du Code général des impôts, ainsi que de tous terrains à boiser, friches et landes se rattachant à ces massifs forestiers et pour lesquels le groupement prendra l'engagement de boiser dans les cinq ans de leur apport ou de leur acquisition ou de leur prise à bai
Le Gérant demeure Marcel PALLANT.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis - Le Gérant

AL23006255

AUGMENTATION DU CAPITAL

ENTRE TERRE ET MER
Société par actions simplifiée
au capital de 210 000 euros
porté à 299.000 euros
Siège social : 150 rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA COTE
889 296 026 RCS DIJON

Du PV des décisions de l'associée unique en date du 29/06/2022 et du certificat délivré le 29/06/2022 par le Commissaire aux Comptes désigné à cet effet, il résulte que le capital social a été réduit à 69.000 euros par réduction de la valeur nominale de l'action puis augmenté d'un montant de 230.000 euros par élévation de la valeur nominale des actions existantes et compensation de créances liquides et exigibles sur la société.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à deux cent dix mille euros (210 000 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à DEUX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE euros (299.000 euros).

AL23006257

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE HUDELOT-NOELLAT
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 2 643 118 euros
Siège social :
5 Ancienne Route Nationale 74 –
21220 CHAMBOLLE MUSIGNY
901 464 206 RCS DIJON

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 13 décembre 2022, le capital social a été réduit d'une somme de 1 321 559 euros, pour être ramené de 2 643 118 euros à 1 321 559 euros par voie de diminution de 0,50 euro de la valeur nominale des parts sociales, qui passe ainsi de 1 euro à 0,50 euro.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à deux millions six cent quarante-trois mille cent dix-huit euros (2 643 118 euros).»
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à un million trois cent vingt-et-un mille cinq cent cinquante-neuf euros (1 321 559 euros).»
Pour avis. La Gérance.

AL23006264

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION PIGUET GIRARDIN
Société civile au capital de 366 400 euros
Siège social : rue du Meix –
21190 AUXEY DURESSES
333 231 090 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 31 octobre 2022, l'assemblée générale ordinaire a pris acte de la démission de M. Dominique PIGUET et de Mme Anne-Marie PIGUET de leurs fonctions de co-gérants à compter du même jour et a décidé de ne pas pourvoir à leur remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL23006265

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DU MOULIN A VENT

L'AGE des associés réunie le 25/05/2022 a voté le transfert du siège social de Mairie de Sussey 21430 SUSSEY à Chez Julia SAGETAT 1 Rue des Sillons Viecourt 21430 SUSSEY.
Pour avis la Présidente
SAGETAT Julia

AL23006279

DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'associé unique de la société BEAUNE MOTORS, SAS au capital de 10 000 euros, RCS Dijon 884 314 790, siège social 4 rue Saint-Martin 21640 Flagey-Echézeaux, a pris acte et accepté le 12 mai 2022 la démission de M. William MERLIN de ses fonctions de directeur général qui cessent le 12 mai 2022. Mentions portées au RCS de Dijon pour modification.
Pour avis.

AL23006285

TRANSFORMATION

OPTIC LONGVIC
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.500 euros
Siège social : 9 route de Dijon
21600 LONGVIC
484 429 444 RCS DIJON

AGE du 12/12/22, il a été décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et adoption des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital reste fixé à 7 500 €. La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par les associés. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par son président, M. Pascal VIGNERON demeurant 19 bis rue Jules Guesde 21600 LONGVIC, et par son directeur général, M. Jean-Christophe DENIS demeurant 6 rue Jean Jaurès 21110 GENLIS, pour une durée indéterminée. Pour avis Le Président

AL23006290

AVIS DE MODIFICATION

Ancienne dénomination SCP
D'INFIRMIERES LARCHER-MENISSIER
Nouvelle dénomination SCP D'INFIRMIERES
LARCHER-DEPUYDT-BELKADI
SCP au capital de 23 599,11 €
Siège social : 1 Place du Docteur Zlatoff
89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE
RCS AUXERRE 381 326 834

Par AGE en date du 09/01/2023, la collectivité des associés a :
- pris acte de la démission de ses fonctions de co-gérant de Mme Céline MENISSIER à compter du 1er janvier 2023,
- désigné en tant que co-gérants à compter du 1er janvier 2023, Mmes Cécile DEPUYDT demeurant 4 rue d'en bas 89360 CARISEY et Elodie BELKADI demeurant 9 rue de la Charrière 89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE, pour une durée indéterminée.
- décidé de modifier la dénomination sociale qui devient SCP D'INFIRMIERES LARCHER-DE-PUYDT-BELKADI,
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faites au RCS D'AUXERRE.
Pour avis,

AL23006295

MODIFICATION DU CAPITAL

SYLVAIN DUSSORT
Société civile d'exploitation viticole
au capital de 400 000 euros
Siège social : 12 Rue Charles Giraud -
21190 MEURSAULT
839 312 667 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
- de réduire le capital social d'une somme de 200 000 euros pour le porter de 400 000 euros à 200 000 euros par rachat et annulation de 2 000 parts.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 400 000 euros
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 200 000 euros
- de nommer en qualité de gérante pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2023 Mme Anne-Caroline LE MONTREER demeurant 7 Avenue du Lac à BEAUNE (21200), en remplacement de Monsieur Sylvain DUSSORT, gérant démissionnaire. Pour avis, La Gérance.

AL23006299

MODIFICATION DE DIRIGEANT

EARL DES VIGNES DE JOURS, au capital de 7 622,45 euros, siège social : 1 Rue Haute 21400 MOSSON, 380 774 919 RCS DIJON, AGO du 01/12/2022 : démission de M. Claude GHEERAERT des fonctions de gérant à compter du 31/12/2022. Pour avis, la Gérance.

AL23006324

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EARL DU CREUX NITON
Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 110 304,00 euros
Siège social : rue du Chevalier de Lorcy -
21250 TICHEY
381 338 300 RCS DIJON

Par décisions en date du 19 décembre 2022, l'associé unique a nommé Monsieur Marceau COMMARET, demeurant 7 rue de la Naigerotte – 21250 TRUGNY, co-gérant de la société pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2023.Pour avis, La gérance.

AL23006325

// GÉRANCE

CESSION DE PARTS SOCIALES

SCI ON EST ENCORE LA
SCI au capital de 141.000 €
Siège : 14 RUE DU VAL COURBE
21540 PANGES
819743188 RCS de DIJON
Par décision de l'AGE du 27/09/2022
M. FORTECOEFFE Jeremy 23 rue de Chevannay 21350 VILLY EN AUXOIS a cédé 987 parts sociales de la société SCI ON EST ENCORE LA à Mme CATON Maude 14 rue du val courbe 21540 PANGES.
Mention au RCS de DIJON

AL23006307

// DIVERS

AVIS

Appel à Candidatures du 23/01/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
FONTANGY: terres - Urbanisme : RNU
19 a 70 ca
- Ferme de champeau: ZS-20
VIC-SOUS-THIL: Terres, prés et bois taillis
Urbanisme : RNU
8 ha 67 a 29 ca
- Champs pied de goille: C-90-91-92 - Hameau de chausserose: F-162 - Hameau du brouillard: C-218[117] - Larey monin: ZK-33[11] - Les bouchots: F-46 - Les charmees: F-70 - Les locheres: F-56(*) - Pre selon: C-93(*)
CHAUX: Vignes en AOC Bourgogne Hautes Côtes de Nuit - Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien du preneur en place
8 a 00 ca
- La vacherotte: ZE-49
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 13/02/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23006287

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI LE MEIX DU MOULIN
Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 251 540,88 euros
Siège social : Rue du Breuil Esbarres –
21170 ESBARRES
Siège de liquidation : Rue du Breuil Esbarres
–
21170 ESBARRES
380 545 798 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 12 décembre 2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie-José REBOUL, demeurant 15 rue Joseph Tournois – 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23006246

DISSOLUTION

SCI COSTE
Société civile en liquidation
au capital de 1.500 euros
Siège social : 7 rue Michel Servet
21000 DIJON
515 126 225 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE en date du 15/12/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. Patrice COSTE demeurant 9 rue d'Israël 13008 MARSEILLE, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé à son domicile.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.
Mention en sera faite au RCS DIJON
Pour avis
Le gérant

AL23006262

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI COSTE
Société civile en liquidation
au capital de 1.500 euros
Siège social : 7 rue Michel Servet
21000 DIJON
515 126 225 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2022, l'assemblée générale ordinaire a approuvé les opérations et le décompte définitif de la liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes du liquidateur sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
La radiation sera demandée au registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis
Le liquidateur

AL23006263

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

SCI SL & ASSOCIATES
SCI en liquidation au capital de 150 €
Siège social : 1 bis Rue Armand Morizet
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
480 521 483 RCS NEVERS

Par décision du 20/12/2022, l'AG a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Thierry LAMOTTE demeurant 1 Route d'Avrillac, 44117 SAINT ANDRÉ DES EAUX, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 31/12/2022.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL23006278

DISSOLUTION

EARL CORTOT
Société civile en liquidation
au capital de 168 450,00 euros
Siège social : 21350 POSANGES
329 489 785 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE en date du 31/12/2022, la collectivité extraordinaire des associés de l'EARL CORTOT, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2022 et sa mise en liquidation amiable.
M. CORTOT Pierre, demeurant à POSANGES (21350), est nommé en qualité de liquidateur et a tous les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à POSANGES (21350), lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON (21000).
Pour avis, Le liquidateur

AL23006280

DISSOLUTION

CUMA DU VILLAGE

Avis de dissolution
CUMA du VILLAGE…….Siège social : Mairie 21210 Lacour-d'Arcenay,
N° d'agrément : 21-556 …. N° RCS de Dijon: 349 824 839
Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 22 novembre 2022, il a été décidé la dissolution de la Cuma du VILLAGE à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Ont été désignés liquidateurs : Laurent BUDLOT demeurant à 1 rue d'Amont Saint Segros 21210 Montlay-en-Auxois et Philippe POILLOT demeurant à Courcelotte, 21390 Dompierre-en-Morvan ; lesquels disposent des pouvoirs les plus étendus.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au GTC de Dijon.
Les liquidateurs

AL23006291

DISSOLUTION

CUMA DES MENOISES DE LA SUZE

Avis de dissolution
CUMA des MENOISES de la SUZE
Siège social : Mairie 21430 Diancey
N° d'agrément : 21-535
N° RCS de Dijon : 342 842 747
Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 13 janvier 2023, il a été décidé la dissolution de la Cuma des MENOISES de la SUZE à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
A été désigné liquidateur : Francis GUYOT demeurant à Hameau du Moulin de Jonchery 21430 Diancey ; lequel dispose des pouvoirs les plus étendus.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au GTC de Dijon.
Le liquidateur

AL23006296

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant AGO en date du 30/09/2022, les associés de la société DELICES DES TERROIRS, SARL en liquidation au capital de 2 000 euros, Siège social et siège de liquidation : 32 Grande rue 21130 MAGNY-MONTARLOT, RCS DIJON 904 224 300, après avoir entendu le rapport du liquidateur ont : -approuvé les comptes de liquidation ; -donné quitus au Liquidateur Madame Charlène MONOT, demeurant 32 Grande Rue 21130 MAGNY MONTARLOT et déchargé ce dernier de son mandat ; -prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON CEDEX. Mention sera faite au RCS DIJON.
Pour avis – Le Liquidateur

AL23006322

// CONSTITUTION

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

Exco Socodec

AVIS DE CONSTITUTION

MAISONS GUILL'HOME
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 4 rue Général André -
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
Par ASSP du 01/01/2023, il a été constitué la société : Forme : SARL - Dénomination : MAISONS GUILL'HOME - Siège : 4 rue Général André - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES - Durée : 99 ans - Capital : 1 000 euros - Objet : Travaux de bâtiment tout corps d'état par recours à la sous-traitance ; Suivi de chantier ; Activité de conducteur de travaux ; Travaux de petits bricolages en dehors de toute activité réglementée, Activité de marchand de biens et de promotion immobilière ; Achat de terrains et biens immobiliers en vue de leur revente - Gérance : Guillaume BINAY, demeurant 4 rue Général André - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES.
Immatriculation au RCS de DIJON.

AL23006048

Exco Socodec

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 10/01/2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : SCCV PASSIVE 21
Siège social : Impasse des Forgerons - 21800Chevigny-Saint-Sauveur
Objet social : L'acquisition d'un terrain à bâtir sis à IS-SUR-TILLE (21120), 28, rue Victor Hugo, la construction sur ce terrain acquis de tous immeubles, la vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions, accessoirement, la location totale ou partielle des immeubles, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS
Capital social : 365.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Cession de parts : la cession de parts est libre entre associés ; toute autre cession est soumise à agrément des associés représentant les 2/3 du capital
Gérance : Stéphane ROMAIN demeurant 18 Grande Rue 21121 Ahuy

ANNONCES LÉGALES

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis
Le Gérant

AL23006201

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à FONTAINE LES DIJON (21) du 16/01/2023, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : FOSSILS ART
Siège : 29 Rue Verrerie - 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital : 2 000 euros
Objet : Achat et vente de fossiles, minéraux et pierres semi-précieuses. Réalisation de fouilles visant à trouver des fossiles et minéraux en vue de leur revente. Fabrication (en sous-traitance) d'objets d'art, d'objets de décoration et de tout mobilier notamment à partir de fossiles et minéraux.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Bruno SOUMEILLE, demeurant 29 Rue Verrerie - 21000 DIJON
Directeur Général : Monsieur Jean-Noël SOUMEILLE, demeurant 29 Rue Verrerie - 21000 DIJON
Pour avis
Le Président

AL23006237

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 16 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : DEWI
Siège social : 48 Avenue de la Sablière – 21200 BEAUNE
Objet social : exploitation d'un mini-golf, jeux, snacking sans vente de boissons alcoolisées, activité de fête foraine ; la création, l'acquisition par voie d'apport ou autrement, la prise à bail, la location de tous fonds de commerce se rattachant à l'objet social, ainsi que tous immeubles bâtis ou non bâtis.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2.000 euros constitué uniquement par apports en numéraire
Cogérance : Madame Audrey MARSELLI et Monsieur Wilfrid DELAUNOIS demeurant tous deux CCAS 26 Boulevard du 14 juillet à LE BARCARES (66420)
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL23006245

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 14 janvier 2023 à BEAUNE (21200), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : BENJAMIN PAJE
Siège social : 41D Route de Verdun – 21200 BEAUNE
Objet social :
- Isolation, plaquiste, peinture, jointeur, placo, revêtement sol et mur, vitrerie, béton ciré, rénovation et neuf.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Benjamin Benoît PAJE, demeurant 41D Route de Verdun - 21200 BEAUNE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL23006248

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 17/01/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : BIERE EXPERIENCE(S).
Siège : 16 Rue Maurice Chantin à BEAUNE (21200).
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 10 000 euros.
Objet : la promotion et la démocratisation du brassage amateur et de la bière artisanale et plus largement toutes les activités et toutes les opérations permettant de développer la bière artisanale et ses coproduits notamment au travers d'ateliers d'initiation à la fabrication de la bière, à destination des particuliers ou des professionnels ; la transformation de ses coproduits et gestion des équipements, la dégustation ou la formation professionnelle sur les métiers d'opérateur de brassage, d'embouteillage ou de zythologue -la vente à emporter de bières produites sur place ; l'édition de contenus éditoriaux sous toutes formes et tous supports.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Excepté les cessions consenties par l'associé unique qui sont libres, les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : la société BANJO, société à responsabilité au capital de 10 000 euros dont le siège social est fixé 80 Rue de la République à MONTIGNY-LES-CORMEILLES (95370) et immatriculée sous le n°899 070 155 RCS PONTOISE, représentée par son gérant en la personne de Monsieur Anthony VERDUREAU ou subsidiairement tout autre mandataire social coexistant et/ou lui succédant.
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL23006249

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SARL Ecuries du Pasquiers
FORME : Société à responsabilité limitée (société à associé unique)
CAPITAL : 1.000 euros
SIEGE SOCIAL : 7 Boulevard Clemenceau 21200 BEAUNE
OBJET : Gestion d'un centre équestre avec boxes propriétaires, pension, organisation de concours hippiques, école d'équitation, gestion de chambres d'hôtes et gîtes ; transit de chevaux ; organisation d'événements tels que spectacle équestre, journées et soirées évènementielles œnotourisme.
DUREE : 99 ans
GERANCE : Stéphane GUIDOT demeurant 7 Boulevard Clemenceau 21200 BEAUNE
IMMATRICULATION : RCS de DIJON.

AL23006269

AVIS DE CONSTITUTION

GAEC DE PUISET
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Siège social : Chemin de Puiset – 21130 FLAMMERANS
AVIS DE CONSTITUTION
(Décret n° 2015-215 du 25 Février 2015)
DENOMINATION SOCIALE : GAEC DE PUISET
SIEGE SOCIAL : Chemin de Puiset – 21130 FLAMMERANS
DATE D'AGREMENT PAR LE PREFET DU DEPARTEMENT DE CÔTE D'OR : 09/12/2022N° D'AGREMENT : 1377
Ledit GAEC sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis et mention

AL23006270

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORBERON du 13 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée,
Dénomination : KMCGF IMMO,
Siège : 4 Route de Beaune – 21250 CORBERON,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
Capital : 1 000 euros constitué uniquement d'apport en numéraire,
Objet : l'achat d'immeubles non bâtis ou bâtis en vue de la revente en l'état ou de la construction d'immeubles à usage d'habitation, commercial ou autres ; toutes transactions commerciales ou industrielles portant sur des biens meubles ou immeubles, comme leur exploitation ou leur mise en valeur entre le moment de leur acquisition et celui de leur revente ; l'activité de marchand de biens ; la location de tous biens immobiliers, propriété de la Société par suite de construction ou d'acquisition ou mise à disposition ou en location au profit de celle-ci sous quelque forme que ce soit, meublée ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas sans vente de boissons alcoolisées et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle … ; l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective, Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions,
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre,
Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés,
Président : Monsieur Kevin FAIVRE demeurant 2A Chemin de la Grande Aige – Hameau de Villy-le-Brûlé – 21250 VILLY-LE-MOUTIER ,La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.

AL23006271

IMMATRICULATION

Par ASSP à BONNENCONTRE le 17/01/2023 il a été constitué une SASU dénommée AUREL'ENGRAVING présentant les caractéristiques suivantes :
Siège : 15 route de cîteaux 21250 BONNENCONTRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1 000 €
Objet : GRAVURE LASER
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Aurélien DESCHAMPS dmt 15 route de cîteaux 21250 BONNENCONTRE
La Société sera immatriculée au RCS DIJON

AL23006294

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SBG
FORME : Société à responsabilité limitée
CAPITAL : 2 530 euros
SIEGE SOCIAL : 166 Route de Dijon 21200 BEAUNE
OBJET : L'acquisition par tous moyens, de participation et notamment de valeurs mobilières, dans toutes sociétés de toutes formes, civiles, commerciales ou tous groupements; La détention, la gestion et la vente de ces participations; Le conseil sous toutes ses formes et quelques que soit la matière, et plus généralement toutes prestations de services en matière d'assistance commerciale, organisationnelle, stratégique et administrative, à toutes les sociétés au capital desquelles la société participera;
DUREE : 99 années
GERANCE : Madame Sandrine GAGELIN demeurant 3C rue Martenot, Hameau de Corcelles 21550 LADOIX-SERIGNY
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.
Pour avis,

AL23006304

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 13 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : ABCPIF
Siège social : 410 Rue André Marie Ampère – ZAC Porte de Beaune – 21200 BEAUNE
Objet social : l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toute boisson alcoolisée ou non et de tout produit se rapportant à l'activité vinicole ainsi que toute opération de négociation et de commission ; la transformation, la vinification, l'élevage de raisins, et la mise en bouteille du vin ; la réalisation de prestations de consulting en matière vini/viticole ;Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5.000 euros constitué uniquement par apports en numéraire
Gérance : Monsieur Joffrey VERNAY demeurant 14 Chemin des Rates – 21200 BEAUNE, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL23006315

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 23/01/2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HORLOGERIE BIJOUTERIE ATELIER MANGHERA
Siège : 16 Rue Dominique Ancemot - 21120 IS SUR TILLE
Objet : Achat, vente et réparations d'horlogerie, bijouterie, orfèvrerie et cadeaux, fabrication de bijoux
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital : 9 500 euros
Gérance : Monsieur Nicolas MANGHERA DURDAN, demeurant 26 Rue Georges Serraz - 21120 IS SUR TILLE.
Pour avis
La Gérance

AL23006319

AVIS DE CONSTITUTION

BUZZ LECLERC
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : Chemin de Beaumont
21610 FONTENELLE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTENELLE du 10 janvier 2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : BUZZ LECLERC
Siège : Chemin de Beaumont 21610 FONTENELLE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : Exploitation d'installations de production d'électricité photovoltaïque, Production et commercialisation de champignons et Location de biens immobiliers.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Clément LECLERC, demeurant 21 rue Basse 21610 FONTENELLE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL23006321

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

GAEC CADIOT

Groupement agricole d'exploitation en commun
au capital de 550 800 euros
Siège social : Mussy
58000 CHALLUY
835 402 710 RCS NEVERS

Le 21/12/2022, l'AGE a nommé Gérant, M Thomas CADIOT demeurant Mussy 58000 CHALLUY à compter du 1er janvier 2023 en remplacement de Mme Sophie CADIOT démissionnaire au 31 décembre 2022.
Pour avis.

AL23006239

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

AUGMENTATION DU CAPITAL - DEMISSION DE GERANT

EARL DE LA VALLEE RIVIERE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 2 rue de la Vallée Rivière
58220 DONZY
899 020 978 RCS NEVERS

Selon l'AGE du 31/12/2022, le capital a été augmenté en numéraire de 500 €, pour être porté à 8 000 €. Il a également été pris acte de la démission de M. Pascal LEGUAY de ses fonctions de gérant à compter du même jour.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis,
La Gérance.

AL23006258

CHANGEMENT DE GÉRANT

SOCIÉTÉ D'EXPLORATION ET DE TRAITEMENT DES AFFECTIONS RÉTINIENNES

Société civile de moyens à capital variable
Au capital d'origine de 304,09 euros
Siège social : 7 avenue Colbert
58000 NEVERS
RCS NEVERS 326 591 260

Le 21/12/2022, l'AGE a nommé Gérant, la société « SELARL A.G », société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecins au capital de 1 000 euros, ayant son siège social à Nevers (Nièvre), 7, avenue Colbert (813 529 989 RCS NEVERS) en remplacement de Mr Philippe CORDIER, démissionnaire.
Pour avis.

AL23006261

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

JONATHAN DIDIER PABIOT SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 306 832 euros
1 Rue Saint-Vincent, Les Loges
58150 POUILLY-SUR-LOIRE
RCS NEVERS N°420 617 771

Le 31/12/2022, l'assemblée générale ordinaire a pris acte de la démission du directeur général, Madame CHOVETMarie-Laurence, demeurant Les Loges 58150 POUILLY-SUR-LOIRE,à compter de ce jour.
Il n'a pas été pourvu à son remplacement.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL23006267

oratio avocats
RÉSEAU BAKER TILLY

Rue de Québec

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

BUFFATIAG

Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : CD 40,
58640 VARENNES VAUZELLES
423 560 374 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 02/07/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé modifier l'objet social en supprimant l'activité de « restauration sous toutes formes, les activités de traiteurs, café, restaurant, bar, grillade, jeux » et en l'étendant aux activités de « l'investissement dans tous produits bancaires et d'épargne et de placement et notamment des contrats de capitalisation.
L'acquisition, la cession et la gestion de parts sociales, actions, valeurs mobilières ou obligations, de toutes sociétés françaises ou étrangères, à objet industriel, commercial, professionnel ou civil
La prise de participation financière dans toutes sociétés françaises ou étrangères et la gestion desdites participations » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Aux termes d'une délibération en date du 02/07/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée BUFFATIAG a décidé de transférer le siège social du CD 40, 58640 VARENNES VAUZELLES au 49 route de Corcelles 180 MARZY à compter du 02/07/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
POUR AVIS
Le Président

AL23006276

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS PRESTIGE COUVERTURE.
ETS LACROIX CEDRIC
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 €
Ancien siège social : 14, rue du Château Cornu – 58300 CHAMPVERT
Nouveau Siège social : La Tuilerie 58300 DECIZE
911 523 231 RCS NEVERS

Aux termes des décisions du Président du 06/01/2023, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 10/01/2023 :
Siège social :
- Ancienne mention : 14, rue du Château Cornu – 58300 CHAMPVERT
- Nouvelle mention : La Tuilerie – 58300 DECIZE

AL23006282

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GENEOL GENIE CLIMATIQUE

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : ZA des Chamonds
Rue Edouard Branly,
58640 VARENNES VAUZELLES
731 880 258 RCS NEVERS

Le 09/01/2023, l'AGO a nommé Commissaire aux comptes titulaire la société FITECO domiciliée ZA de l'Eguillon - 5 rue Maurice Allais - 72400 LA FERTE BERNARD (RCS LAVAL 557 150 067) en remplacement de KPMG SA, domiciliée à Tour Eqho, 2, avenue Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX (RCS NANTERRE 775 726 417).
Pour avis.

AL23006283

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une assemblée générale en date du 21 décembre 2022, les associés de la société dénommée SCI MARCOL, Société Civile au capital de 1000 €, dont le siège est à PREMERY (58700), 89 Route de Lurcy, identifiée au SIREN sous le numéro 441871654 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS ont décidé la nomination de Madame Catherine CHALUET demeurant à PREMERY (58700), 91 route de Lurcy, en qualité de gérante de la société en remplacement de Monsieur Marcel CHALUET décédé.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL23006289

POURSUITE D'ACTIVITÉ

CHAROLAIS EXPANSION SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Agropole du Marault,
58470 MAGNY COURS
849 960 190 RCS NEVERS

Le 27.01.2022, l'associée unique, conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé la poursuite d'exploitation de la société.
Pour avis.

AL23006310

AVIS DE TRANSFORMATION

COMPTOIR DE DISTRIBUTION ET D'EXPORTATION (v)

SARL transformée en SAS
au capital de 34 030 euros -
Siège social : 43 rue Saint Jacques
58200 COSNE COURS S/LOIRE -
390.582.757 RCS NEVERS.

L'AGE du 31/12/2022 statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 34 030 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Madame Josyane FAUDOT et Monsieur Thierry GIRAULT, cogérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Thierry GIRAULT demeurant Le Mas de la Seille - 348 Chemin de la Fabrique 84150 JONQUIERES. DIRECTEUR GÉNÉRAL : Josyane FAUDOT demeurant 2 bis chemin du Champ Jalot 18300 SAINT BOUIZE.

AL23006311

MODIFICATION DU CAPITAL

GROUPE VETERINAIRE DONZY & Co'sne
Société Civile Professionnelle de Vétérinaires
au capital de 405 000 € porté à 406 000 €
Siège Social : 21, rue de l'Abbaye – 58220 DONZY
508 873 007 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 05/01/2023, les associés ont décidé à compter du même jour :

- de modifier la raison sociale « Société Civile Professionnelle de Vétérinaires DROUI - PICARD – VANHOLSBEKE » pour adopter celle de « GROUPE VETERINAIRE DONZY & Co'sne » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,
- de nommer M. Renaud FOUCHERE dt à DONZY (58) – 5, rue de la Justice aux fonctions de co-gérant,
- d'augmenter le capital social de 1 000 € pour le porter de 405 000 € à 406 000 € et de modifier en conséquence les articles 7 et 8 des statuts.

AL23006313

NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL

G. BUCHEZ

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20 400 Euros
Siège social : Route de Marcilly
58800 CORBIGNY
379 437 387 R.C.S. NEVERS

Aux termes de décisions en date du 2 août 2021, la SAS PROCURIUM INVESTISSEMENT, Présidente, a nommé en qualité de Directeur Général, avec effet le même jour, pour une durée indéterminée, Monsieur Olivier DUBREUILH demeurant 19, Avenue du Morvan à 71400 AUTUN.

AL23006314

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LW2 ARCHITECTE

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 22 RUE VIEILLE ROUTE
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
847 555 406 RCS de Nevers

L'AGE du 02/01/2023 a décidé de transférer le siège social 5, AVENUE VICTORIA 73100 Aix-les-Bains
Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Chambery

AL23006316

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI ISACHRIS

SCI au capital de 170000 €
Siège social :
22 RUE VIEILLE ROUTE
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
480 807 627 RCS de Nevers

L'AGE du 02/01/2023 a décidé de transférer le siège social 5, Avenue Victoria 73100 Aix-les-Bains
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question
Durée : expire le 29/04/2104
Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Chambery

AL23006317

NON DISSOLUTION

LW2 ARCHITECTE

SARL au capital de 1000 €
Siège social :
22 RUE VIEILLE ROUTE
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
847 555 406 RCS de Nevers

L'AG du 31/10/2021 a décidé la continuation de la société malgré un actif inférieur à la moitié du capital social.
Mention au RCS de Nevers

AL23006318

MODIFICATION DES DIRIGEANT

En date du 01/01/2023, l'associée unique de la société TRANSPORTS CHARRIER ET CIE, SAS au capital de 100 000 euros, 44 Route des Feuillats 58300 DECIZE, RCS de NEVERS 701 880 155 a décidé de nommer en qualité de Président la société LBM INVEST, SARL, 44 Route des Feuillats 58300 DECIZE, 803 014 851 RCS NEVERS, représentée par Luc BEAUNEE, Gérant, en remplacement de Luc BEAUNEE Président démissionnaire, et ce à compter du 1er/01/2023. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL23006320

MODIFICATION D'UNE SOCIÉTÉ

AK CONSEILS

SAS au capital de 1 €
15 A rue aux Chevaux -
58180 MARZY
904 144 409 RCS NEVERS

Selon décisions du 01.01.2023, l'associé unique a décidé avec effet le même jour :
- de remplacer M. Maksim AKBAYIN, Président démissionnaire, et de nommer à la place Mme Salima FILALI-ROTBI, demeurant 10 avenue du devin du village - 1203 Genève (SUISSE) ;
- de remplacer la dénomination sociale AK CONSEILS par SALIMA FILALI DESIGN ;
- de modifier l'objet social comme suit : import / export de matériaux en terre cuite émaillée, achat / vente de matériaux en terre cuite émaillée, maitrise d'œuvre, architecture, design, construction ;
- de transférer le siège social du 15 A rue aux Chevaux - 58180 MARZY au 663 route de Sevraz - 74250 FILLINGES ;
- de modifier en conséquence les statuts.
Pour avis,
Le Président

AL23006330

// GÉRANCE

Notaire

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, 7, place des Frères Mollet, le 5 janvier 2023, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1, le 12 janvier 2023 dossier 2023 00000762 référence 5804P01 2023 N 00032
Monsieur Charles Emile Georges RENAUD, né à CHATEAU-CHINON VILLE (58120), le 31 mai 1974 et Madame Sophie Anne Gisèle REVIRON, son épouse, née à AVALLON (89200), le 19 décembre 1975, demeurant ensemble à SAINT PERE (58200), 3, lotissement les Coteaux du Bourg, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de CORBIGNY (58800), le 24 août 2002.
Ont vendu à :
La société dénommée KARINE COIFF', Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 EUROS, ayant son siège social à POUILLY-SUR-LOIRE (58150), 49, rue Waldeck Rousseau, identifiée au SIREN sous le numéro 922164405 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Un fonds de commerce de COIFFURE MIXTE, VENTE DE PRODUITS DE BEAUTE, exploité à POUILLY-SUR-LOIRE (58150), 49, rue Waldeck Rousseau.
Moyennant le prix de : QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45 000,00 €), s'appliquant :
-aux éléments incorporels pour TRENTE MILLE SIX CENT QUARANTE DEUX EUROS ET TROIS CENTIMES (30 642,03 EUR)
-aux éléments corporels pour QUATORZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE SEPT EUROS ET QUATRE VINGT DIX SEPT CENTIMES (14 357,97 EUR)
Le cessionnaire a la propriété du fonds vendu à compter du 5 janvier 2023. Il en a la jouissance à compter du 1er janvier 2023.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Me Laure PAILLARD, où domicile a été élu à cet effet.
Pour unique insertion.
Me PAILLARD

AL23006302

ANNONCES LÉGALES

// DIVERS

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue Lafayette

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me GUERIN PEREIRA Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) le 20 décembre 2022, Monsieur Bernard Auguste JUSTE, né à COULOUTRE (Nièvre) le 6 novembre1950, et Madame Josette Pierre SIMON née à PONTORSON(Manche) le 24 mars 1950, son épouse, demeurant à DONZY(58220) Bagnaux - Jardins de Belle Rive, initialement mariés sous le régime de la communauté légale de biens et acquêts à défaut de contrat de mariage à leur union célébrée à la mairie de DONZY (58220) le 1er juillet 1972, puis changement de régime matrimonial avec adoption du régime de la communauté universelle de biens aux termes d'un acte de changement de régime matrimonial reçu par Maître JACOB notaire à DONZY (Nièvre) le 5 juillet 2007, ont adopté le régime de la communauté réduite aux acquêts.
Les oppositions à ce changement de régime matrimonial auront lieu dans un délai de 3 mois par lettre recommandée avec accusé réception ou par exploit d'huissier au notaire rédacteur de l'acte.

AL23006288

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL -DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 janvier 2016,
Monsieur Henri Jean Baptiste **LALLOUETTE**, en son vivant retraité, demeurant à NEVERS (58000) 3 quai des Eduens.
Né à CREIL (60100), le 28 octobre 1935.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à DECIZE (58300) (FRANCE), le 7 avril 2021.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé, à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 19 janvier 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Dominique MARTIN, notaire à NEVERS (58000) 1 rue St Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23006300

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

DISSOLUTION

CAROPHDER

Société Civile Immobilière
au capital de 2 134,30 euros
17 rue du Colonel Rabier
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
333 222 206 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 05/01/2023 a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société, à cpter de ce jour et sa mise en liquidation. Bernard PAGE, dmt à SAINT AMAND EN PUISAYE (58310), «Les Moreaux», a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation; le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis,

AL23006105

SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION

AUCORDIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.500 Euros
Siège social : 26, Route de Nevers
58110 ROUY
RCS NEVERS : 830 228 508

Décision : Assemblée générale extraordinaire du 31/12/2022
Objet : Dissolution amiable
Liquidateur : Madame Céline AUCORDIER, demeurant à ACHUN(Nièvre) - 41, Route des Fleurs, Lieudit Roche.
Siège de la liquidation : ACHUN (Nièvre) - 41, Route desFleurs, Lieudit Roche.
Lieu où la correspondance doit être adressée : ACHUN(Nièvre) - 41, Route des Fleurs, Lieudit Roche.
Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
LE LIQUIDATEUR

AL23006250

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'ATELIER DE COULANGES

Société par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 39000 euros
Siège social : 2 rue des Filles
58660 COULANGES-LES NEVERS
537 757 957 RCS NEVERS

D'un procès-verbal de décisions de l'associé unique du 31 décembre 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 décembre 2022 suivi de sa mise en liquidation; de désigner en qualité de liquidateur, Monsieur Maurice DAUDIER, demeurant à COULANGES-LES-NEVERS (Nièvre) 1 rue des Champs Blancs; de fixer le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à COULANGES-LES-NEVERS (Nièvre) 2 rue des Filles. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le représentant légal.

AL23006281

DISSOLUTION

Par décision du 29/11/2022, l'associé unique de la SARLU RTFI (ROTATE TO FIT INERNATIONAL), au capital de 42500 € ayant son siège 19, rue de la Cathédrale à NEVERS 58000, RCS NEVERS 811 825 595, a décidé de la dissoudre par anticipation à compter du 29/11/2022, de la liquider sous le régime conventionnel, de nommer Michel MERLIN, domicilié à LA FLOTTE, (17630 ILE DE RE), 19 bis rue Jean-Henry-Lainé, liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet et de fixer le siège de cette liquidation au domicile du liquidateur. Le dépôt des pièces relatives à cette liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis : Michel MERLIN.

AL23006312

DISSOLUTION ANTICIPÉE

JL IMMOBILIER SCI
en liquidation

Au capital social de 2 000 Euros.
Siège social : La Vigne dorée-Moulot
58500 CLAMECY
SIREN 447985490 R.C.S. NEVERS

Le 30 Décembre 2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/12/2022.
M Pierre JEAN LENOIR demeurant La Poterie 89480 ETAIS LA SAUVIN, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au La Vigne Dorée-Moulot 58500 CLAMECY.
Mention sera faite au RCS de NEVERS

AL23006328

CLÔTURE DE LIQUIDATION

JL IMMOBILIER SCI

En liquidation
au capital social de 2 000 Euros
Siège social : La Vigne Dorée- Moulot
58500 CLAMECY
SIREN 447985490 R.C.S. NEVERS

Le 15/01/2023, L'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 15/01/2023
Pierre Jean LENOIR -La Poterie 89480 ETAIS LA SAUVIN
Le 15/01/2023 à ETAIS LA SAUVIN
La société sera radiée au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL23006327

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 19/12/22, il a été constitué une SASU dénommée : Sorine Andrée SASU.
Siège social : 28 rue de la Vauyon 58400 La Charité-sur-Loire.
Capital : 100 euros.
Objet social : Le conseil, la formation, l'événementiel et l'accompagnement en développement personnel de groupes auprès de personnes physiques ou morales.Président : Madame. Séverine Rémondin, demeurant 28 rue de la Vauyon 58400 La. Charité-sur-Loire élu pour une durée illimitée.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles.
Durée : 99 ans.
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL23005873

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PLANCHEZ du 19/01/23, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : SCEA DU DOMAINE COLIN
- Siège : PLANCHEZ (58230), 5 Rue du Crot de la Velle
- Durée : 99 ans
- Objet : - l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités,
- la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation,
- et plus spécialement l'élevage et la vente des animaux, l'alimentation étant assurée essentiellement avec les produits de l'exploitation complétée éventuellement par des produits acquis ;
- Capital : 1 000,00 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
- Gérance : a été nommé gérant de la société sans limitation de durée :
Monsieur Benoît COQUILLON,, demeurant à 5 Rue du Crot de la Velle 58230 PLANCHEZ
- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision unanime des associés.
POUR AVIS
La gérance

AL23006309

YONNE

// MODIFICATION

AWAD & Associés
Expertise Comptable
14 Place Georges Pompidou
93160 Noisy le Grand
Tél : 09 82 40 83 20

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

METISSE FINANCE

SARL au capital de 2600 €
Siège social :
29 RUE ALEXANDRE DUMAS
75011 Paris
525 163 564 RCS de Paris

L'AGE du 30/06/2022 a décidé de transférer le siège social 10 Grande Rue 89320 Villiers-Louis Gérant : M. PINEAU PASCAL, demeurant 3 RUE GENERAL LECLERC 89100 Sens
Radiation au RCS de Paris et réimmatriculation au RCS de Sens

AL23006059

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PRISCA, SCI au capital de 2400€ Siège social : 2 rue des Forterres 89000 Perrigny. 452 124 563 RCS Auxerre L'AGE du 10/01/2023 a décidé de transférer le siège social de la société au 12 Grande Rue, 89400 Bassou à compter du 10/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS d'Auxerre

AL23006131

AVIS

PJ HOLDING

SARL au capital de 400 000 euros
4 rue de Bourgogne
89 140 CUY
RCS SENS 512 568 221

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2022 a décidé :
- de transformer la société en société par actions simplifiée à compter du 01/01/2023
- de nommer en qualité de Président Monsieur Philippe JULLIEN demeurant 3 ter rue LAMARTINE à SAINTE SAVINE (AUBE-10300)
- d'adopter en conséquence les nouveaux statuts.
Pour avis

AL23006259

GROUPE FIVALEC
AUDIT - CONSEIL - GESTION

Hauts-de-France 03.23.62.19.13
Paris / Île de France 01.48.54.01.77
contact@groupe-fivalec.com
www.groupe-fivalec.com

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EXPERTIZ

EURL au capital de 7500 €.
Siège social : 40 Rue Alexandre Dumas - 75011 PARIS.
523092716 RCS PARIS.

Aux termes d'une décision du 17/01/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 21-23 Rue Du Moulin - 89480 COULANGE-SUR-YONNE à compter rétroactivement du 01/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Gérance : Nicolas NAMER, demeurant 21-23 Rue Du Moulin - 89480 COULANGE-SUR-YONNE. Radiation du RCS de PARIS et immatriculation au RCS d'AUXERRE. Pour avis, la Gérance.

AL23006260

Financial Audit & Conseil

OBJET SOCIAL

Dénomination : LM PNEUS TRUCKS AGRI SERVICES.
Forme : SAS au capital de 1000 euros.
Siège social : 9 allée des Coquelicots, 89100 Sens.
911364222 RCS de Sens.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 décembre 2022, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de :
- Le commerce de détails pneumatiques et accessoires.
- Le commerce de gros d'équipement automobile et industriel.
- Le service de dépannage pneumatiques, remorquage et assistance routière et autoroutière.
- L'achat et de la revente de véhicule neuf et d'occasion.
Mention sera portée au RCS de Sens.

AL23006266

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MOREL CHARLINE

SELASU au capital de 100 €
1b Faubourg de Villeperrot
89140 PONT-SUR-YONNE
RCS SENS 838 772 648

L'Associée unique a décidé le 20/12/2022, le transfert immédiat du siège social au 5 bis Quai de la République, 89140 PONT-SUR-YONNE.
Mention au RCS de SENS.

AL23006268

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Suivez-nous sur notre page Facebook

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

SCEA DE LA BERGERIE

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 1 200 euros
porté à 163 670 euros
Siège social : 5 Rue Achille Beugnon - Courcelles,
89570 NEUVY SAUTOUR
918 097 825 RCS AUXERRE

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 31/12/2022 que le capital social a été augmenté de 162 470 € par voie d'apport en nature.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille deux cents euros (1 200€). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent soixante-trois mille six cent soixante-dix euros (163 670 €).

AL23006274

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TRANSPORTS BOUGIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 7 622,00 €
Siège Social : Rue des Vignes
89140 VILLETHIERRY
348 343 435 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 3 janvier 2023, il a été décidé le transfert du siège social à compter du 3 janvier 2023 au 29 rue de la Croix Saint Jacques 77130 Marolles-sur-Seine. L'article 4 « siège social » des statuts est modifié en conséquence.
La société sera radiée du RCS de SENS et elle sera immatriculée au RCS de MELUN.

AL23006277

GÉRANT

Dénomination : A.F.F.I.C.
Forme : SARL.
Capital social : 48000 euros.
Siège social : 23 Rue DE LA COUR, 89000 PERRIGNY.
420874133 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 12 décembre 2022, à compter du 12 décembre 2022, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Philippe WATTECAMPS (partant)
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL23006292

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SEV AND CED

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 3-5, rue du Colonel Rozanoff
89000 AUXERRE
810 970 939 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société SEV AND CED a décidé de transférer le siège social du 3-5, rue du Colonel Rozanoff, 89000 AUXERRE au 4 rue des Mariniers – 89470 MONETEAU, à compter du 31 décembre 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Aux termes de cette même Assemblée, il a été constaté la démission de Madame Séverine MALARDEAU de ses fonctions de co-gérante à effet du 31 décembre 2022. Monsieur Cédric MALARDEAU reste seul gérant.

AL23006297

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

ALPHA EPSILON

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 2 Quai de la Marine,
89000 AUXERRE
829 530 732 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30/11/2022, l'associée unique a pris acte de la démission de Mme Jade LEFEVRE de ses fonctions de Directrice Générale à compter de ce jour et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

AL23006298

SCI COOL

SCI au capital de 500€
La Tuilerie, 89550 HERY
482 215 779 RCS Auxerre
L'AGE a décidé, le 09/01/2023, de nommer nouveau gérant, Mme MOREAU Charlotte, 1 le Racinet, 85610 LA BERNADIERE en remplacement de M MOREAU Patrick décédé
Mention au RCS de Auxerre

AL23006308

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Me Aude COLOMBO, notaire à FLOGNY LA CHAPELLE, le 30/12/2022
La Société dénommée MICRO TONNERRE, Société à responsabilité limitée au capital de 10518,98 €, siège : TONNERRE (89700), ZAC Route de Paris, n° RCS Auxerre : 341998912 **a cédé à** Monsieur Ahmed LIGHOUDI, informaticien, demeurant à TONNERRE (89700) 5 rue des Gerbes d'Orge, né à SAFAR (PROVINCE DE TAZA) (MAROC) le 30 juin 1966, la branche d'activité d'assistance informatique KINES-INFIS MCT-FSE exploitée à TONNERRE (89700) ZAC de Paris, moyennant le prix principal de 30 159,00 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 21 410,00 EUR et au matériel pour 8 749,00 €. entrée en jouissance : 30/12/2022.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales.
Pour la réception des oppositions élection de domicile est faite tant pour la correspondance et le renvoi des pièces que pour la validité en l'office notarial 4 Avenue du Professeur Laubry 89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE
Pour unique insertion
Le notaire

AL23006293

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

LAINTER
Société civile au capital de 40 000 euros
Siège social : 29 Avenue Pasteur - 89000AUXERRE
351 275 078 RCS AUXERRE
Dans l'annonce publiée le 16/12/2022, il convenait également de lire qu'aux termes de la délibération du 21/10/2022, les associés ont pris acte du décès de M. Marquis SEPTIER, co-gérant, intervenu le 20/09/2011 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL23006326

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE PARLY

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAP-PIE-BE-2022-0592 du 19décembre 2022, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection du captage situé sur le territoire de la commune de Parly, à la demande d'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au titre du Code de la santé publique et à l'autorisation de prélèvement d'eau au titre du Code de l'environnement à la demande de la Fédération des eaux de Puisaye-Forterre, d'une durée de 33 jours, est prescrite du mardi 24 janvier 2023 à15 heures au samedi 25 février 2023 à 12 heures.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :
- en mairie de Parly, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne(www.yonne.gouv.fr), à la rubrique environnement -déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 à12 heures et de 14 heures à 16 heures 30, sur rendez-vous en téléphonant au 03 86 72 78 14 ou au 03 86 72 79 89.
Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations :
- sur le registre ouvert en mairie de Parly,
- par écrit à Madame le commissaire-enquêteur à la mairie de Parly (siège de l'enquête), (89240), 13, rue de l'Église,
- par voie électronique à l'adresse suivante :pref-dup-parly@yonne.gouv.fr avant le samedi 25 février 2023à 12 heures.
Madame Sylvie BRAGARD épouse LAFORGE a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Dijon.
Elle se tiendra à la disposition du public en mairie de Parly:
- le mardi 24 janvier 2023, de 15 heures à 19 heures,
- le vendredi 10 février 2023, de 14 heures à 17 heures,
- le samedi 25 février 2023, de 9 h 30 à 12 heures.
Les mesures sanitaires en vigueur à ces dates s'appliqueront lors de ces permanences.
Est désigné en qualité de responsable du projet : Monsieur le Président de la Fédération des eaux de Puisaye-Forterre -115 avenue du Général de Gaulle à Toucy (89130) - Tél : 0386 44 01 42, courriel : regieeau@repf.fr.
Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête,Madame le commissaire-enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement - place de la Préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées ainsi que les registres d'enquête. Elle transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Dijon.
Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.
Le rapport et les conclusions motivées de Madame le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant le délai d'un an, en mairie de Parly, au siège de la Fédération des eaux de Puisaye-Forterre et à la préfecture de l'Yonne- service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Yonne.

AL23005813

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 14 mars 2023 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice. **En un lot**
UNE MAISON d'habitation à LA FERTÉ-LOUPIÈRE (89110)
Lieudit « Les Fièvres »
de 156 m² environ. Elevée sur sous-sol et rez-de-chaussée, **de 7 pièces principales,**
avec **Garage** et **atelier. Sur un terrain total de 44 ares 58 centiares.**
Occupée au 19 mars 2021 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 48.800 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 21/00340, à la **SCP d'Avocats REGNIER SERRE FLEURIER FELLAH GODARD,** Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 60 85**
Sur « www.avoventes.fr »
VISITE sur place le Jeudi 02 mars 2023 à 14 H 00

AL23006286

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ANGELY - pré - fonds occupé
- 83 a 22 ca - Les caves: C-314 - Sous vignes rondes: C-340 - zonage : RNU

ARMEAU - terre - 15 a 40 ca - Monts queue d armeau: ZI-132 - zonage : zone N du PLU

BLACY - terre et lande - 1 ha 75 a 24 ca - Marmagne: AC-81-83-84-85 - fonds occupé - zonage : RNU

FONTENAY-PRES-VEZELAY - terre et bois-taillis - 70 a 15 ca - Champ foulot: E-271 - Champs paulars: A-345 - Chemin de nuars: E-235 - Sur la grande vigne: F-1101 - zonage : zones A et N du PLUi

GUILLON-TERRE-PLAINE - pré
- 13 a 94 ca - Le charmois: 381A-195 - zonage : RNU

MONTREAL - terre, pré et lande - fonds occupé en partie
- 3 ha 51 a 25 ca - Champ grappin: C-661(J)-661(K) - De la bordonne: C-656-657-658-659-660 - Le roserai: C-139 - Les chaumes des courois: A-215-218 - Pre thomas: C-126 - Sous fardeau: C-50 - zonage : RNU

ORMOY - terrain à bâtir - fonds occupé mais le bail sera résilié à la signature de l'acte - 70 a 50 ca - Flanot: ZB-135 zonage : zone UX du PLU

PROVENCY - pré - fonds occupé
- 86 a 40 ca - La couette: ZL-7 - zonage : zone A du PLUi

SAUVIGNY-LE-BOIS
-1 ha 38 a 15 ca – terre – fonds occupé - Les varennes: ZP-39(J)-39(K) - zonage : zone A du PLUi
- 2 ha 44 a 29 ca – terre et pré - Bois du charme: ZM-25(J)-25(K) - Buisson de la chaume: ZR-45 - Champ du pont: ZT-117 - zonage : zones A et N du PLUi

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 13/02/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et candidater en ligne.

AL23006306

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civi
lArticle 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 16 juin 2020,
Monsieur Christian Serge GENDRE, en son vivant agriculteur, demeurant à CERISIERS (89320) 3 chemin Vert - Hameau du Marchais Rallu.Né à SENS (89100), le 17 février 1956
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à VAUMORT (89320), le 15 juillet 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Roxane BARDE-DEHENRY, suppléante de Maître Jean-Luc BARDE , Notaire à SENS (Yonne), le 17 janvier 2023, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître MILLARD, notaire à SAINT FLORENTIN (89600) 26 rue Dilo – BP 121, référence CRPCEN : 89017, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23006272

MODIFICATION D'ADMINISTRATEURS

STE COOPERATIVE AGRICOLE DE CEREALES «BIOBOURGOGNE»
SA au capital de 277760 Euros
Sentier de la fontaine Route de Noyers,
89310 Nitry
328650197 R.C.S. Auxerre
Sigle : CO.CE.BI

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 09/12/2022 il a été pris acte de la nomination de la société :
- EARL JOUDRIER Thibault, représentée par JOUDRIER Thibault en tant qu'administrateur.
- Aux termes du conseil d'administration en date du 12 janvier 2023, il a été pris acte de la nomination de la société EARL CHAILLOIS GAME, domiciliée au 71 rue Grande 77 520 Thénisy en qualité de nouveau Trésorier, à compter du 12/01/2023, en remplacement de EARL LA MARTINERIE représentée par GOIS Armand.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL23006323

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique FG3C** 39 Grande rue Vieux Champs 89600 Germigny (courtage en travaux). RCS Auxerre 881301733. CIP 4609. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006331

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl MAÇONNERIE FERRARI** 8, Rue des Seringas 89230 PONTIGNY (maçonnerie, couverture). RCS Auxerre 797853389. CIP 4610. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC..

AL23006332

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl LES COÛTAS** 44 Rue Camelinat 89270 Mailly-la-Ville (charcuterie-traiteur). RCS Auxerre 843341710. CIP 4611. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006333

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS HOOKAH LOUNGE** 3 Impasse du Gué de l'Epine 89470 Monéteau (restauration rapide). RCS Auxerre 824881791. CIP 4612. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006334

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Franck AUBERT** 7 rue Paul Bert 89000 Auxerre (café-bar-tabac). RCS Auxerre 418416665. CIP 4613. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006335

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique NAULIN FINANCES** 15 avenue de Worms 89000 Auxerre (Acquisition gestion de toutes participations financières). RCS Auxerre 435382288. CIP 4521. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL23006336

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL PARC DE LOISIRS DU CHABLISIEN** 16 rue de la Gare 89600 Vergigny (vente d'engins motorisés). RCS Auxerre 491815718. CIP 4512. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC .

AL23006337

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 maintenant la période d'observation de la procédure de redressement judiciaire ouverte au profit de la **Sàrl DESTOCK APERO ET VIN** 2, rue de Londres 89470 Monéteau RCS Auxerre 887510469. CIP 4567 et désignant la SELARL AJ & ASSOCIÉS 12, Bd Thiers 2100 Dijon en qualité d'Administrateur judiciaire avec mission d'assistance.

AL23006338

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur David Joël Maurice NAIGEON** 17 Grande Rue Aristide Briand 89200 Avallon. RCS Auxerre 805058047. CIP 4133.

AL23006339

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Jean-Mary Robert Alain MOREAU** 4 route de Sermizelles 89660 Bois d'Arcy. RCS Auxerre 498652650. CIP 4556.

AL23006340

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'**EARL LES ÉCURIES DE LA COUR BUISSON** 31 rue Raymond Vernay 89170 Saint Fargeau. RCS Auxerre 804816940. CIP 4554.

AL23006341

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl REFERENCE COIFFURE** 50 boulevard Lyautey 89000 Auxerre. RCS Auxerre 391911831. CIP 4536.

AL23006342

Jugement du tribunal de commerce de Montpellier du 09/01/2023 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl DCANGO** 2 rue de l'Église 89700 Collan (négoce de véhicules) RCS MONTPELLIER 537.648.891, date de cessation des paiements le 01/01/2022. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Me Philippe PERNAUD 27, rue de l'Aiguillerie - 34000 Montpellier ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006343

Jugement du Tribunal de Commerce de LYON du 13/01/2023 prononçant la conversion de la procédure de redressement judiciaire en procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SASU PLACE DU MARCHÉ** 69 Rue Guynemer 89000 Auxerre (commerce de produits surgelés). RCS LYON 880162151. Liquidateurs judiciaires : la SELARL MARIE DUBOIS représentée par Me Marie DUBOIS 32 rue Molière 69006 Lyon, et la SELARL MJ SYNERGIE représentée par Me Bruno WALCZAK ou Me Michaël ELANCRY 136 cours Lafayette CS 33434 69441 Lyon Cedex 03.

AL23006344

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre

Notaires

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL -DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 30/04/2009, déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 19/01/2023, Madame Lucette Francine PIFFAULT, demeurant à AUXERRE (89000), 13 rue Saint Germain, veuve de Monsieur Michel Eloi François Alexandre GUINANT, née à BILLY SUR OISY (58500), le 20 novembre 1927,décédée à AUXERRE (89000), le 10 décembre 2022, a institué des légataires universels.
Les oppositions à l'exercice de leurs droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL23006301

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

ATHENA
SARL au capital de 8250 Euros
Siège social :
15, rue Principale
89560 OUANNE
R.C.S. Auxerre n° 450 914 627

L'Assemblée des associés réunie en date du 31 Décembre 2022, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.
Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis : Le Liquidateur,

AL23006273

// CONSTITUTION

Notaire

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, le 16 janvier 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, la souscription des emprunts nécessaires à ces opérations, avec prise de toute garantie réelle.
La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.
La dénomination sociale est : MADACE
Le siège social est fixé à : CHAMPS-SUR-YONNE (89290), 3 rue du Moulin.
La société est constituée pour une durée de 99 années.
Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Monsieur Dave THEODORE et Madame Cécilia DE FREITAS, demeurant ensemble à CHAMPS-SUR-YONNE (89), 3 rue du Moulin.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis
Le notaire.

AL23006238

AVIS DE CONSTITUTION

Société civile immobilière « la fourchotte »
Forme : Société civile immobilière.
Administration : Gérant Associé indéfiniment responsable : Urban Alfred, Associé indéfiniment responsable : Urban Laetitia.
Capital : 200 euros.
Adresse : 5 Grande rue 89300 CHAMPLAY
Origine du fonds : Création.
Établissement : Établissement principal.
Activité : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, l'administration et la gestion par bail ou autrement, la société pourra faire tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition et le négoce.
Adresse : 5 Grande rue 89300 CHAMPLAY
A dater du : 8 Janvier 2023
Date de commencement d'activité : 8 Janvier 2023

AL23006242

Notaires

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (YONNE) 5 rue Marcelin Berthelot, le 16 janvier 2023 a été constituée une société unipersonnelle à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Associé :Madame Cécilia DE FREITAS, demeurant à CHAMPS-SUR-YONNE (89290), 3 Rue du Moulin.
Dénomination : LA PLACE
Objet : restaurant, bar, brasserie, débit de boissons, réception d'évènements et vente de tous produits de restauration sur place ou à emporter.
Siège social : CHAMPS-SUR-YONNE (89290), 2 place Saint-Louis.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social fixé à la somme de TROIS MILLE EUROS (3 000,00 EUR), divisé en 100 parts de TRENTE EUROS (30,00 EUR) chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 100 attribuées à l'associé unique.
Les apports sont en numéraires.
Cessions de parts : Les parts peuvent être cédées ou transmises librement par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, les cessions entre associés et leurs descendants ou ascendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.
L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Le gérant est Madame Cécilia DE FREITAS demeurant à CHAMPS SUR YONNE (89290), 3 rue du Moulin.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis
Le notaire.

AL23006252

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MALAY LE GRAND du 21/12/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS. Dénomination : HOLDING CORBERON. Siège : 8 ZA des Bas Musats, 89100 MALAY LE GRAND. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 5 000 euros. Objet : - La prise de tous intérêts et de toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises ; - La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations ; - Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises ; - La gestion de son patrimoine. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Pierre CORBERON, demeurant 91 Rue Victor Guichard, 89100 SENS. Directeur général : Madame Corinne CORBERON, demeurant 91 Rue Victor Guichard 89100 SENS. La Société sera immatriculée au RCS de SENS. POUR AVIS -Le Président

AL23006256

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : 4H AIR
Siège social : 19 RUE CHANTECOQ 89100 Sens
Forme : SASU
Nom commercial : HARMONIE COIFFURE 89
Capital : 500 Euros
Objet social : coiffure ET VENTE DES PRODUITS DE BEAUTÉS
Président : Mr Hicham Belhaj demeurant : 19 rue chantecoq, 89100 Sens
Élu pour une durée de 99 années
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL23006275

Notaires

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires associés à AUXERRE(Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître BRISSON Caroline, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20Boulevard du 11 Novembre, le 20 janvier 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet :
l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente(exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : **SCI Family.A**
Le siège social est fixé à : AUXERRE (Yonne) 40 rue Sous Mur.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENT EUROS (500,00 eur)
Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Vincent AUBERT et Madame Louise KERFANTO.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE
Pour avis
Le notaire.

AL23006303

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 janvier 2023, il a été constitué une Société civile.
Dénomination sociale : SC DU REPLAIN.
Forme Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Capital social : 3 000 €.
Siège social : 25 rue des Lauriers, Plessis du Mée - 89260 PERCENEIGE.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : 3 000 € en numéraire.
Gérant : M. Cédric AUBERT, demeurant 25 rue des Lauriers, Plessis du Mée – 89260 PERCENEIGE.
Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles intervenant entre associés lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL23006305

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ Réussir Bovins viande
- ☐ Réussir Grandes Cultures
- ☐ Réussir Fruits & Légumes
- ☐ Réussir Lait
- ☐ Réussir Porc
- ☐ Réussir Volailles
- ☐ Réussir la chèvre
- ☐ Réussir Pâtre
- ☐ Réussir Vigne

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
- ■ pour 1 an 55 €
- ■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

LOISIRS

// HOUBLON

« Continuer à s'amuser »

À Cabrières-d'Aigues dans le Luberon, Gregori Simon s'est lancé dans la production de houblon, au retour d'un séjour en Californie. Ce touche-à-tout souhaite continuer de s'investir dans la bière artisanale, sans se prendre au sérieux.



E. Delarue

En dépit de la forte sécheresse de cet été, les cultures arrosées avec l'eau du canal de Provence n'ont pas été trop stressées.



E. Delarue

La LIPA, c'est une histoire entre amateurs, producteurs et brasseurs. Elle a été produite en collaboration avec Bulles de Provence et Houbleron.

L'agriculture, Gregori Simon ne s'y destinait pas vraiment. Son enfance dans le Luberon, au milieu des vignes, l'a pourtant marqué. C'est aussi ici l'histoire de ses aïeux, présents dans ses terres agricoles d'altitude depuis six générations.

Aussi, jusque dans les années 1970, les dix-huit hectares en propriété étaient menés par un fermier, avant que la famille de Grégori s'y réinstalle pour y produire essentiellement du raisin de table et de cuve. La campagne se restructure, et c'est dans ce cadre que Grégori grandit dans les années 80. Après des études aux quatre coins de France il y retourne d'ailleurs y vivre. Mais, entre-temps, son parcours professionnel l'a d'abord conduit dans le traitement des eaux. Il coordonne d'ailleurs des projets, en France et au Maghreb, durant une dizaine d'années dans ce secteur d'activité. Un peu plus tard, le hasard des rencontres l'incite à renouer avec ses premiers amours : la réalisation de vidéos professionnelles. Il commence à vendre en prestation des projets complets, essentiellement des formats courts avec, comme spécialité, la vulgarisation scientifique et technique. D'importants clients industriels établis et l'explosion du marché de la vidéo lui permettent de développer rapidement une belle petite entreprise. Depuis une dizaine d'années, la production de films publicitaires est son activité principale. Mais un séjour dans l'Ouest américain lui ouvre les yeux sur la richesse et la diversité des bières artisanales. Une diversité que la France ne connaissait pas encore.

Son intérêt pour les bières houblonnées (India Pale Ale), légères et florales se confirme. « *Au-delà des recettes, les combinaisons d'orge et des variétés de houblon sont très vastes pour produire des goûts très variés* », explique-t-il. D'autres connexions dans le monde de la bière artisanale précisent son envie de produire du houblon sur les terres familiales, en 2018.

Un pari gagnant

Son projet, retardé par des conflits de voisinage, est sur le point de démarrer enfin quand la Covid fait son apparition, en mars 2020. Du côté des productions vidéos, les sollicitations sont alors à l'arrêt. Mais Grégori – qui croit en la culture du houblon – ne renonce pas pour autant. Sa petite exploitation, baptisée 'Houbleron', est sur le point de naître. Les poteaux pour le treillage des cultures étaient déjà commandés. Il achète aussi les plants de houblon, malgré l'incertitude économique. Ce joueur de poker sait qu'il prend un risque. « *Mais c'était la meilleure chose à faire* », reconnaît-il aujourd'hui. « *La période de confinement nous a permis de nous investir dans la culture du houblon à 100 % durant toute la saison* ». Dans un bas-fond limoneux près d'une veine d'eau, il implante une parcelle de 2 500 m² sans véritable précédent cultural, à part du melon il y a très longtemps. Il prépare d'abord le sol avec des engrais verts, pour apporter tout ce dont a besoin cette plante vivace.

Entre-temps, il se rapproche du collectif de La Bière de Provence et bénéficie également des conseils d'un producteur espagnol, pionnier de la culture en climat méditerranéen, qui dispense son expérience aux néo houblonniers de la région depuis quelques années.

Il peaufine petit à petit tout le parcours technique d'une culture qui n'est pas si complexe, autour des deux variétés, Chinook et Cascade. Du côté des maladies, le houblon craint le mildiou et l'oïdium, mais s'en préserve tant que les cultures ne sont pas intensives. Une fois les plants installés, trois traitements au cuivre et deux purins d'orties sont les seules interventions qu'il réalise, sur une parcelle productive dès la première année.

Une spécificité terroir

Bon an mal an, ses cultures donnent 80 kg de fleurs la première année. La deuxième année, en 2021, il en récolte 180 kg. Il comprend aussi que la mécanisation de la récolte s'impose et fait donc l'acquisition d'une machine de tri mécanique dans l'hiver. Les récoltes des lianes sont toujours manuelles, mais le tri des fleurs est, en revanche, beaucoup plus rapide. Le houblon est une fleur dont le stade de maturité n'est pas évident à définir. Elle doit contenir 24 % de matière sèche. « *Dans la pratique, le moment de la récolte intervient quand le cône de la fleur crisse au creux de l'oreille quand on le roule* », s'amuse à décrire le néo houblonnier. Mais la réalité n'est pas si éloignée.

Très nouvelle et inattendue, la production locale de Gregori surprend même les brasseurs artisanaux du coin. Quelques tests de brassins suffisent à les convaincre et consolider son réseau. Ce qui séduit dans son houblon ? « *La fraîcheur et la spécificité terroir qui confère au produit des propriétés aromatiques très intéressantes, aux parfums de pêche et d'abricot* », répond le producteur. Il a rapidement tissé un réseau de fidèles acheteurs.

Il n'a pas de secret ni dogme, si ce n'est « *soigner les cultures avec une approche préconisée par l'agriculture biologique, et nourrir le sol sans le tasser* ». Mais il n'est pas prêt pour autant d'arrêter l'audiovisuel pour planter des hectares de houblon. Grégori préfère « *continuer de s'amuser et de conserver cet esprit d'amateur pour le moment* . Tout en s'efforçant de valoriser son travail.

Emmanuel Delarue



E. Delarue

Pour le jeune producteur, la culture du houblon est adaptée au terroir provençal. Sa production intéresse aujourd'hui de nombreux brasseurs artisanaux de la région.

LOISIRS

// CE WEEK-END À COUCHEY

21

79e Saint-Vincent tournante

Près de 40 ans après, Couchey, village de la Côte de Nuits, accueille pour la seconde fois la plus grande manifestation viticole de Bourgogne : la Saint-Vincent Tournante. Cette 79e édition se déroulera ces 28 et 29 janvier.

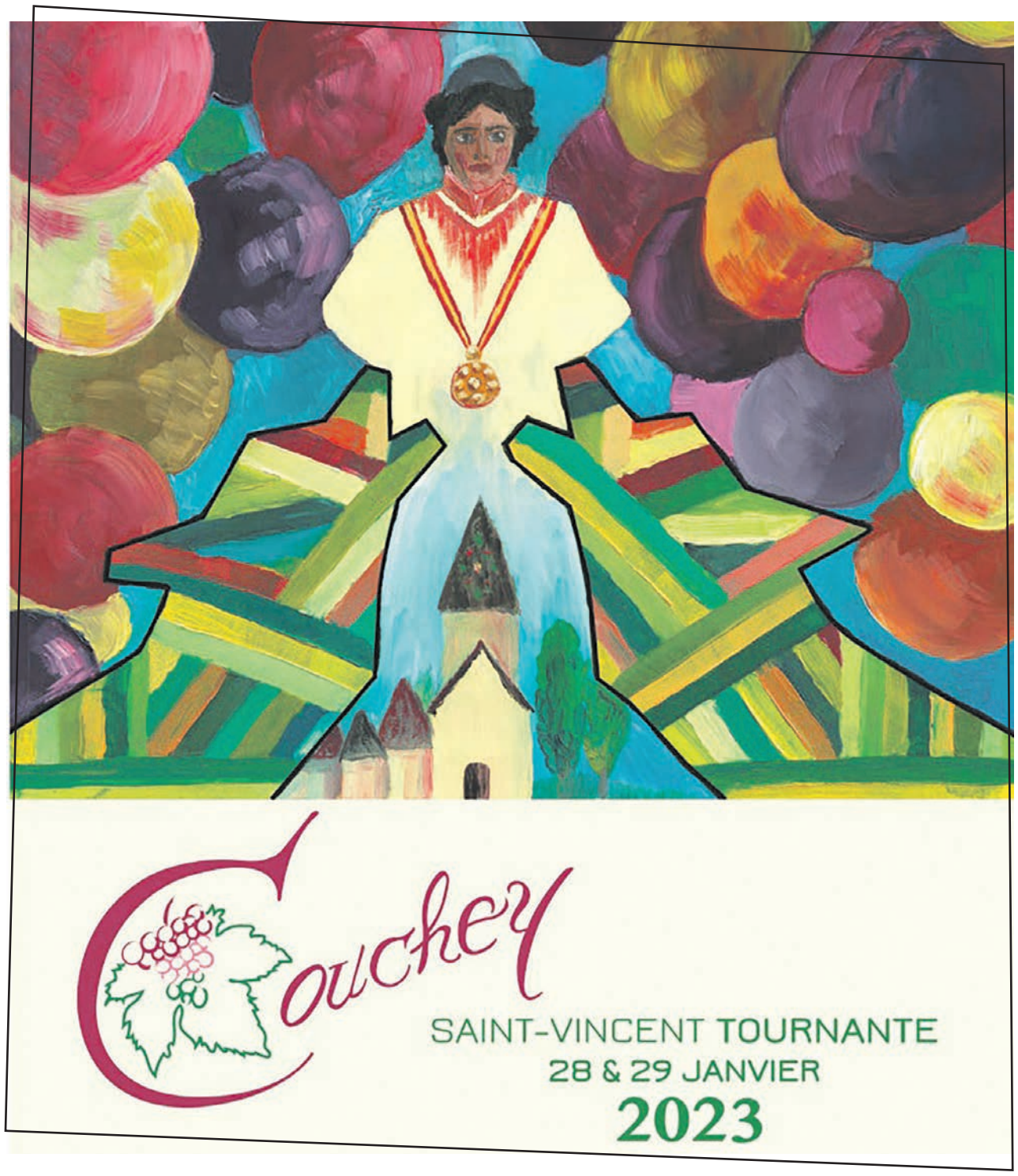
Chaque année, c'est à la fin du mois de janvier que la Bourgogne célèbre Saint-Vincent, le patron des vignerons. Les premières manifestations de la Saint-Vincent apparaissent au Moyen Âge avec les Sociétés de Secours Mutuels des viticulteurs, créées dans le but d'aider les vignerons malades, dans l'incapacité de s'occuper seuls de leur vigne. En 1938, la Confrérie des Chevaliers du Tastevin remet au goût du jour cette manifestation sous forme de fête : procession des confréries de Saint-Vincent dans le village, Office religieux, intronisation des « vieux » vignerons et dégustations. La fête devient rapidement le temps fort des manifestations viticoles de la région et garde aujourd'hui encore ses principales valeurs basées sur la convivialité et le partage.

Les festivités débuteront le samedi matin avec le traditionnel défilé rassemblant plus de 90 sociétés de secours mutuels dans les rues du village, le tout, ponctué par une cérémonie solennelle au Monument aux morts rendant hommage aux défunts de Couchey avant la célébration de la messe en l'église de Saint-Germain d'Auxerre.

À l'issue de la matinée, les membres du Grand Conseil de la Confrérie des Chevaliers du Tastevin procéderont à l'intronisation des anciens vignerons du village et le nouveau Grand Maître, Jean-François Curie annoncera le nom du prochain village qui accueillera la 80e édition de la manifestation en 2024. Au cours du week-end, trois blancs, trois rouges et un rosé issus de l'appellation Marsannay seront mis à l'honneur auprès des dizaines de milliers de participants attendus.

À la fin de ce week-end de festivités, le Saint de Couchey sera accueilli pendant toute l'année au Château du Clos de Vougeot tandis que le Saint de la Confrérie sera reçu à Couchey jusqu'à l'année prochaine.

D'après communiqué



L'appellation Marsannay

Le village de Couchey compte 90 hectares dans l'AOC Marsannay, considérée comme la *« Porte d'Or de la Côte de Nuits »*. Si la présence de vignes y est attestée dès le VIIe siècle, comme sur toute la Côte, le prestige du vignoble est reconnu depuis fort longtemps. L'abbaye de Bèze, l'évêché d'Autun, les ducs de Bourgogne et bien d'autres possédèrent des vignes sur ce finage. Les vins étaient présents sur la table de Louis XIV ou Louis XVI… Certains Climats bénéficient jusqu'au XIXe siècle, d'un classement équivalent aux Grands Crus actuels.
Singularité de l'AOC Marsannay : il s'agit de la seule appellation Village pouvant s'exprimer sous les trois couleurs, blancs, rouges, rosé. C'est en outre ces trois couleurs de l'appellation, qui seront servies dans les caveaux de dégustation, et notamment une cuvée de pinot Noir de l'appellation emblématique Marsannay Champerdrix, vinifiée par l'ensemble des vignerons de Couchey.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

PLUS D'INFOS SUR

NIÈVRE

// 25e randonnée des Bords de Loire

• 12 février

3 parcours de marche sont proposés pour la nouvelle édition de la Randonnée des Bords de Loire : 9, 14 ou 20 km. Les départs peuvent s'effectuer entre 7 h 30 et 10 h de la salle Polyvalente de Fourchambault. En plus deux parcours de VTT sont proposés : 26 km et 39 km – même départ que pour la marche. Tarif : 5 euros, gratuit pour les moins de 18 ans.

Renseignements : 09 82 12 53 83 ou 06 80 08 96 23

// Patinoire de Decize

• jusqu'au 19 février

La patinoire de Decize vous accueille jusqu'au 19 février. Sur place, en plus de patiner, un chalet de restauration vous y attend (crêpes, gaufres, boissons chaudes ou fraîches). Tarifs : 1 entrée : 4 euros, 10 entrées : 36 euros. Enfants de moins de 12 ans : 1 entrée : 3 euros, 10 entrées : 27 euros. Patinoire du Port de Decize est fermée les 25 décembre et 1er janvier. Horaires : du lundi au dimanche de 13 h 45 à 18 h 30 durant les vacances scolaires. Hors vacances scolaires : ouvert le mercredi, samedi et dimanche de 13 h 45 à 18 h 30.

Renseignements : Tél. : 03 73 15 00 00 ou par mail : accueil@port-decize.fr

/ 11e fête de plantes Jardipougues

• 7 mai

Comme tous les ans, Jardipougues revient à Pougues-les-Eaux, le premier dimanche de mai de 10 h à 18 h au parc thermal de la ville. Les visiteurs pourront découvrir les stands dédiés au jardin et aussi aux produits locaux et artisanaux. Entrée libre. Nombreux stands et animations en sus.

Pour exposer : inscription sur demande par mail à jaimepougues@gmail.com ou par téléphone au 06 74 66 85 01

YONNE

// Saint-Vincent tournante du Chablisien

• le 4 et 5 février

Après avoir été repoussée deux années de suite à cause de la crise sanitaire, la 52e édition de la Saint-Vincent tournante du Chablisien aura bel et bien lieu cette année à Fleys. Des festivités auront lieu tout le week-end : banquet, bal et bien sûr des visites et dégustations des caveaux. Tout le programme est à retrouver sur le site www.fleys2021.com.

OXYGÈNE

// ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

58 Nevers se prépare

La ville de Nevers a répondu à l'appel à projet de l'Office national de la Biodiversité (OFB) pour établir son atlas de la biodiversité communale (ABC), à l'image des Bertranges (voir TDB n° 1697 p.5).



Ville de Nevers

Le parking rue Bérégovoy, avant travaux.

Projet

Après le Cimetière de l'Aiguillon ou encore le parking rue Pierre Bérégovoy c'est l'espace du Banlay va être entièrement rénové. Anne Wozniak insiste : *« nous souhaitons que les habitants puissent vivre l'espace, qu'ils puissent en profiter. C'est pour ces raisons que nous allons mettre en place des jardins collectifs, afin que les habitants puissent tirer parti de ce qu'ils ont à disposition. Je suis persuadé qu'un quartier ne peut être pleinement naturel si cette nature n'est pas vécue par les gens qui la voient tous les jours ».*

Comme les Bertranges (voir TDB n° 1697 p. 5), la commune de Nevers se lance dans la réalisation de son atlas de la biodiversité communale, via un appel à projet de l'Office national de la Biodiversité (OFB). Celui-ci s'inscrit comme l'un des trois axes de travail instauré par la municipalité. Anne Wozniak, paysagiste ainsi qu'adjointe déléguée à l'environnement naturel et à l'urbanisme, détaille cette démarche.

Genèse

« Depuis 2014, la politique environnementale de la commune est ambitieuse et souhaite remettre la biodiversité au cœur de la ville. Pour y parvenir, le conseil a déjà mis en place plusieurs actions. La première est passée par la mise en valeur de cet extraordinaire milieu naturel que sont les bords de Loire et son raccrochement à la ville, par la création du site de loisirs des Eduens et le prolongement du tronçon de piste cyclable et de promenade ou encore la pose d'équipements dans le parc Rosa Bonheur. Notre programme s'appuie aussi largement sur la culture de la nature et de la biodiversité en ville. Ce volet s'articule autour de trois axes : l'opérationnel, le participatif et le scientifique ».

Opérationnel

« Pour le premier, nous sommes habités par une volonté sincère de l'accueil de la biodiversité en cœur de ville, qui participe au grand plan de rénovation. Parmi les leviers activés, on peut noter le changement de gestion (avec le zéro phyto par exemple) et la réfection des espaces verts au travers d'une réflexion paysagère faisant face aux enjeux actuels, avec en ligne de mire le dérèglement climatique et les enjeux agroécologiques. De ce fait, nous avons choisi des espèces pouvant résister aux modifications à venir dont la mise en place de minimum 30 % de plantes indigène. Puis, afin d'attirer les insectes et volatiles, nous avons opté pour l'introduction de structures végétales à trois strates d'habitats : les herbacés, les arbustes et les arbres. Avec ce travail, nous voulions aussi donner une identité paysagère à Nevers en implantant des palettes végétales reconnaissables qu'elles soient en centre-ville ou dans les quartiers périphériques, et ce sans aucune distinction. Nous avons aussi posé des ruches sur le toit de la Maison des sports, afin d'accroître la pollinisation dans la ville. En somme, nous apportons le gîte et le couvert ».

Participatif

« Mais nous nous sommes rendus compte que pour que cette réintroduction massive de la biodiversité à Nevers soit efficace, il fallait que les habitants y prennent part. Ainsi, afin de transformer la nature en bien commun pour les neversois, nous avons pris le parti de les intégrer à certains projets. En effet, la première trame verte de la commune sont les jardins et si chacun développe des bonnes pratiques, la biodiversité saura en faire bon usage. Pour en faire l'affaire de tous, nous avons organisé des ateliers de créations de nichoirs, de bouturages, ou encore avons proposé de réintroduire, sur demande des habitants, des plantes dans les rues, via la Charte de fleurissement participatif de la ville (https://www.nevers.fr/sites/default/files/Fichiers/Environnement/D%C3%A9veloppement%20durable/EV%20charte_fleurissement%20participatif%202017.pdf) ; aujourd'hui nous avons environ 150 signataires. Nous sommes également dans la phase de création de trois micro-forêts inspirées de la méthode Miyawaki (https://www.minibigforest.com/notre-mission/la-methode-miyawaki/). Deux ont été plantées cette année, et la troisième le sera en 2023. À chaque fois, les habitants et les écoles ont été invités à venir planter les végétaux avec les équipes de la mairie, afin de les impliquer dans la réfection du paysage communal ».



Le parking rue Bérégovoy, après travaux.

Scientifique

Anne Wozniak stipule : *« Face à cet engagement, il ne manquait plus que les données scientifiques afin de savoir si les actions ont eu ou vont avoir un impact positif sur l'accueil de la biodiversité. Avec cet atlas de la biodiversité communale – qui devrait commencer d'ici la fin 2022 - nous saurons précisément quelles sont les espèces présentes, et quels sont les autres leviers à mettre en place pour en accueillir d'autres. Bien évidemment ces éléments scientifiques nous permettront également d'alimenter notre axe participatif en informant la population sur les différentes espèces qui peuplent leurs quartiers. En somme, faire de la sensibilisation auprès du public. D'ailleurs, cet atlas nous permet d'organiser des événements, via un agenda spécifique – à établir pour mi-2023 ».* Valéry Chambenois, chargée de mission développement durable à la Ville, insiste : *« nous avons des trous de connaissances sur les espèces, notamment sur les chiroptères, qui peuvent faire l'objet d'un approfondissement, de même que celles habitants les bords de Nièvre qui n'ont pas été répertoriées avec précision ; c'est une chance indéniable d'avoir été retenu pour cet appel à projet ».* Madame Wozniak complète : *« je tiens à rappeler que pour l'établissement de l'atlas, la mairie de Nevers est soutenue par la Société d'histoire naturelle d'Autun, la ligue de protection des oiseaux (LPO) et Nature Nièvre »* avant de conclure : *« il n'est jamais trop tard pour œuvrer, mais je pense qu'il est temps que les paysagistes remettent leur casquette de biologues pour travailler, car, oui, on peut implanter des plantes utiles sans mettre de côté l'esthétisme ».*

Chloé Monget